



COMPTE RENDU IN EXTENSO

2^{DA} SESSIONE URDINARIA DI U 2023
REUNIONE DI I 26 E 27 D'UTTOBRE DI U 2023
2^{EME} SESSION ORDINAIRE DE 2023
REUNION DES 26 ET 27 OCTOBRE 2023

2^{DA} GHJURNATA / 2^{EME} JOURNEE





2^{da} SESSIONE URDINARIA DI U 2023
REUNIONE DI I 26 E 27 d'UTTOBRE DI U 2023
2^{ÈME} SESSION ORDINAIRE DE 2023
RÉUNION DES 26 ET 26 OCTOBRE 2023

SOMMAIRE JOURNÉE DU VENDREDI 27 OCTOBRE 2023
(2^{ème} journée)

Ouverture de la séance à 10h10	
Point d'ordre M. Xavier LACOMBE	9
Point d'ordre Mme Chantal PEDINIELLI	10
En réponse pour le CE M. Guy ARMANET	11
M. Hyacinthe VANNI, Vice-Président de l'Assemblée de Corse préside la séance	
<u>INSIGNAMENTU - FURMAZIONE - RICERCA /</u> <u>ENSEIGNEMENT -FORMATION - RECHERCHE</u>	
Rapportu n^u 272 : Cunvenzione tripartita trà u Statu, a Cullettività di Corsica è l'Università di Corsica pè u periudu 2023-2027 Rapport n^o 272 : Convention tripartite liant l'État, la Collectivité de Corse et l'Université de Corse pour la période 2023-2027 Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Antonia LUCIANI, Conseillère exécutive en charge de l'Enseignement, de la Formation et de la Recherche	13
Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité (rapport n ^o 2023/O2/047) par M. Joseph SAVELLI, <i>rapporteur</i>	22
Mme Muriel FAGNI, lectuer rapport de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux	23

<i>Prises de paroles :</i>	
Mme Paula MOSCA	24
M. Paul-Félix BENEDETTI	26
M. Jean Martin MONDOLONI	26
M. Pierre GHIONGA	30
M. Saveriu LUCIANI	31
Mme Nadine NIVAGGIONI	35
 Réponse de Mme Antonia LUCIANI, Conseillère exécutive en charge de l'Enseignement, de la Formation et de la Recherche	 38
 M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif	 40
VOTE RAPPORT	45
SUSPENSION À 11h54 / REPRISE À 12h16	
Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS Présidente de l'Assemblée de Corse préside la séance	
Rapport n° 258 : Dutazioni globali di funziunamentu (DGF) di i stabilimenti sculari publichi è revisioni/adattazioni di i mudalità di calculu è d'attribuzioni di i mezi accurdati à i culleghji è licei di Corsica à titulu di l'annata 2024	
Rapport n° 258 : Dotation globale de fonctionnement (DGF) des établissements scolaires publics et révisions/adaptations des modalités de calcul et d'attribution des moyens attribués aux collèges et lycées de Corse au titre de l'année 2024	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Antonia LUCIANI, Conseillère exécutive en charge de l'Enseignement, de la Formation et de la Recherche	46
 Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité	 48
<i>Prises de paroles :</i>	
M. Paul-Joseph CAITUCOLI	49
M. Romain COLONNA	49
M. Saveriu LUCIANI	51
 Réponse de Mme Antonia LUCIANI, Conseillère exécutive en charge de l'Enseignement, de la Formation et de la Recherche	 52

M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif	54
VOTE RAPPORT	55
<u>LINGUA CORSA / LANGUE CORSE</u>	
Raportu n° 283 : L'immersione à prò di l'amparera di u corsu : sustegnu à l'associu Scola Corsa per u periodu 2023-2024	
Rapport n° 283 : L'immersion au service de l'apprentissage du corse : soutien à l'association Scola Corsa pour la période 2023-2024	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	56
<i>Prises de paroles :</i>	
Mme Nadine NIVAGGIONI	58
Vote de l'urgence	59
Examen et vote amendement	59
VOTE RAPPORT	59
Raportu n° 264 : Cunvinzione relativa à u finanziamentu di i centri in immersione linguistica di u Cismonte 2023/2024	
Rapport n° 264 : Convention relative au financement des centres d'immersion linguistique du Cismonte 2023/2024	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	60
Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité	60
<i>Prises de paroles :</i>	
Mme Nadine NIVAGGIONI	61
M. Saveriu LUCIANI	62
Réponse de M. le Président Gilles SIMEONI	64
VOTE RAPPORT	65
Raportu n° 263 : Cunvinzione Accademia di Corsica, GIPACOR è Cullittività di Corsica relativa à a prulungazioni di u gran pianu di furmazioni di l'insignanti di u primu gradu in lingua corsa 2023/2024	

Rapport n° 263 : Convention Académie de Corse, GIPACOR et Collectivité de Corse relative à la prolongation du grand plan de formation des enseignants du premier degré pour l'enseignement en langue corse 2023/2024 Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	66
Lecture du rapport de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux (rapport n° 2023/O2/044) par Mme Muriel FAGNI <i>Présidente</i>	66
Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité	68
Prises de paroles :	
Mme Marie-Claude BRANCA	68
M. Saveriu LUCIANI	69
M. Romain COLONNA	70
Réponse de M. le Président Gilles SIMEONI	72
La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	72
VOTE RAPPORT	72
SUSPENSION DE SEANCE À 13h34 / REPRISE À 15h59	
<u>AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE</u>	
Raportu n° 257 : Resu Contu di e delegazione d'attribuzione à u Cunsigliu esecutivu è à u so Presidente per u 1 ^{mu} simestru di u 2023 Rapport n° 257 : Compte-rendu des délégations d'attributions confiées au Conseil Exécutif et à son président pour le 1 ^{er} semestre 2023 Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	74
PRISE D'ACTE	74
Raportu n° 240 : Resu contu, in appiigazione di l'articuli L. 3221-12 è L. 4421-1 di u CGCT, di e delegazione « attribuzione affidate à u Presidente di u Cunsigliu esecutivu di Corsica in materia di dirittu di prienzione à titulu di i spazii naturali sensibili	

(delegazione esercitate nant' à l'annu 2022 è i sette primi mesi di u 2023)	
Rapport n° 240 : Compte-rendu, en application des articles L. 3221-12 et L. 4421-1 du CGCT, des délégations d'attributions confiées au Président du Conseil exécutif de Corse en matière de droit de préemption au titre des espaces naturels sensibles (délégations exercées au titre de l'année 2022 et des sept premiers mois de l'année 2023)	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	75
Prises de paroles :	
Mme Marie-Anne PIERI	80
M. Jean-Félix ACQUAVIVA	82
Mme Marie-Anne PIERI	84
La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	85
Réponse de M. le Président Gilles SIMEONI	85
PRISE D'ACTE	88
<u>INNUVAZIONE - CUNTROLU - VALUTAZIONE / INNOVATION - CONTRÔLE - ÉVALUATION</u>	
Raportu n° 273 : Prisentazione di u raportu d'usservazione definitive di a Camera Regionale di i Conti in quantu à a gestione di l'infrastrutture aeroportuarie è à l'organizzazione di u trasportu aeriu, per l'annu 2017 è quelli à fila	
Rapport n° 273 : Présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relatif à la gestion des infrastructures aéroportuaires et à l'organisation du transport aérien pour les exercices 2017 et suivants	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	89
Prises de paroles :	
M. Xavier LACOMBE	95
M. Paul-Félix BENEDETTI	98
M. Jean-Martin MONDOLONI	99
M. Louis POZZO DI BORGO	102
M. Jean-Félix ACQUAVIVA	105
Réponse de M. le Président Gilles SIMEONI	108
PRISE D'ACTE	111

M. Hyacinthe VANNI, Vice-Président de l'Assemblée de Corse, préside la séance	
<u>RISORSE UMANE / RESSOURCES HUMAINES</u>	
Raportu n° 274 : Mudifica di u tavulellu di l'effettivi di a Cullettività di Corsica	
Rapport n° 274 : Modification du tableau des effectifs de la Collectivité de Corse	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	112
Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité	
<i>Prises de paroles :</i>	
Mme Chantal PEDINIELLI	115
M. Paul-Félix BENEDETTI	117
M. Hyacinthe VANNI	118
Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI	120
Réponse de M. le Président Gilles SIMEONI	120
VOTE RAPPORT	124
<u>AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE</u>	
Raportu n° 282 : Mudificazione di i tassi di rimpattu di e spese di spiazamentu (Arristatu settembre 2023)	
Rapport n° 282 : Modification des taux de prises en charge des frais de déplacement (arrêté septembre 2023)	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	125
La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	
Vote de l'urgence	125
VOTE RAPPORT	126

<u>MUZIONE / MOTIONS</u>	
Motion N° 2023/O2/020 déposée avec demande d'examen prioritaire par le groupe « Un Soffiu Novu » : Condamnation des exactions perpétrées à l'encontre des civils en Israël	128
Motion N° 2023/O2/023 déposée avec demande d'examen prioritaire par les groupes « Fà Populu Inseme », « Avanzemu », « Core in Fronte », Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA et M. Pierre GHIONGA « Non-inscrits » : Conflit Israélo-Palestinien et situation au Proche et Moyen-Orient	128
Motion N° 2023/O2/024 déposée avec demande d'examen prioritaire par l'Assemblée de Corse : Conflit Israélo-Palestinien et situation au Proche et Moyen-Orient (rédaction commune issue de la fusion des motions n° 020 et 023)	128
<i>Prises de paroles :</i>	
M. Jean BIANCUCCI	129
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI	130
M. Paul-Félix BENEDETTI	131
M. Saveriu LUCIANI	132
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	134
M. le Président Gilles SIMEONI	134
VOTE RESOLUTION	137
SUSPENSION À 19h03 / REPRISE À 20h10	
Motion N° 2023/O2/025 déposée par l'ensemble des groupes de l'Assemblée de Corse : Situation des buralistes en Corse	138
VOTE MOTION	
Motion N° 2023/O2/022 déposée avec demande d'examen prioritaire par le groupe « Core in Fronte » : Per un azzioni internaziunali	139
MOTION RENVOYÉE	140
LA SÉANCE EST LEVÉE À 20h17	

Ouverture de la séance à 10 h10.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Pigliate piazza. Aghju aspittatu chì tutti i gruppi sippianu ripresentati ind'è l'emiciculu.

Salute o Sgiò Presidente di l'esecutivu, simu assai cuntenti di vede vi è d'avè vi quì oghje. Salutu dinò l'università chì ghjè quì dapoi eri, ma ci sò altre ghjente, ci face piacè. Benvenuti.

Vogliu salutà dinò giovani chì venenu da l'AFPA. Donc, bonjour à tous. On est ravis de vous accueillir. C'est une visite qui est réalisée à l'initiative de l'Afpa et de l'Assemblée de Corse. Ce sont 6 jeunes qui sont en insertion. C'est un projet qui s'appelle « ma région, ma ville, mon job » qui consiste à découvrir les institutions. Voilà donc, on a 6 jeunes qui sont là, Dominique Murgia, Andréa Benetti, Mathilde Fernandez, Matteu Dos Santos et Ricardo Araujo. Bienvenue. Evidemment on va saluer, parce que c'est important, la formatrice et responsable qui les accompagne et qui est Madame Fanny Carré. Donc bienvenue.

Nous allons débiter cette séance de vendredi. Normalement à l'ordre du jour, nous avons le rapport relatif à la convention tripartite avec l'université. Je tiens à préciser qu'étant professeur à l'université et sur les conseils du secrétariat général et du service de déontologie, je dois me déporter. Donc, je sortirai de l'hémicycle. N'y voyez pas un quelconque signe négatif bien sûr, mais évidemment le respect tout simplement de la règle. Romain Colonna aussi et peut-être d'autres personnes si elles ont des contrats avec l'université, il est important que les choses se fassent correctement.

Oui, Xavier Lacombe ?

M. Xavier LACOMBE

Oui, merci Madame la Présidente. Juste une petite remarque quand même avant de débiter.

Hier quand nous avons clôturé la séance, le vice-président avait annoncé qu'il fallait être présent dans l'hémicycle puisque les travaux reprenaient à 9 heures. Je constate aujourd'hui qu'ils reprennent à 10 h 10.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci de ce rappel à l'horaire. J'étais ici un peu avant 9 heures et ensuite je suis repartie aussi. Mais bon, c'est dans les us et coutumes de la maison, que j'ai essayé de contrecarrer depuis 2 ans. Nous étions bien partis ! Ne perdons plus de temps et débutons ce débat sur la convention tripartite avec l'université et l'État aussi.

Je vais demander à mon vice-président de venir me remplacer, s'il vous plaît.

Mme Chantal PEDINIELLI

Point d'ordre, Madame la Présidente, je vous remercie.

Un point d'ordre succinct, en vertu de l'article 56 du règlement intérieur concernant la commission d'appel d'offres.

Je mets un point d'honneur, Madame la Présidente, à assister aux réunions avec assiduité, comme de nombreux élus, comme tous les élus. Mais encore faut-il disposer des éléments en temps et en heure.

Hier matin, nous étions convoqués à 8 heures sans disposer de rapports, ni dans Nomade, ni par mail. Nous avons échangé lors de la commission sur le sujet. Alors un problème informatique peut-être ou d'interface Nomade ? Je ne sais pas. Mais ce que je ne peux pas entendre par contre, c'est que même en l'absence de rapports, il faut statuer pour ne pas bloquer la commande publique et que le contester reviendrait à nuire à l'institution.

C'est un principe qui engage notre Collectivité, procéduralement d'abord, mais aussi en termes de transparence et de sérieux. Tous les comités d'audit n'ont pas lieu d'être, le comité de contrôle, si les votes se résument à des chèques en blanc.

Avant de voter, il faut savoir ce que l'on vote. Je l'ai dit hier, nous l'avons évoqué pendant cette commission, il faut savoir ce que l'on vote. C'est pour ça qu'il est impératif de disposer des éléments des rapports en amont.

C'est pourquoi, Monsieur le Président Armanet, je vous renouvelle publiquement la demande que j'ai formulée hier qui consiste à disposer en amont des dossiers soumis au vote de la commission d'appel d'offres.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

La commission d'appel d'offres relevant des prérogatives de l'exécutif, je vais me tourner vers le président de la commission. Vous avez la parole.

M. Guy ARMANET

Merci, Madame la Présidente.

Merci de poser cette question. Je crois qu'elle a effectivement fait débat hier.

Puisque l'occasion m'en est donnée, je voudrais quand même expliquer ce qui s'est passé hier et je crois, de mémoire, que c'est une première fois, puisque vous n'avez pas pu récupérer via Nomade les documents nécessaires pour tenir cette commission d'appel d'offres qui sont toutes aussi importantes les unes que les autres.

Donc suite à ça, vous avez raison, on s'est beaucoup interrogés. C'était un des premiers problèmes que nous avons évoqués hier. Je ne reviendrai pas sur les problèmes de confidentialité, mais je vous dis en tous les cas les mesures que nous avons prises d'ores et déjà hier. Il n'y aura plus de Teams. La commission d'appel d'offres se tiendra à partir de maintenant uniquement en présentiel, comme avant, et on va la remettre en phase avec les travaux que nous avons effectués parce qu'il est bien de bénéficier du Teams, mais on se rend compte que ça pose plusieurs problèmes. Le problème, c'est que lorsqu'on n'est pas là et qu'on n'a pas accès aux dossiers suite aux problèmes techniques que l'on a pu avoir hier, effectivement, le fait d'être en présentiel permet de récupérer au moins les dossiers à l'instant T pour pouvoir les avoir sous les yeux, si tant est qu'ils n'aient pas pu être acheminés en temps et en heure. Ça c'est le premier point.

Et le deuxième point, je crois qu'on a un problème de confidentialité en Teams relativement important. Donc, nous avons pris la décision hier avec les services de maintenir cette commission uniquement en présentiel.

Je terminerai par un troisième point. J'aurais bien aimé que la feuille de présence des commissions d'appel d'offres se remplisse copieusement afin de nous éviter d'avoir à chercher le quorum à toutes les réunions que nous tenons.

Donc ceci étant dit, je referme cette parenthèse et j'apporte bien évidemment tout mon soutien au personnel. Je l'ai déjà fait hier et on s'est déjà entretenu.

Je remercie Pierre Poli qui après la session, est venu me dire qu'effectivement, les choses s'étaient produites comme vous venez de le spécifier, mais qu'en aucun cas ce n'était la règle et que les choses doivent se dérouler normalement.

Donc, voilà les mesures qui ont été prises, voilà comment les choses doivent s'articuler à partir de maintenant et on s'y tiendra.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien, ces précisions ayant été apportées, merci Monsieur le Président, je laisse la conduite de la séance à Hyacinthe Vanni.

M. Hyacinthe VANNI, Vice-Président de l'Assemblée de Corse, préside la séance en remplacement de Mme la Présidente MAUPERTUIS.

M. Hyacinthe VANNI

Pudemu cumincià pà stu raportu, Madama a Cunsigliera esecutiva.

**INSIGNAMENTU - FURMAZIONE - RICERCA / ENSEIGNEMENT -
FORMATION – RECHERCHE**

Raportu n° 272 : Cunvenzione tripartita trà u Statu, a Cullettività di Corsica è l'Università di Corsica pè u periodu 2023-2027

Rapport n° 272 : Convention tripartite liant l'État, la Collectivité de Corse et l'Université de Corse pour la période 2023-2027

Mme Antonia LUCIANI

Merci, Monsieur le Président.

Donc avant de commencer, je voudrais également, comme l'a fait la Présidente, saluer le Président de l'université ainsi que les membres de la délégation qui l'accompagnent et les remercier d'être présents ce matin pour la présentation et d'autant plus qu'ils étaient déjà présents hier.

Ce rapport est important et je vais, en introduction, faire un rappel de l'importance et de la place historique qu'a joué l'université di Corsica.

Rappeler que l'université di Corsica est née en plein cœur du siècle des Lumières, dans un contexte historique d'avènement d'une jeune nation devenue indépendante, celle de Pasquale Paoli qui, en visionnaire, conféra à cette institution un rôle central d'émancipation et de liberté.

Rappeler également que sa réouverture en 1981 en plein cœur du Riacquistu est indissociable du combat né dans les années 60 pour la reconnaissance du peuple et de ses droits. Étudiants, enseignants se mobilisèrent pour obtenir sa mise aux normes, autre manière de demander que son cadre institutionnel épouse beaucoup plus étroitement les spécificités et contraintes structurelles de son territoire ainsi que les aspirations de sa jeunesse.

En 2004, la signature d'une convention-cadre État-Collectivité territoriale de Corse et université marque une rupture décisive.

Tirant partie des possibilités ouvertes par la loi de 2002 et du transfert de compétences en matière d'enseignement supérieur et de recherche, elle permet d'acter l'édification d'un référentiel normatif original qui fonde désormais l'attribution des moyens humains et financiers autour d'un engagement de l'université organisé en mode projet.

Ce nouveau cadre institutionnel a permis aux équipes universitaires et il faut le souligner, de déployer au début des années 2000, un projet scientifique et pédagogique ambitieux en résonance avec les enjeux et les défis de la société corse et de son territoire.

Il a permis également de disposer d'un cadre institutionnel de décisions et de négociations beaucoup plus adapté pour accompagner ce projet et donner à l'université, du fait du caractère pluriannuel de ses engagements, la visibilité nécessaire pour pouvoir se projeter.

La dynamique enclenchée au cours des 20 dernières années a considérablement transformé le visage du campus.

Rappeler également que depuis 2015, le soutien du Conseil exécutif de Corse en faveur de l'université a été significativement renforcé pour au moins trois raisons.

La première raison, c'est tout d'abord de considérer que l'enseignement supérieur et la recherche constituent une priorité politique pour un territoire qui doit relever de nombreux défis : préservation des ressources naturelles, autonomie énergétique, cohésion sociale et équilibres territoriaux, création de richesses économiques durables - on peut penser à l'autonomie alimentaire, l'économie circulaire et tant d'autres choses - l'aménagement numérique, la revitalisation de la langue et de la culture, la promotion d'une société bilingue ouverte et internationale.

La deuxième raison, c'est que nous sommes pleinement convaincus que les projets portés par l'université répondent à la fois à l'exigence d'excellence scientifique et à l'objectif de contribution à la stratégie territoriale de développement.

Enfin, dernière raison, tout en restant fidèle à l'idée que les universités, et singulièrement l'università di Corsica, conservent aujourd'hui, malgré l'évolution des attentes et des besoins de la société, ce trait essentiel d'être des lieux d'humanisme et de conscience citoyenne qui les distingue d'un monde de l'enseignement supérieur, parfois soumis aux impératifs strictement utilitaristes.

C'est donc autour de ces principes et ces orientations stratégiques que la Collectivité de Corse continuera de soutenir l'université pour les prochaines années.

La convention que nous vous présentons aujourd'hui, 2023-2027, est donc la cinquième convention d'application État/Collectivité de Corse/Université.

Elle a fait l'objet d'un travail très important ces derniers mois à travers un comité de suivi qui a permis l'élaboration de cette convention, qui réunissait les trois partenaires et qui a permis selon nous, et j'espère que vous partagerez cette analyse, de franchir de nouveaux seuils qualitatifs dans le déploiement de son projet et d'initier de nouvelles actions d'importance majeure dans le cadre d'objectifs resserrés que nous avons bien sûr travaillés ensemble.

Cette convention tripartite, elle s'appuie sur des éléments tangibles de résultats et d'acquis issus de la précédente convention validée par l'État et la Collectivité de Corse. Elle prend également appui sur l'évaluation opérée en 2022 par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement et ses principales préconisations.

Elle s'adosse de plus au programme Uniti, conçu par l'université, programme lauréat de l'appel à projets d'excellence de l'Agence nationale de la recherche.

Il faut également préciser qu'elle intervient dans un contexte budgétaire qui est tendu.

Il faut prendre dès lors en compte que les choix opérés par le Conseil exécutif doivent être appréciés au regard de ce contexte. Le soutien qui est affirmé, un soutien qui est à la fois évidemment financier mais surtout politique, eh bien, c'est une réaffirmation en faveur de l'importance de la recherche, de la formation et c'est un choix déterminé avec, vous le verrez, des choix budgétaires d'investissements importants orientés vers la solidification des leviers ayant vocation à contribuer dans les années et dans les décennies qui viennent, à la création de richesses et de ressources.

Ce choix, et c'est aussi important de le souligner, il est partagé par l'État aujourd'hui et de manière très claire puisqu'il est acté dans la convention, l'attribution également de moyens humains importants puisque, comme vous le savez, l'État concourt aux moyens humains, ce qui constitue un niveau d'engagement pleinement en phase avec celui décidé et proposé par la Collectivité de Corse au titre de ses moyens financiers.

Cette convention ouvre de nouveaux possibles dans des secteurs clés pour l'avenir de Corse. Elle confirme et consolide le rôle et la place de l'université dans les années qui viennent, a fortiori dans la perspective d'un statut d'autonomie dont vous savez qu'il est actuellement dans des discussions

avancées, et qui requièrent la formation d'un socle scientifique de haut niveau capable d'accompagner et d'outiller les changements de paradigme économique, social, culturel et environnemental. Ça a été rappelé plusieurs fois, la formation des hommes et des femmes est capitale, d'autant plus lorsqu'effectivement, nous avons l'intention et l'ambition d'être autonomes.

Alors rapidement, vous présenter les principaux axes de cette convention d'application qui s'articule autour donc de 4 grands axes et une déclinaison donc de 31 actions prioritaires qui sont déclinées dans l'annexe.

Pour ma part, je me contenterai de vous faire un résumé de ces 4 axes et par la suite, je rentrerai un peu plus dans le détail de certaines formations et de nos objectifs prioritaires.

Le premier axe est de construire l'émancipation de notre jeunesse et participer au développement de notre territoire. A travers cet axe, on peut notamment penser à la construction d'un premier cycle d'études médicales, en lien évidemment avec le projet de CHU qui a été débattu et adopté hier. On peut également souligner la création d'une spécialité d'ingénieurs en agronomie au sein de l'école d'ingénieurs qui a effectivement été lancée il y a peu. On peut également souligner l'ouverture d'un Bachelor universitaire de technologie métiers de la transition et de l'efficacité énergétique ou encore le développement d'une politique de vie étudiante cohérente et innovante pour accompagner la réussite des étudiants. Cet axe comporte 12 actions prioritaires.

Le deuxième axe : il s'agit de s'inscrire dans une dynamique de transition et d'adaptation au changement. Cela suppose des solutions agiles novatrices, notamment pour anticiper et s'adapter aux différents bouleversements. Cet axe présente 9 actions prioritaires qui sont tournées vers la recherche et l'innovation comme la biodiversité marine, la transition énergétique, la langue corse ou la gestion des déchets. La formation avec 3 actions prioritaires permettra le développement du dispositif de formation continue, une offre de formation modulaire en tourisme, mais également l'ouverture d'un DU destiné aux élus visant à les accompagner dans l'exercice de leur fonction et de leur mandat.

Le troisième axe : contribuer à la construction d'un espace euro-méditerranéen en devenir. Il s'agit là de favoriser la promotion et d'encourager toujours plus à la mobilité, au développement d'une véritable culture de la mobilité internationale qui se traduit aussi par le fait d'attirer des talents internationaux, prioritairement au niveau master, mais également des doctorants et post doctorants dans des disciplines stratégiques. Il s'agira également de structurer des partenariats internationaux en priorité avec l'Italie, l'Europe et la Méditerranée, avec un objectif fort de labellisation de double

diplôme en diplômes européens et en intégrant un consortium d'universités européennes. Pour ce troisième axe, nous pouvons compter 5 actions prioritaires.

Enfin, le quatrième axe : anticiper les processus de transformation par le pilotage. Il s'agit essentiellement de consolider les systèmes de gestion et de pilotage de l'établissement, donc de l'université, dans une démarche d'amélioration continue et de pilotage des processus liés au contrôle interne. Enfin, à l'intérieur de cet axe-là, celui qui concerne des actions prioritaires autour du concept de ville université. J'y reviendrai un petit peu plus tard.

Vous dire que cette convention que l'on considère aujourd'hui comme ambitieuse et que nous avons voulu comme telle, elle se veut au service du développement économique, social et culturel de la Corse. Comme je le disais, elle engage les parties pour les 5 années à venir et propose de répondre à la fois à des problématiques territoriales et internationales et se traduit à la fois par une ambition de l'université qui est toujours plus marquée et également, la mise en œuvre des priorités politiques définies par la Collectivité de Corse.

Quels sont donc ces axes prioritaires ?

Tout d'abord, en tout cas, c'est autour de ces axes-là que nous avons travaillé ces dernières années et pour lesquels nous continuerons à travailler, dispenser d'abord des formations de qualité adaptées et à fort contenu professionnalisant.

Deuxième objectif, développer une recherche dans une perspective de développement territorial débouchant sur des réalisations concrètes à haute valeur ajoutée. Là, on peut évidemment citer la plateforme Stella mare, et également à la maîtrise de reproduction de la langouste rouge en 2021.

Autre objectif, accompagner les étudiants au service de leur réussite.

Enfin, participer activement à la vie locale.

Alors comme je vous le disais, je vais revenir sur 3 points particuliers : la formation, la recherche et la vie étudiante.

Tout d'abord, la formation. Bien entendu, vous retrouverez dans la convention des enseignements dits traditionnels comme les licences et masters en lettres, histoire, droit ou santé, mais également des formations plus professionnalisantes adaptées aux besoins du territoire.

On peut penser aux licences pro métiers du commerce international, métiers du notariat ou des Bachelor universitaires de technologie en agronomie, dans le social ou dans la transition et l'efficacité énergétique.

Comme je vous le disais précédemment, l'école d'ingénieur Paoli Tech proposera une deuxième spécialité orientée vers l'agronomie qui s'est réalisée en partenariat avec les acteurs de la filière agricole. On peut également citer des partenaires institutionnels tels que l'ODARC, l'INRAE, les chambres d'agriculture, etc., qui permettra également d'intégrer les conséquences du changement climatique et de prendre en compte les spécificités du milieu insulaire et méditerranéen dans le cadre de cette formation.

Autre priorité, la construction d'un premier cycle d'études médicales. On peut souligner la solidité des partenariats conclus avec les universités de Paris-Descartes, Nice-Sophia Antipolis et Aix-Marseille et les acteurs institutionnels et professionnels de la Corse qui permettent aujourd'hui d'œuvrer à l'ouverture de la deuxième année, dès 2024, puis de la troisième année en 2025 au cursus santé. Au-delà de l'intérêt avéré pour les étudiants de poursuivre leur cursus ici plutôt qu'ailleurs, cela encouragera également, nous l'espérons, l'installation en Corse de ces étudiants une fois leur étude achevée. Je crois que ça faisait aussi partie de nos débats hier lors de la présentation des dossiers santé, social et plus particulièrement du CHU.

Il faut noter également la mise en place d'un master métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation professeurs des écoles, unique, sous réserve d'éventuelles évolutions réglementaires relatives aux INSPE.

Autre formation nouvelle, dès la rentrée 2024, dans les locaux de la caserne Padoue, en lien avec le programme Citadella 21 piloté par la direction du patrimoine de la Collectivité de Corse, en lien évidemment avec l'ensemble des partenaires et la ville de Corte, le diplôme d'état de musique traditionnelle qui était fortement attendu par les acteurs culturels. Nous en avons déjà parlé à d'autres reprises, notamment en lien avec le travail que nous faisons sur la stratégie culturelle de la Collectivité de Corse et sur la transmission, notamment par, on va dire, la génération du Riacquistu. Nous considérons que ce diplôme d'état en musique traditionnelle vient répondre à un besoin du territoire. Remercier également le soutien apporté par le conservatoire de musique, de danse et d'art dramatique de Corse, ainsi que l'institut d'enseignement supérieur de la musique européenne et méditerranéenne d'Aix-en-Provence.

Vous dire également que la formation continue occupe une place importante qui permet notamment aux professionnels de poursuivre leur formation sur le territoire et donc des DU en médecine odontologie, par exemple, qui sont au nombre de 10.

Le DU habilitation à la maîtrise d'œuvre en son nom propre, permettra aux architectes insulaires de pouvoir, s'ils le souhaitent, exercer en leur nom propre, puisque vous savez que les architectes sont nombreux en Corse. Aujourd'hui, ils se forment sur le continent et donc, l'idée à travers l'ouverture de ce diplôme universitaire qui leur permet justement d'être habilités pour pouvoir exercer en leur nom propre, eh bien est une préfiguration à un projet qui est également soutenu, en tout cas en partenariat avec l'ordre des architectes, de pouvoir créer, générer une école d'architecture corse qui permettrait effectivement la création d'une génération d'architectes, d'aménageurs prompts à répondre aux enjeux du territoire. Et vous savez, quand on regarde aujourd'hui les enjeux autour de l'urbanisation du territoire, à quel point ils sont importants.

Cette nouvelle convention, elle est également marquée par la création d'un diplôme universitaire à destination des élus, dont je parlais précédemment, qui permettra de les accompagner dans l'exercice de leurs fonctions et leur mandat.

Maintenant, vous parlez du domaine de la recherche et de l'innovation. Transformer la recherche en richesse demeure l'ambition commune de la Collectivité de Corse et l'université, pourquoi ? Parce qu'il s'agit d'apporter des contributions significatives et directement valorisables au niveau du territoire et plus globalement de la société.

A travers ce travail-là évidemment, l'objectif principal, vous l'avez compris, je l'ai dit à plusieurs prises, c'est d'intégrer les questions de transition écologique, sociales auxquelles évidemment le monde entier est confronté, mais notre île particulièrement. Et il faut que la recherche et l'innovation, elle l'est déjà, mais continue à l'être d'autant plus.

Cela se traduit par le soutien aux plateformes de recherche comme Stella Mare bien sûr, qui fait un travail considérable sur la biodiversité marine, ainsi que Vignola autour de la transition énergétique.

Pour Stella Mare, évidemment, la pérennisation économique de la plateforme, qui constitue désormais un outil structurant du territoire, à la fois au profit des professionnels et des décideurs publics, représente pour nous et évidemment pour l'université, un axe majeur.

Il faut souligner que les premiers résultats obtenus, que ce soit sur les huîtres, les oursins ou les langoustes, devront être consolidés et exploités dans les opérations de restauration écologique avec des acteurs socio-économiques.

Pour la langue corse, souligner également le projet trésor et équipement de la langue corse qui vise, en évitant une démarche trop académique et prescriptive, de donner les moyens d'une politique de connaissance et d'enrichissement de la langue par des enquêtes, des sondages, un corpus de textes professionnels qui remonte en permanence de l'usage culturel, social et/ou professionnel.

Un autre dossier également important, celui donc de la gestion des déchets, qui est un domaine prioritaire de recherche.

Un premier projet visera à inscrire la production agricole et agroalimentaire dans une démarche responsable et soutenable en s'intéressant au volume de produits écoulés, aux réseaux de circuits de consommation mis en œuvre, à l'écoconception des biens et des services agricoles et artisanaux sur le territoire, ou encore à l'organisation des acteurs.

Et un deuxième projet s'orientera vers les besoins du monde agricole liés à la gestion des déchets verts, couplée à des solutions de production d'énergie renouvelable.

Dans cette logique de structuration de l'écosystème innovation insulaire, l'université a été labellisée en 2023 par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, « pôle universitaire d'innovation », en collaboration avec l'université Côte d'Azur. Et avec l'ensemble des acteurs de l'innovation, elle ambitionne d'animer et de déployer des dispositifs venant soutenir des projets d'innovation du territoire et les initiatives entrepreneuriales.

Enfin, dernier domaine extrêmement important et ça a fait l'objet de présentations régulières au sein de cet hémicycle, c'est celui de la vie étudiante plus globalement. Alors effectivement, à l'heure actuelle, nous sommes en phase de révision du schéma directeur de la vie étudiante qui doit, selon nous, être une réponse pour prendre en compte les attentes de la jeunesse.

Vous l'avez vu, et ce depuis la crise sanitaire, malgré l'élaboration de ce schéma, nous avons toujours fait en sorte de pouvoir répondre aux besoins des jeunes pour leur permettre d'étudier dans les meilleures conditions possibles. Et ces priorités, bien sûr, elles font écho d'abord aux besoins des étudiants, mais également, de manière plus générale, à la réussite des étudiants, que ce soit sur le campus ou non, et que cela ne les entrave pas dans leurs études, dans leur formation professionnelle, dans l'apprentissage.

Et pour cela donc, nous avons élaboré un schéma d'aide à la vie étudiante qui comporte 33 mesures, évidemment pour lequel nous avons des partenaires indispensables : je pense au CROUS évidemment, je pense à

l'université, pour lesquels nous avons des mesures qui sont délégués, ainsi que le tissu associatif cortenais, notamment l'Aiutu studentinu, qui contribue à renforcer les conditions de vie sur le campus.

Revenir donc sur les deux mesures qui sont déléguées par convention à l'université, dans le cadre donc de notre schéma. D'abord l'aide à la mobilité internationale pour les étudiants inscrits à l'université, mais également l'aide à la mobilité géographique pour les étudiants inscrits en formation initiale à l'université de Corse.

Il est également important de rappeler que dans ce schéma-là, nous avons des actions prioritaires qui permettent, en tout cas on l'espère, de contribuer au rayonnement de la ville de Corti, d'abord à travers l'action prioritaire 12 qui permet de renforcer les liens avec la cité cortenaise, sa population et son tissu associatif en matière d'offre culturelle, et également l'action prioritaire 30 qui vise à développer le concept de ville-université à travers une université intégrée dans la ville, c'est ce dont je vous parlais tout à l'heure.

Et effectivement, ce concept, nous l'avons travaillé de manière constante, avec la ville évidemment et l'université, pourquoi ? Parce qu'on va dire que l'idée aujourd'hui, c'est véritablement de replacer le campus et l'université, non pas comme étant un acteur à la marge, mais bien véritablement un acteur principal. Et donc cela se traduit à la fois par des projets structurants, notamment à travers la convention de projet PTIC entre État/Ville de Corti/Collectivité de Corse, notamment à travers l'ORT, donc l'opération de revitalisation du territoire, mais également, vous le verrez, en lien avec le projet donc de Citadella 21 dont je parlais tout à l'heure, notamment avec la caserne Padoue. Mais vous le verrez également dans l'annexe bâtiminaire, dans le programme prévisionnel des opérations immobilières où nous avons listé un certain nombre d'opérations emblématiques et importantes. Certaines ayant lieu, je dirais, dans les différents bâtiments existants, mais d'autres ayant vocation effectivement, notamment sur la haute-ville, à faire en sorte que l'université soit présente dans la haute-ville, en tout cas plus qu'elle ne l'est aujourd'hui. Et donc cela pour renforcer effectivement le concept de ville-université.

De manière plus générale, l'ambition commune qui est présentée à travers cette convention, elle nécessite bien sûr des moyens humains, financiers et également des infrastructures. Vous dire donc que vous retrouverez également dans les annexes la question des moyens humains, où je vous disais qu'effectivement l'État avait été au rendez-vous puisque la question des moyens humains relève des compétences de l'État et que donc, il propose 2,5 M€ sur les 5 ans, ce qui permet d'assurer en termes de moyens humains, un développement important de l'ensemble des axes stratégiques que je vous ai présentés. Et

également viennent compléter ou concourir à la même dynamique, les moyens financiers de la compétence de la Collectivité de Corse. Et donc, je vous rappelle, puisqu'ils ont été adoptés lors du vote du budget primitif 2023, que pour la convention 2023-2027, nous avons inscrit au titre donc de la dotation globale de fonctionnement 62 366 275 €, et au titre de la dotation globale d'investissement, 23 005 500 €.

Vous l'avez compris, l'engagement de la Collectivité de Corse, puisque je vous le disais, nous sommes face à des contraintes budgétaires importantes, il est pour nous exceptionnel et il traduit évidemment notre volonté d'investir fortement aux côtés de l'université et de l'État, dans un projet qui vise à renforcer la formation, l'émancipation de notre jeunesse et de construire les conditions pour un développement harmonieux de la Corse.

Je terminerai en vous disant que, au-delà des montants que je vous ai indiqués, dans certains domaines, notamment dans celui de la recherche, le financement s'intègre également à des visions plurifonds, notamment à travers le PO-FEDER 2021-2027 ou des appels à projets communs, comme le projet Uniti porté par l'université de Corse, qui figure parmi les 17 lauréats de l'Agence nationale de la recherche. Et donc vous dire qu'il est doté d'un plus de 7 M€ sur la période des 6 ans.

Donc, je vous remercie pour votre attention et vous propose donc de répondre à vos questions.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Donc, il y a un rapport de la commission des finances, M. SAVELLI.

M. Joseph SAVELLI

M. Jean-Michel SAVELLI a interrogé les services afin d'obtenir des précisions sur le Diplôme d'État relatif aux Musiques traditionnelles, notamment sur son contenu, sur le public concerné et le niveau d'accession.

Il a souhaité savoir si ce diplôme sera axé uniquement sur la musique ou sur le chant et la musique.

M. Jean-François CUBELLS, Directeur général adjoint en charge de l'éducation, de l'enseignement, de la formation et de la langue corse, a précisé

que la plaquette était en cours d'élaboration et qu'elle sera présentée dès la rentrée universitaire.

Il a fait observer qu'il s'agissait d'un Diplôme d'État de très haut niveau, basé sur le cursus commun permettant de former les professeurs de musique avec une option « Chants et Musiques traditionnels ».

L'accession se fera en niveau M1 avec des équivalences et une pré-sélection.

La Commission des Finances a émis un avis favorable sur ce rapport.

Non-participation des groupes « Un Soffiu Novu » et « Core in Fronte » ; Absence du groupe « Avanzemu ».

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Avis de la commission de l'éducation et sociale ?

Mme Muriel FAGNI

Ce rapport a été présenté par M. Jean-François CUBBELS, Directeur Général Adjoint en charge de l'Education, de l'Enseignement, de la Formation et de la Langue Corse

J'ai remercié M.CUBBELS pour la présentation de ce rapport très important avec une déclinaison de tous les projets à venir.

J'ai rappelé le rôle important de l'université, rôle d'émancipation qui s'impliquait autant dans la vie aussi bien socio-économique que sociale et culturelle de notre pays.

La commission a émis un avis favorable.

Non-participation du groupe « Un soffiu novu ».

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Oui, Madame MOSCA.

Mme Paola MOSCA

À ringrazià vi.

Nanzi tuttu, tengu à ringrazià à a cunsigliera esecutiva in carica di a furmazione è di l'insignamente superiore, è tutti i partenarii ch'anu participatu à l'elaborazione di sta quinta cunvenzione, frà quale u Statu è l'Università di Corsica.

Cette Convention, Madame la Conseillère, vous l'avez dit, est primordiale pour la Corse car elle définit le projet de l'Université de Corsica pour les 4 ans à venir.

Nous sommes tous conscients de l'importance de l'Université de Corsica qui, depuis plus de 40 ans, joue un rôle majeur dans l'émancipation de notre jeunesse, en relevant les défis au service du développement de notre île.

À travers cette convention, vous avez su trouver un équilibre entre héritage et nouvelles ambitions dans des secteurs clés au service du développement économique, social et culturel de la Corse.

En effet, au-delà des formations traditionnelles, le renforcement de la carte en direction de formations plus professionnalisantes et adaptées aux besoins du territoire constitue un enjeu majeur, aussi bien pour l'établissement lui-même que pour les étudiants et la communauté environnante.

Ceci est notamment le cas au niveau social en termes de transition énergétique, mais également en agriculture, avec notamment l'ouverture à Paoli Tech d'une spécialité orientée vers l'agronomie, en partenariat avec les acteurs du monde agricole, intégrant les conséquences du changement climatique et les spécificités des milieux insulaires et méditerranéens.

De plus, la culture, le patrimoine, la langue corse constituent aussi l'un des enjeux majeurs en termes de formation, avec notamment la création d'un diplôme d'État de musique traditionnelle qui répondra à deux objectifs : la sauvegarde de notre patrimoine immatériel et une transmission primordiale pour les générations futures.

Répondre aux enjeux et aux défis dont la Corse sera confrontée demain, c'est la perspective qui s'ouvre à travers cette convention, notamment à travers la consolidation du premier cycle d'études médicales, en corrélation avec les objectifs de création du CHU et la lutte contre la désertification médicale. C'est aussi une réalité à travers le volet recherche et la volonté, comme vous l'avez dit, de transformer la recherche en richesse valorisable, en lien direct avec les défis et

opportunités du territoire et de la société, en intégrant les transitions écologiques et sociales auxquelles notre île est confrontée.

Enfin, dans le domaine de la vie étudiante, il est primordial de souligner la volonté de prendre en compte les attentes de la jeunesse au travers de nombreux schémas mis en œuvre par la Cullettività di Corsica et par l'Università, avec comme objectif commun de garantir à tous les jeunes corses de pouvoir faire leurs études en Corse dans les meilleures conditions.

Dans un contexte budgétaire très tendu, l'investissement financier sans précédent alloué, à savoir plus de 85 M€, dans cette convention, témoigne clairement du soutien sans faille de la Cullettività di Corsica.

Cette forte contribution renforce non seulement l'infrastructure, mais témoigne également de l'engagement inébranlable de notre majorité envers l'excellence éducative et le développement de la jeunesse corse.

Cette convention est pour nous réaliste, pragmatique et ambitieuse à plusieurs points : elle fixe des objectifs clairs et pertinents concernant les grands enjeux stratégiques de notre pays, elle permet de traduire l'ambition et le dynamisme de l'Università di Corsica, elle émancipe la conscience de notre jeunesse et notre peuple.

Nous le savons, l'Università di Corsica est l'un des piliers du développement intellectuel et du progrès, elle façonne l'avenir en cultivant la connaissance, la pensée critique et l'innovation.

L'investissement dans l'éducation universitaire traduit à travers cette convention est donc un investissement dans l'avenir de notre société.

L'impegnu di a Cullettività à fianc'à l'Università, è à prò di a nostra ghjuventù, cù u scopu maiò di custruì u paese di dumane, piglia tuttu u so sensu ind'è e parolle di Pasquale PAOLI « *Studià hè libertà* ».

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Est ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Oui, M. BENEDETTI.

M. Paul-Félix BENEDETTI

On peut saluer la continuité de l'effort, que ce soit l'effort financier ou l'effort d'accompagnement des politiques d'enseignement à travers l'université de Corse qui, par le passé, n'a pas trouvé un partenariat à la hauteur des enjeux, dans les années 90 essentiellement, où il y a eu une rupture entre la politique d'alors et les besoins ; l'université, qui était en pleine évolution, en pleine gestation.

L'histoire a montré que c'est devenu le pilier incontournable, la formation en Corse, formation des hommes, formation des femmes, transgénérationnelle, avec aujourd'hui une formation professionnelle continue efficiente.

On pourrait mieux faire, si on avait des disponibilités financières supérieures, mais effectivement une aide annuelle de 17 M€ est conséquente.

Par contre, dans cette convention tripartite, moi, je trouve une grosse anomalie : il manque 12 M€. Quand on met pour Stella Mare 12 M€ (PTIC) et qu'on est dans le néant, avec aucune certitude, et que l'État ne s'engage que pour 2,5 M€, moi je pose la question : pourquoi on les met ? L'état qui doit signer, s'il s'est engagé, il doit honorer et c'est le fond du problème de tous ces financements parasites que l'État a unilatéralement gérés. Mais là, c'est un dossier fondamental, on ne peut pas écrire et ne pas acter dans la convention, ou alors c'est un autre État et il y a une autre convention, il y a d'autres discussions.

Donc moi, je voudrais avoir des éclaircissements sur ce point, parce que c'est porté en annexe, mais ce n'est renseigné comptablement sur aucune ligne.

Moi, j'estime que l'université doit savoir où elle va et que la force de la proposition politique, le rapport de force du montant mis par la Collectivité territoriale doit imposer à l'État le respect des engagements.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Oui, Jean-Martin.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci, Monsieur le Président.

On parle de la 5^{ème} convention. Ça n'a pas été toujours facile, parce que cet exercice, c'est d'abord un exercice d'équilibriste sur le rôle et les compétences des 3 parties. Il n'est pas inutile de rappeler, elles sont codifiées : l'état en gros, pour simplifier, s'occupe de la masse salariale ; la Collectivité s'occupe des murs

et de la carte scolaire/carte universitaire, ce n'est pas rien, la carte des formations ; et l'université s'engage à atteindre les objectifs qui sont fixés par cette convention.

Ce n'est pas simple parce qu'entre temps, il y a 16 ans maintenant, il y a une loi d'autonomie sur l'université qui est venue consacrer l'autonomie de toutes les universités, au premier rang desquelles la nôtre. C'est d'ailleurs, je le dis avec un trait d'humour, un processus d'autonomie réussi, donc il y a à voir ce qui s'est passé, dans la mesure où les 3 parties ont réussi avec le temps. Et quand je dis que ça n'a pas été toujours facile, il y a eu des turbulences.

Je passe sur les années 90, moi je n'étais pas là, je fais partie d'une génération qui peuple cet hémicycle qui, quand j'ai commencé à assiéger ici, nous étions quelques-uns à avoir été à l'université. Maintenant il y a les enfants, nos enfants sont allés à l'université, donc il y a deux générations de gens qui ont fréquenté l'université dans cet hémicycle. Donc, on est les uns et les autres complètement décomplexés par rapport à ce qui a pu se passer dans les années 80-90. Moi, je parle d'un temps où on signait des conventions et où les conventions se signaient de façon beaucoup plus rude qu'aujourd'hui, et c'est tant mieux. Ça veut dire que le point d'équilibre a été trouvé.

Et ce point d'équilibre, il est rendu d'autant plus difficile qu'il y a un sacrosaint principe à préserver dans toutes les universités, qui est la vocation de liberté d'enseignement et de liberté de choix des enseignements, mais qui doivent coller avec ceux du financeur, et cet espace de liberté doit quand même correspondre à la carte des formations fixée par la Collectivité.

Ce n'est pas un exercice simple et s'il se déroule simplement de façon fluide, parce qu'on pressent très bien évidemment l'issue du vote, mais si ce travail de préparation mené par la Conseillère exécutive, les services de l'université et les services de l'État sont rendus plus fluides aujourd'hui, c'est parce qu'il y a une expérience, une ingénierie de la paix, d'une certaine façon, et que les choses se déroulent indépendamment du contexte un peu tendu, budgétaire je m'entends, de façon aisée.

Que dit cette convention ? On ne va pas revenir sur la déclinaison. Nous, ce qui devrait nous intéresser en réalité ici en tant qu'élus, c'est l'élan que donne cette convention.

Qu'est-ce qu'elle confirme la convention en continuité des politiques publiques que nous avons mis en œuvre depuis un certain temps, nonobstant les difficultés qu'on a pu rencontrer dans le temps ? Elle répond à deux ou trois objectifs fondamentaux :

Le premier. Ça me paraît moins aujourd'hui, mais c'est un terme qui a été un peu galvaudé dans le temps, c'est développer ce qu'on appelait il fut un temps « une économie de la connaissance ». La connaissance, ce n'est pas quelque chose d'abstrait réservé à quelques initiés, ceux qui la reçoivent et ceux qui la distillent, c'est quelque chose qui doit instiller toute la société.

Et on le voit bien aujourd'hui, si vous prenez l'ordre du jour de cette session, il n'y a pas un sujet qui relève du fait universitaire, c'est-à-dire que dans toutes les composantes de l'université, dans toutes les UFR, il y a matière à réfléchir et à produire pour ce que les élites de demain, les élites pas sens intimiste du terme, mais ceux qui auront à réfléchir, à penser la société de demain peuvent trouver comme terreau à l'université.

C'est un des piliers fondamentaux de l'université, c'est comment on développe à terme une économie de la connaissance.

Après, vous avez parlé et vous avez raison de dire que le deuxième rôle de l'université à travers cette convention, c'est de promouvoir l'émancipation de la jeunesse. Attention, parce que tout ça peut prendre des contours parfois galvaudés.

Un homme, au sens large, émancipé, c'est un homme à qui on a su donner au fil du temps suffisamment d'esprit critique et d'exigences. Et s'il y a un rôle fondamental que joue l'université dans notre société, qu'elle doit continuer à jouer, c'est développer l'esprit critique, eu égard à la quantité d'informations que reçoit un jeune étudiant aujourd'hui, y compris avec le fléau que représentent les réseaux sociaux. Être capable, par rapport à cette masse, à ce tsunami d'informations, être capable aujourd'hui de développer un esprit critique doit être quelque chose de matriciel dans le rôle que joue l'université aujourd'hui.

De l'exigence parce qu'il en faut aussi, parce que le monde est exigeant et la technicité des décisions qu'auront à prendre les jeunes de demain exige de l'exigence.

Enfin, il y a quelque chose qui apparaît de façon transverse, qui est témoin formalisé, même si ça existait déjà, c'était de faire de Corte, non pas la ville qui accueille l'université en tant que siège d'université, mais d'en faire réellement, et c'est un pari depuis longtemps conceptualisé mais qui prend forme, une ville qui ne soit plus seulement siège de l'université, mais une ville universitaire avec cette notion de campus et cette permanence, que n'autorise plus depuis un certain temps, depuis la construction pédagogique qui prévaut dans toutes les universités, mais qui fait qu'en gros, on a les étudiants des fois deux ou trois jours par semaine et qu'il n'y a pas cette notion de campus permanent, c'est un vrai challenge et je me réjouis que, à la fois l'université, dont je veux encore

saluer la présence du président dans les travées, et le maire de Corte puisse, en étroite collaboration et de façon formalisée aujourd'hui par des conventions, penser Corte aussi comme ville universitaire ; ce qui fut un temps, le maire de Corte de l'époque devait sur chaque dossier défendre, en disant « mais je ne suis pas seulement une ville de quelques milliers d'habitants, je suis une ville siège d'université », ça ne rentre pas dans toutes les grilles de lecture et il fallait en tout temps déroger, et c'est bien qu'on y arrive.

Vous dire pour conclure, comme nous avons l'habitude de le pointer à chaque fois qu'il s'agit d'une politique publique, rappeler ce qu'est une politique publique : c'est une ambition, c'est des moyens et c'est des moyens de contrôler.

Et en quoi cette politique publique aujourd'hui peut être efficiente et réussie et pourquoi on s'engage comme tout le monde dans cette convention ? Il y a une ambition qui est celle que je vais décrire à gros traits, au service de ce qu'il y a de plus cher à un élu, c'est-à-dire l'ambition qu'on va fixer pour la jeunesse d'un territoire. Celle-là, elle est fixée. Il y a des moyens. On y met des moyens considérables, mais ce n'est jamais assez d'une certaine façon. Il fut un temps, on comptait, on ne compte même plus. Je vous fais remarquer que dans toutes les interventions, on n'a pas parlé de coûts. C'est dire si on est dans une approche qui dépasse la raison et qui parfois est dans le domaine plutôt du passionnel.

Mais ce qui m'intéresse, ce sont, parce que je les ai parcourues, les annexes, où réellement, on a les moyens de contrôler une politique publique, et c'est si souvent peu le cas dans nos politiques publiques que ça mérite d'être pointé du doigt, et c'est tant mieux.

Je voudrais même qu'on aille un peu plus loin, sur je crois l'annexe 7, il y a un sujet qui me tient beaucoup à cœur, c'était le suivi de nos étudiants. En gros, qu'est-ce qu'ils deviennent ? Un étudiant en gros, pour la nation, c'est 12 000 €, alors je ne sais pas, peut-être qu'un étudiant à Corte coûte peut-être plus cher, moins cher, ce n'est pas le problème. La question, c'est que c'est un investissement public au service de notre jeunesse, mais on est en droit en tant que contribuables et en tant que représentants du peuple, d'avoir des outils d'évaluation qui permettent de savoir ce que deviennent nos jeunes, c'est-à-dire que lorsqu'on a investi 3 ans, 5 ans, qu'il s'agisse d'une licence, d'un master, d'un doctorat, 8 ans sur un jeune, où sont-ils ces jeunes ? Et c'est vrai qu'on manque d'outils formalisés, et ce n'est pas le propre de cette université, pourquoi ? Parce qu'on perd la trace. Voilà.

Alors, comme on est sur la loi du petit nombre, je conclus là-dessus, je pense que c'est plus facile, mais ce n'est pas évident de savoir ce que deviennent nos jeunes à $n+2$ à $n+3$. Est-ce qu'ils sont dans la Fonction publique ? Est-ce qu'ils sont dans l'innovation ? Est-ce qu'ils sont dans la recherche ? Est-ce qu'ils sont

dans le privé ? Est-ce qu'ils sont partis ? Est-ce qu'ils sont restés ? Est-ce qu'ils ont participé à ces économies productives que nous appelons nos vœux ? Et je conclurai en faisant le lien avec le processus qui est en cours, il est directement rattaché à cela.

Ce qu'on va essayer de dessiner, d'esquisser et de décider in fine, avec nos sensibilités respectives, ce n'est pas quelque chose qui occupe les gens demain matin, c'est quelque chose qui va occuper les 30, 40 années à venir.

Donc, il faut aussi que tout cela s'esquisse, se dessine, se conceptualise avec l'université, parce que ce seront probablement, pour une majorité d'entre eux, les jeunes qui sortent de l'université, qui iront à écrire ce monde de demain. Et lorsqu'on ne fait pas la révolution à 20 ans, on ne la fait plus.

Donc j'invite, non pas les jeunes à faire une révolution, mais à être encore plus audacieux, encore plus ouverts, encore plus entreprenants, encore plus libres à l'université pour penser le monde de demain que tout le monde appelle de ses vœux.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Une autre demande d'intervention ? Pierre GHIONGA.

M. Pierre GHIONGA

O Sgiò Presidente, vi ringraziu.

O Sgiò Presidente di u Cunsigliu esecutivu, O Sgiò Presidente di l'Università,

Di sicuru mi rallegru di sta cunvenzione trà u Statu, a Cullettività è l'Università.

Pensu ch'ella permetterà, à a nostra università, di risponde à e sfide maiò di a sucietà corsa.

Aghju da cità a tramandera di a lingua corsa è di a cultura corsa, ch'è una passione per mè, pensu ch'è vo risponderite à issu scopu : a prutezzione è a valorisazione di u nostru ambiente, ch'elli sianu i spazii naturali, a nostra agricultura, l'acqua, e rumenzule, ecc., ecc., a saluta incù u CHU, ch'è spergu nascerà sti pochi anni, a furmazione à tutte l'età di a vita, è a cullaborazione internaziunale.

Ma, l'aghju da di incù appena d'emuzione, per un Curtinsese cum'è mè, natu in 57 in una cità di cantunamentu militare, u fattu chì a cullaburazione trà a cità è l'università sia u puntellu maiò di sta cunvenzione, ghjè veramente una grande felicità, ghjè un sognu chì ghjè duventatu realtà, è vi ringraziu à tutti.

È spergu chì anderimu luntanu nant'à issa strada.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Saveriu LUCIANI.

M. Saveriu LUCIANI

Merci, Monsieur le Président.

Moi, je vais faire un peu la pédagogie de la redécouverte. C'est important de rappeler quand même d'où on vient.

Il y a quelques-uns ici qui étaient étudiants, comme moi certainement, ailleurs, à l'époque où l'Université di Corti ùn esistia micca. Si ne parlava dipoi pocu, dipoi u principiu di l'anni 70, ma ghjeramu fora. Ghjeramu tutti spaluzzati à dritta è à manca, a Nizza è in astrò, à Marseille, in Parigi, j'en passe des universités et des meilleures...

C'est un long combat et moi je crois qu'ici il faudrait quand même le rappeler, rappeler d'où on vient, parce que c'est un combat qui nous a tenu à cœur, nous qui étions étudiants et syndicalistes, à l'époque héroïque presque, on va dire comme ça. On a connu le directoire, le fameux directoire qui était en opposition notamment avec l'État, au moment où se dessinaient les contours du projet universitaire, rappelez-vous. Je pense ici à Fernand ETTORI, dont un amphi porte le nom, par exemple, mais pas seulement. Je pense aussi aux militants politiques, tous ces militants politiques qui ont quand même porté ce combat qui a abouti donc par l'ouverture en 81. Mais il y a eu 15 années qui ont précédé, qui ont été quand même assez dures. Pierre GHIONGA le rappelait, Corte c'était la ville de la légion. Je me rappelle des bombages « a legione fora », après l'affaire de Bustanicu. Nous étions étudiants déjà. Et je me rappelle aussi des amphes de Nice qui demandaient une université en Corse, micca in Corti, en Corse, dans une Corse indépendante. C'était il y a 46 ans, on n'y est pas encore, mais on a eu l'université.

Je rappelle aussi que plus tard, le mouvement national a combattu quand il y a eu le gel des crédits de l'université. Rappelez-vous de Pascal ARRIGHI, le fameux, qui avait, avec la droite de l'époque, carrément coupé les cordons de la bourse à l'université naissante, en disant qu'elle était un repère de

nationalistes. Je le dis parce que l'oubli, c'est quelque chose qui devient une habitude...

Donc dire que cette convention finalement est donc quand même un mouvement, tout le monde l'a signalé hein, je ne vais pas rentrer dans le soporifique, sur les objectifs... Je pense que ce dont on rêvait à l'époque, l'émancipation de la jeunesse, c'est encore sur la table, dans un pays où les flux migratoires sont en train de nous mettre en danger, dans un pays où l'acculturation et la mondialisation sont en train de mettre à mal toutes nos valeurs et tous nos repères culturels.

Je crois que l'université aujourd'hui, c'est carrément le pivot de toute une stratégie qu'il faut absolument soutenir. Donc, il n'y a pas d'équivoque là-dessus, en plus elle va appréhender toute cette dynamique de transitions et d'adaptations.

Pierre GHIONGA, je le redis, a parlé notamment des enjeux environnementaux et ils sont là sur la table aussi.

La construction d'un espace, bien entendu, quand on négocie avec Paris un statut politique, c'est sûr qu'on doit se resituer dans un espace méditerranéen qui soit le nôtre historiquement depuis toujours. Notamment, je rappelle que l'époque de PAOLI avait précisé parfaitement la position politique de la Corse en Méditerranée et que cet espace politique aujourd'hui, il est à reconstruire aussi, et l'université passe par là aussi pour nous aider à confirmer ces aspirations-là et bien entendu au-delà des aspirations, les anticipations, parce qu'il va falloir anticiper ce monde d'aujourd'hui.

Les vieux disaient à un moment donné que les jours étaient des siècles, les siècles étaient des jours. Aujourd'hui, les secondes qui passent marquent un changement profond de la seconde précédente. Le monde va beaucoup plus vite. On n'a plus le même temps. On a changé de monde et donc l'université, au-delà de l'outil d'émancipation, c'est aussi une arme, au sens noble du terme, pour nous nous aider à avancer.

Alors sur quelques points comme ça, quelques impressions sur des choses qui m'ont quand même touché, qui m'intéressent.

Par exemple, la question en commission de Jean-Michel SAVELLI, sur la musique traditionnelle. On avait, il y a un peu plus de 10 ans, la disparition du Centre de musique traditionnelle, qui a laissé un vide, même si le CAP, le Centre d'Art Polyphonique de Sartène a vu le jour sous une forme de régie, il ne remplit pas, je vous le dis, il ne remplit pas du tout le rôle qu'on lui avait assigné et donc il y a besoin que l'université reprenne ce pan-là de notre culture, pour remettre sur

la table la musique traditionnelle et avec la musique traditionnelle bien entendu, tout ce qui l'accompagne. La musique, vous savez, c'est la poursuite de la langue. Ghjè una lingua quant'è u restu.

Autre chose qui me semble important, bien sûr, la langue corse. N'emu parlatu, a dicu in francese, mi piace ancu à dì la in francese perchè a ghjente capisce u francese, trésor et projet d'équipement, moi je pense que sur ce plan-là, je ne dis pas qu'on manque d'ambition, je dis qu'aujourd'hui, il va falloir changer de braquet quand même. Je le dis à nos amis universitaires qui sont là, que je salue, qui sont des militants de l'université, qui avancent et qui prouvent, par cette convention, qu'ils ont aujourd'hui répondu aussi aux aspirations d'un peuple. Je crois qu'aujourd'hui la langue corse, c'est aussi le grand défi.

Quand on parle d'espace, l'espace ce n'est pas qu'un espace géographique, ce n'est pas qu'un espace historique, c'est un espace politique, linguistique, culturel.

Donc, la langue Corse aujourd'hui est à la croisée des chemins. Simu un populu chì, pratendimu à a lingua ufficiale, ma ch'ùn hà micca a capacità oghje d'aduprà l'ogettivi d'una lingua ufficiale. Donc, on est dans ce match-là qu'il faut absolument relever.

Alors bien sûr, il faut des outils et il en faudra beaucoup : des dictionnaires, des lexiques... Mais il faudra s'inspirer, et je le reprends à témoin puisque nous étions des rescapés d'une expédition au Pays basque avec Pierre GHIONGA en 2012, où on a assisté donc à une démonstration de force, on peut dire, sur la capacité d'un peuple à produire, à moderniser, à actualiser une langue et son lexique. Ça, c'est important de le dire. Ces outils-là sont pour nous majeurs. D'abord pour faire croire à la jeunesse, pour dire à la jeunesse que finalement cette langue, cum'è dicia Ghjuvan'Teramu ROCCHI, « issa lingua pò dì tuttu », ghjè una lingua chì pò dì tuttu. Donc, c'est important de le dire.

Après, je resterai sur l'aspect formation bien entendu : un master, ça appelle de la part de l'Exécutif et de notre Assemblée, un rapport de force avec l'État sur des concours uniques. Nous avons voté en 2013 le concours unique. On doit recruter les gens avec des compétences langue corse systématiquement, sinon ça ne sert à rien ! Sinon on aura toujours l'excuse ou l'alibi de l'incapacité ou de tout ce qu'on veut. Donc, un master qui permette, avec une conjonction et un accord politique avec Paris, d'avoir un concours unique qui nous permette justement d'assigner à ces enseignants la mission de participer à la construction d'une société bilingue qui soit nos inspirations. Ça, c'est important de vous le dire.

Après, il y a un point aussi qui peut nous tenir cœur, je pense, vous l'avez évoqué, je crois qu'il n'y a pas d'équivoque là-dessus, c'est la vie étudiante

dans toutes ses dimensions. D'ailleurs, il y a eu des enquêtes faites par la Collectivité depuis pas mal d'années sur le fait qu'il y a une précarité grandissante dans le milieu étudiant. Étudier, n'est pas simple pour tout le monde, y compris en Corse. Je passe sur l'inflation des loyers, des logements et les difficultés à se loger. Il va falloir qu'on ait un effort beaucoup plus fort sur l'hébergement, en tous les cas sur l'accueil d'étudiants, d'autant que j'ai relevé et c'est un très bon point, le fait qu'on a aussi ici une ouverture radicale sur l'extérieur avec 60 nationalités, je crois, aujourd'hui présentes sur le campus. Donc, je crois qu'il y a plus de 300 étudiants étrangers sur le campus, donc ça veut dire que là-aussi il y a besoin d'y répondre.

Il y a aussi le fait que, et vous l'avez évoqué, c'est un bon point, le schéma directeur relatif au handicap, à la réussite et bien entendu, à la vie étudiante. La mobilité, bien sûr, c'est aussi très important parce que bon, encore une fois, au-delà de Erasmus +, on a besoin de confronter et surtout de démontrer qu'on a des étudiants comme les autres, qui ont la possibilité de parcourir le monde et de revenir ici pour enrichir un peu nos débats, on dira comme ça.

La partie qu'a évoqué, y compris Pierre en bon Cortenais, sur le lien avec la ville, o zitè, une ville universitaire aujourd'hui doit, bien entendu, démontrer qu'elle a un lien incompressible avec les milliers de personnes qui viennent, non pas en permanence, mais au moins 7 ou 8 mois. Et il y a un besoin là certainement et ça veut dire aussi, et je le dis aussi parce qu'à l'heure où on parle, ça fait défaut, il va falloir qu'on ait une vision commune. Ce n'est pas une critique, c'est quand même une aspiration, il faut que ça devienne aussi un lieu culturel, qu'il y ait un aménagement du territoire cortenais qui permette de répondre à toutes ces aspirations-là, y compris donc d'avoir, je dis n'importe quoi, un espace culturel digne de ce nom, et je passe sur les détails.

On a évoqué les transports en commun, etc., là, je crois qu'il n'y a pas d'équivoque.

Donc, nous, nous voterons bien sûr sans équivoque ce rapport, Madame la Conseillère.

Je salue une nouvelle fois l'équipe dirigeante, parce que je crois que c'est eux qui portent ce projet, et c'est les chauffeurs en quelque sorte de cette grande voiture, et on leur fait confiance.

Bien sûr qu'on pense aussi à des problématiques qu'il faudrait relever, des défis environnementaux. Je regarde Guy ARMANET, le défi des déchets, c'est aussi le rôle de l'université de nous aider. Un certain nombre d'aménagements du territoire aussi doivent nous être, en tous les cas non pas soufflés, mais proposés par cette recherche à laquelle on alloue quand même des sommes très

importantes. Je crois que la recherche, c'est quand même quelque chose qui va nous aider.

Alors, je vais citer Kennedy, tiens, pour changer un peu, un Américain qui avait dit un jour « on connaît une nation aux hommes qu'elle produit ». Je vous fais méditer sur cette phrase. Et il dit, « mais aussi à ceux dont elle se souvient ». Donc, vous savez de qui on peut parler. « Et celle qu'elle honore », la même chose.

Donc, nous, dans cette perspective-là, bien sûr nous voterons. On accompagnera bien sûr les combats. Je vous ai dit qu'il y avait des combats ante université qui ont permis aujourd'hui de signer une convention qui me semble, à quelques aménagements près, répondre à nos aspirations.

En tous les cas, nous soutiendrons toujours ce projet d'université, mais qu'il soit au service du peuple bien sûr, et de l'émancipation nationale.

Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Oui, Nadine.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Dans cet hémicycle, peut-être plus que dans les autres hémicycles des conseils régionaux de France, le lien avec l'université est particulier, on le sait tous, parce qu'il y a un combat qui rappelle ce lien permanent avec la lutte et ce qui a été obtenu grâce à cette lutte et dont nombre d'acteurs qui sont aujourd'hui élus ont participé à cette lutte. Donc, il y a l'affectif, le politique.

Et lorsqu'on arrive à la signature d'une convention, on analyse ce qui a été fait jusque-là, on regarde si les objectifs qu'on s'était fixés sur la période qui se termine ont été atteints et les enjeux qui se profilent devant nous, et pour lesquels on doit répondre et s'outiller, et former les hommes.

Quand on regarde ce qui s'est passé, nous ici, on a un regard croisé. On est à la fois des élus, on est à l'intérieur parce qu'on est dans les différentes instances, on y participe dans les conseils d'administration, etc. On est des acteurs économiques et donc on a une vision de l'extérieur de l'économie, et on a aussi ce regard, je dirai, affiné parce qu'on veut savoir ce qui se passe dans l'université, parce que c'est un peu notre chose à tous.

Quand on l'observe, on se rend compte que l'environnement économique a changé, la structure de l'entreprise depuis qu'il y a cette université et notamment ces dernières conventions, où des moyens importants ont été mis pour le développement de cette université, on se rend compte que la structure économique, elle a changé. Il y a des jeunes qui ont monté des entreprises, qui aujourd'hui sont des cadres dans ces entreprises, qui ont apporté un dynamisme, qui ont apporté une connaissance, une vision du développement qui est complètement nouvelle. Donc ça c'est un point extrêmement fort de l'université et aussi des politiques publiques que nous avons nous financées, les différentes politiques publiques parce que ça rejoint évidemment l'économie, la formation, etc.

On voit bien que cette université, elle a bouleversé, dans le bon sens, l'écosystème insulaire. On a mûri, on a des visions nouvelles, on s'est enrichi de l'internationalisation, c'est-à-dire que tous ces apports qui arrivent de l'extérieur, ces étudiants, ce mixage en au sein des équipes pédagogiques, des gens qui viennent, qui font cours... On voit bien qu'il y a une qualité, une excellence qui est incontestable.

Quand on a posé les enjeux, et je partage ceux qui ont été pointés par Pierre GHIONGA, donc la santé, le CHU, ça va être l'enjeu majeur de demain au niveau de la santé, par rapport à l'université. Et là encore, on voit bien qu'on est toujours dans les mêmes revendications : le siège à Corte, à Bastia... Le siège doit être selon nous à Corte, c'est fondamental, c'est important qu'il soit à Corte parce que ça contribue d'un développement du territoire, mais pas seulement. Ce lien fort avec l'université, il est indispensable.

Donc le CHU, les enjeux environnementaux, on l'a dit, ce sont des choses dans lesquels l'université est déjà impliquée depuis quelques temps.

Moi, j'ai envie d'insister sur la langue corse.

Pour moi qui fais partie de cette génération qui s'est battue pour le cursus qui a obtenu la première année de langue corse à l'université, c'est insuffisant. C'est insuffisant et ce constat, il est valable pour tous. Il est important que ce cursus de langue corse soit développé différemment. Il est important qu'il y ait un lien différent avec l'INSPE, que l'INSPE de Corse ne peut pas être l'INSPE d'ailleurs, ce n'est pas possible. Donc là, il y a une conception qui doit être, selon moi, révisée et sur lequel on doit porter tous nos efforts en matière de langue corse. Si nous n'arrivons pas à cela, nous n'arriverons pas à atteindre les objectifs que l'on s'est fixés en matière de déploiement de la langue corse.

Donc, le gros effort, il doit porter là-dessus.

Je m'adresse au président de l'université, que j'ai l'occasion de rencontrer très fréquemment, portons nos efforts là-dessus, il y a quelque chose encore à faire. Nous avons des objectifs ambitieux et qui sont vitaux pour nous. Vitaux !

J'ai envie aussi de souligner les évaluations. Effectivement, il faut qu'on évalue davantage ces politiques. Ça se fait. Il y a des choses intéressantes qui sont faites, très très bien. On a besoin, nous, à partir du moment où on établit des politiques publiques, de mesurer ce qui est fait et notamment en matière de recherche appliquée.

Voyons au terme d'une convention, quels sont les résultats de ces recherches, il nous les faut dans le détail parce qu'évidemment, ça donne aussi des perspectives pour l'avenir.

Donc selon moi, la langue corse et l'évaluation, c'est encore quelque chose qu'il faut améliorer.

Je noterai, et ça, c'est lié par rapport à notre engagement ici de nationalistes, de majorité nationaliste, l'effort considérable. Il n'y a pas une université en France qui a les financements de la part de sa région à la hauteur de ce que met la Corse.

Donc moi j'insiste là-dessus. Une université qui aujourd'hui travaille main dans la main avec ces politiques publiques, avec l'ensemble de l'exécutif parce que tout est transverse, il n'y a pas que le domaine de la formation, le secteur de l'université et de la recherche, ce sont les différentes politiques dans le domaine de l'eau, dans le domaine des déchets, etc., tout le monde est impliqué là-dedans.

Donc un fonctionnement très étroit, une collaboration très étroite qui est, selon moi, inégalée sur l'ensemble du territoire français.

Donc, nous sommes très heureux de cette convention, de la forme qu'elle prend et des enjeux qui pourront être, selon nous, des enjeux desquels on va se rapprocher grâce à ce qui va être mis en place.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas, donc la parole est à la conseillère exécutive.

Mme Antonia LUCIANI

Je vous remercie.

Donc, je voudrais remercier l'ensemble des conseillères et des conseillers pour leur prise de parole qui témoignent à la fois de la satisfaction suite à la présentation de ce rapport, mais qui souligne également, en tout cas, c'est comme ça que nous l'avons voulu, une convention qui s'engage, en tout cas qui montre qu'on est dans un mouvement, qu'on est dans une dynamique, qu'on est dans un souffle au service de la jeunesse et au service de la Corse.

Alors, il y a des questions, je dirais, un peu plus techniques et précises qui ont été posées. Je vais essayer d'y répondre le plus précisément possible.

Effectivement, comme l'a dit Jean-Martin MONDOLONI, il faut trouver un bon équilibre entre évidemment l'espace de liberté conféré à l'université dans le cadre de son autonomie, qui a évidemment vocation à choisir les enseignements, mais également qui doit correspondre à la carte des formations voulues et souhaitées engagées dans ces grands objectifs par la Collectivité de Corse, que ce soit évidemment sur la carte de formation, y compris sur le volet bâtementaire, vous l'avez rappelé, puisque nous sommes pleinement engagés, non pas dans le concept de ville universitaire, mais de ville-université, c'est-à-dire véritablement qui se définit par le projet universitaire. En tout cas, c'est comme ça que nous l'avons accompagné.

Et effectivement, nous, aujourd'hui, on est particulièrement satisfaits parce qu'on a trouvé cet espace de convergence avec la présidence actuelle et les équipes en place pour trouver un juste compromis entre, évidemment, les choix qui nous ont été proposés, mais également, et ça a été rappelé par certains d'entre vous, des projets plus particuliers qui à la fois nous tenaient à cœur, mais correspondaient aussi à la vision que nous avons et que nous développons pour le territoire et pour la jeunesse.

Concernant la remarque donc Paul-Félix BENEDETTI, donc effectivement, les 12 M€ sont inscrits hein, ils ne manquent pas, mais pourquoi ils sont inscrits ? D'abord parce que Stella Mare constitue évidemment une priorité commune. Ça fait partie des points sur lesquels, évidemment, nous avons une volonté commune de passer de la recherche fondamentale à la recherche appliquée. Et que, de par ce domaine d'excellence qui est reconnu internationalement, eh bien il nous est apparu nécessaire de l'inscrire et que le coût, en revanche, nécessite à l'heure actuelle des études complémentaires et également d'aller vers des cofinancements nécessaires. Mais évidemment, on fera en sorte que l'État respecte ses engagements.

Il y a également la question de la création véritablement d'un outil à la fois au service de l'esprit critique, mais également au service de l'émancipation de la jeunesse. Je pense que cette convention répond véritablement à ces enjeux.

Pour ce qui concerne l'évaluation, effectivement, aujourd'hui, on peut considérer qu'on a une grille d'évaluation qui nous permet d'avoir une vision, une visibilité sur les actions à la fois passées et les actions à venir, mais également, ça a été relevé par certaines et certains d'entre vous, la question d'avoir une visibilité plus précise sur les étudiants et ça, effectivement, notamment dans le cadre de la révision du schéma de la vie étudiante, la question de la mise en place d'un observatoire de la vie étudiante, avec l'ensemble des parties prenantes, nous paraît une des pistes importantes dans le cadre de ce nouveau schéma dans lequel nous pourrions croiser, pas uniquement des données qui concerneraient la vie étudiante, la précarité, etc., mais plus globalement, qui engloberaient également l'insertion des étudiants, leur devenir sur le territoire, etc., et donc le croisement de ces données pour à la fois avoir une visibilité commune et conjointe des étudiants et finalement de l'investissement qui a été celui de l'Etat, de la Collectivité et de l'université, mais également avoir en main les données nécessaires à la mise en œuvre des politiques publiques les plus adaptées et les plus pertinentes.

Je pense également à la remarque qui a été faite par Saveriu LUCIANI sur la précarité. Aujourd'hui, on consacre entre 2,5 et 3 M€ par an sur les aides jeunesse, tout confondu, y compris celles du Crous de rentrée, etc., les aides pour les boursiers, la restauration... Donc, on a un panel de mesures qui est très important. Mais effectivement, l'Observatoire également et l'obtention de ces données sur la vie étudiante, nous permettra aussi de mieux nous adapter et d'être à même d'accompagner les étudiants, y compris pour arriver jusque dans leur insertion professionnelle.

Je rebondis pour terminer sur le propos de Pierre GHIONGA qui, effectivement, s'est satisfait de la dynamique engagée, et on ne peut que l'être, autour du concept de ville-université qui, je crois, à la fois consolide un projet global de formation, mais prend corps à travers des partenaires qui marchent ensemble, Collectivité, Ville, Etat et université pour faire en sorte effectivement que la ville aujourd'hui se développe de manière conjointe. Ça donne aussi du sens à cet abondement financier qui est important également sur le volet bâtementaire, parce que le volet bâtementaire concourt aussi au développement de la ville, au service des Cortenais, de la Corse et évidemment des étudiants.

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Monsieur le Président !

Le Président Gilles SIMEONI

Je voudrais dire un mot. Je vous remercie, chers collègues.

D'abord, quelques mots pour saluer le président de l'université de Corse, l'ensemble de la délégation universitaire. Je sais qu'ils étaient déjà là hier pour le dossier stratégique du CHU. Je suis heureux que malgré les contraintes d'emploi du temps, vous ayez choisi de rester aujourd'hui pour souligner, par votre présence, combien dans ce dossier essentiel de la convention tripartite, nous avons marché main dans la main et nous continuerons à marcher main dans la main.

Souligner la qualité du travail qui a été fourni, remercier bien sûr nos cocontractants de l'université de Corse, les cocontractants de l'État. Un mot particulier pour Antonia Luciani qui a porté ce dossier au plan politique, pour Monsieur Cubells, la DGA, le directeur de l'enseignement supérieur, que j'entrevois derrière, qui se sont engagés, et c'est normal, pleinement, avec un travail qui s'inscrit aussi dans la continuité de ce que nous avons fait lors de la convention précédente, une autre mandature avec les mêmes principes, les mêmes idées, la même volonté, mais bien sûr une volonté d'améliorer ce qui pouvait l'être.

Très brièvement. Je ne reviendrai pas sur l'ensemble des interventions. Je pense que celles-ci soulignent que l'université de Corse est aujourd'hui devenue un outil stratégique pour la Corse bien sûr, mais qu'elle est aussi un élément fort du consensus politique, social et sociétal. Je crois que nous ne pouvons que collectivement nous en réjouir. Donc, merci à l'ensemble des intervenantes et intervenants pour leurs remarques et contributions.

Quelques mots simples et quelques principes autour desquels nous avons travaillé pour vous proposer de formaliser cette convention et mettre aussi en perspective ce qui nous attend dans le cadre de l'application de celle-ci.

Premier élément, le fil historique. Il a été souligné par plusieurs intervenants. C'est important, sans passéisme, parce que cette université, elle puise ses racines dans la période paoline, elle a été un enjeu politique ; on en veut pour preuve qu'un des actes de la puissance occupant du 18^{ème} siècle, un des premiers actes a été de la fermer. Et, un des combats essentiels dans le cadre du Riacquistu, a été d'essayer de la rouvrir. Donc, il faut aussi garder à l'esprit ce passé, même si aujourd'hui nous regardons résolument vers l'avenir.

J'en profite pour remercier Pierre Ghionga, c'est un hasard, nous en avons parlé, mais il m'a communiqué aujourd'hui la photocopie d'une photographie d'époque, je vous la montre, je la tiens à disposition. C'est en 1973, une manifestation pour la réouverture de l'université de Corse, il y a le maire, peut-être pas en titre, mais en tout cas le maire dans les esprits de l'époque, Michel Pierucci, il y a Jean-Jacques Albertini, il y a des militants politiques, nationalistes, il y a aussi le père de Pierre. Tout ceci pour dire que, les uns et les autres, nous nous inscrivons toujours et nécessairement dans une histoire.

Et j'en profite puisqu'on aime la symbolique, pour souligner, je suis un peu étonné que personne ne l'ait fait, je pense que c'est un simple oubli dû à l'émotion, que le 26 octobre 1981, c'était la date de la réouverture de l'université de Corse, et que donc nous sommes aujourd'hui, 42 ans après, pratiquement jour pour jour, pour signer cette convention dans l'état d'esprit qui est le nôtre, qui est partagé, avec une institution qui a grandi, qui s'est développée, qui s'est enracinée et qui nous permet de regarder résolument vers l'avenir.

Deuxième point fort, d'un point de vue de la stratégie globale du développement, nous avons souvent dit les uns et les autres, et je crois que nous le partageons, que tous les pays, ou toutes les régions, ou tous les territoires qui ont réussi à passer d'une situation de sous-développement, de non-développement ou de mal-développement à une situation de développement et d'émancipation, sont des pays, régions, ou territoires qui ont fait le double pari de l'enseignement et l'éducation et de l'innovation. Ce sont des orientations stratégiques qui souvent ne portent leurs fruits que sur le moyen et sur le long termes. Il faut les acter, ces orientations, et ensuite il faut les décliner.

Je crois que nous les avons endossées avec volontarisme, y compris depuis décembre 2015, et que nous continuons à penser et à être convaincus que c'est en continuant d'investir, notamment sur l'éducation, l'enseignement, et notamment l'enseignement supérieur, que nous pourrons réussir à construire une stratégie de développement économique, social, culturel et sociétal harmonieux. Cette convention tripartite, elle vient aussi consacrer cette vision stratégique.

Le troisième point, je l'ai dit, c'est qu'il y a eu un travail, un travail de fond et je me retourne vers nos partenaires de l'université de Corse, sur les grands équilibres par rapport à la convention précédente. En fin de convention, nous serons sur une augmentation de 5 à 6 % sur le volume global de l'aide de la Collectivité de Corse.

Ce n'était pas évident d'acter cette progression qui est significative, elle s'est faite aussi parce que l'université a su faire des choix et a accepté, et je la salue publiquement, aussi de contribuer, y compris en mobilisant son fonds de roulement, à l'effort financier partagé.

Et puis au-delà de cette vision strictement financière et budgétaire, il y a eu un effort de rationalisation. On a réintégré un certain nombre de dispositifs qui se développaient précédemment en parallèle de la convention tripartite, on les a réintégrés dans la convention globale, l'investissement, le fonctionnement, le bâtimentaire. Dans le bâtimentaire, on se répartit aussi, après discussion et avec le souci de l'efficacité maximale, la maîtrise d'ouvrage chaque fois que nécessaire ; ça peut être la Collectivité de Corse pour l'ESPE à Aiacciu ou c'est souvent l'université de Corse pour les autres bâtiments. Je crois que nous nous sommes donné les moyens de travailler de façon très efficace.

Le quatrième point. On parle de convention tripartite, mais ça a été souligné, je crois qu'il faut le dire avec force, notamment à travers l'intervention de Pierre Ghionga, même si la commune de Corti n'est pas partie prenante de la convention tripartite, la convention tripartite s'inscrit dans une vision stratégique désormais partagée d'abord et à titre principal, entre l'université de Corse, la ville et la Collectivité de Corse, mais également dans la contractualisation avec l'État et notamment pour ce qui concerne la commune et l'intercommunalité, en reprenant en permanence cette vision partagée de vouloir faire ensemble de Corti, je me tourne vers Jean-Martin, pas seulement une ville universitaire, nous y tenons beaucoup, mais une ville université.

Ce n'est pas seulement un jeu de mots ou un concept marketing, l'université de Corse aujourd'hui, et Corti de façon générale, c'est la seule ville où la population universitaire est pratiquement équivalente à la population résidente. Donc, on n'est pas seulement dans une ville universitaire, une ville universitaire, c'est une ville qui a une forte tradition d'université, Corti l'a, c'est une ville où il y a un ou plusieurs campus universitaires, Corti les a, mais on ne trouve pas d'équivalent, me semble-t-il, y compris en Europe, à part... À part Bangor au Pays de Galles, je savais qu'il y avait un exemple et je savais que seul Pierre Ghionga le connaîtrait... où on soit dans une situation pareille.

Et c'est vrai que ce concept de ville université, il est important parce qu'il nous a conduit, y compris à des choix stratégiques. Au moment où dans beaucoup de villes, on externalise les campus, l'université de Corse a fait le choix de ne pas mobiliser la réserve foncière que nous avions prévu de consacrer au troisième campus, qui aurait été en dehors de la fac, pour réintégrer l'ensemble de l'activité universitaire au plus près de la ville.

Et ce choix-là, il impacte aussi, par exemple, je me tourne vers Pierre Ghionga, les choix en matière de mobilité, de mobilité interne, de mobilité douce, demain de parking, je me tourne aussi vers Hyacinthe Vanni, les chemins de fer qui sont totalement partie-prenante de cette vision d'un accès facilité. Et de la même façon, les efforts, y compris sur le réseau routier en termes de sécurisation

et en termes de rapidité, y compris pour mieux connecter l'université et la ville de Corti, par exemple à l'aéroport de Bastia Poretta.

Tout ceci concourt à faire de la ville, et y compris des autres choix stratégiques, notamment le projet « Citadella 21 », à faire de Corti, ville université, un véritable poumon qui respire, qui s'enrichit de la présence la plus longue possible pendant toute la semaine, de l'ensemble des activités universitaires, les étudiants, les professeurs, etc., avec cette volonté aussi de démontrer que le choix de l'implantation que nous avons porté ensemble historiquement, permet également cette dimension essentielle à toute université, c'est-à-dire celle de l'ouverture, de l'ouverture sur la Méditerranée et de l'ouverture sur l'Europe et sur le monde. Et on voit aussi, notamment à travers le nombre de partenariats qui sont ici avec des universités extérieures, combien cette dimension d'ouverture est consubstantielle de la stratégie mise en œuvre par l'université de Corse et soutenue par la Collectivité.

Le cinquième point qui est essentiel, c'est celui de dire que ce concept de ville université, il est également un atout déterminant pour faire de Corti et de l'ensemble de la région, une locomotive en matière de développement de l'intérieur et de la montagne. C'est là que tout prend sens. L'aide aux étudiants, par exemple sur le volet, je n'y reviens pas, ça a été développé, permettre aux étudiants, quelles que soient les difficultés, la précarité grandissante, de vivre, de bien vivre et de travailler. Le CHU, avec un CHU multisites, mais avec une vocation, on l'a dit, à notre avis d'enraciner notamment le site administratif au plus proche de l'université, c'est-à-dire à Corti ; la recentralisation d'un certain nombre d'activités, y compris de services de la Collectivité de Corse ; le travail que nous faisons sur Tattone avec le groupe de travail, dans la discussion avec les salariés et leurs organisations syndicales ; le projet d'une unité hospitalière sur la commune de Corti vient également densifier fortement. De la même façon, dans le cadre par exemple du programme « Una casa per tutti, una casa per ognunu » le fait d'avoir inscrit, comme éligibles à l'aide, des constructions qui viendraient conventionner avec le Crous pour pouvoir permettre à des étudiants, y compris en dehors de Corti, d'accéder à du logement ou à de la résidence dans des conditions satisfaisantes d'un point de vue des prix, participe de cette volonté forte de mobiliser l'ensemble des atouts. Je pense également au sport nature, qui est un atout essentiel pour Corti.

On voit bien qu'il y a là véritablement la matrice d'une stratégie de développement non seulement pour l'université, non seulement pour la ville, non seulement pour la ville université, mais pour l'ensemble de l'intérieur et donc des régions alentours, y compris celles qui participent aujourd'hui à une intercommunalité qui connaît de grosses difficultés financières.

Notre pari, c'est de dire : si on crée de la richesse dans l'intérieur, que ce soit la richesse en termes de ressources humaines, en termes de création d'entreprises, en termes d'attractivité, de culture, de tourisme, il va y avoir un effet de ruissellement qui nous appartiendra d'organiser avec l'ensemble des élus et l'ensemble des forces vives.

Sixième et dernier point, et j'en aurai terminé. Je voudrais quand même faire un parallèle avec notre discussion institutionnelle d'aujourd'hui, pour dire en forme de clin d'œil à celles et ceux qui pensent que les discussions statutaires ou institutionnelles sont sans intérêt par rapport aux objectifs poursuivis. Nous ne serions pas en train de discuter de la même façon et avec la même efficacité s'il n'y avait pas eu, il y a maintenant près de 20 ans, un changement fondamental dans l'organisation statutaire de l'université de Corse, avec un système d'enseignement français global, vous le savez, où il y a d'un côté l'enseignement supérieur des grandes écoles, etc., et des universités qui sont ou qui ont été historiquement, structurellement, sous-dotées d'un point de vue de l'accompagnement financier par l'État, le combat pour la mise hors normes de l'université de Corse, le combat qui a été mené en 2003 et qui a abouti en 2004, et qui a permis de ne plus soumettre l'université de Corse à la norme San-Remo qui est la norme de droit commun, est un combat qui a été un combat fondateur. Tout ce qui a été construit à partir de là, et y compris l'optimisation du principe d'autonomie consacré par la loi en 2008 au plan général, s'est fait à partir de cette organisation statutaire dérogatoire où on a acté un fait historique, géographique, économique qui justifiait un statut dérogatoire, un statut d'autonomie disons-le, pour l'université de Corse.

À partir de là, on est passés sur une logique de projet, un projet qui est porté à titre principal par l'université dans le cadre du principe d'autonomie universitaire, mais qui se construit en concertation, ça a été dit par Jean-Martin Mondoloni, avec les objectifs stratégiques de développement de la Collectivité de Corse et une vision stratégique qui se concrétise aussi par un partenariat, y compris un partenariat qui pour le coup, fonctionne avec l'État dans le cadre de la convention tripartite.

Donc moi, dans ce message qui est globalement, même s'il y a toujours des choses à améliorer, même s'il peut y avoir quelquefois des points de discussion, voire de friction, globalement nous sommes sur une trajectoire qui est une trajectoire extrêmement positive pour la jeunesse corse, extrêmement positive pour l'université et donc, ce qui est bon pour la jeunesse corse, ce qui est bon pour l'université, est bon pour la Collectivité de Corse, est bon pour la Corse, est bon pour le présent et est bon pour l'avenir.

Je pense que c'est un rapport extrêmement positif qui vous est soumis aujourd'hui. En tout cas, je suis fier que nous ayons pu construire ensemble, dans le dialogue et dans la concertation avec l'université de Corse et également avec l'État, ce document contractuel pour les quatre années à venir.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Je vais mettre ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

À ringrazià vi. Je crois qu'on peut rappeler la Présidente et commencer avec le rapport suivant, si vous êtes d'accord.

Le Président Gilles SIMEONI

Peut-être deux minutes de suspension avec votre autorisation, pour saluer la délégation.

M. Hyacinthe VANNI

Pas de problème, Monsieur le Président, deux minutes de suspension.

La séance suspendue à 11 h 55 et est reprise à 12 h 15 sous la présidence de Mme la Présidente MAUPERTUIS.

La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Per piacè, ripigliate piazza. Merci de reprendre vos places.

Donc la séance reprend, toujours sur le domaine de l'enseignement et de la formation avec le rapport 258 qui va nous être présenté par la conseillère exécutive, Antonia Luciani.

Raportu n° 258 : Dutazioni glubali di funziunamentu (DGF) di i stabilimenti sculari publichi è rivisioni/adattazioni di i mudalità di calculu è d'attribuzioni di i mezi accurdati à i culleghji è licei di Corsica à titulu di l'annata 2024

Rapport n° 258 : Dotation globale de fonctionnement (DGF) des établissements scolaires publics et révisions/adaptations des modalités de calcul et d'attribution des moyens attribués aux collèges et lycées de Corse au titre de l'année 2024

Mme Antonia LUCIANI

Je vous remercie, Madame....

M. Xavier LACOMBE

Madame la Présidente, pardon, excusez-moi, Jean-Martin Mondoloni et moi-même, nous nous retirons.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, vous vous déportez.

Mme Antonia LUCIANI

Très bien donc, après ce départ, présentation de la DGF pour les établissements.

Vous le savez, la Collectivité de Corse dispose d'un bloc de compétences en matière d'éducation mais également d'attributions, qui touche à la fois au financement du fonctionnement des établissements publics locaux d'enseignement, donc il s'agit des collèges et des lycées.

La dotation globale de fonctionnement constitue le principal financement de fonctionnement des collèges et lycées. En 2022, vous vous souvenez, j'avais présenté un rapport dans lequel la Collectivité de Corse s'était engagée dans une réflexion qui visait à renouveler et à refonder des pratiques qui étaient restées inchangées depuis 2004.

Un important travail avait été fait pour créer un nouveau mode de calcul visant à déterminer un mode d'attribution des moyens plus équitables, prenant en compte à la fois les évolutions réglementaires, les besoins et les caractéristiques particulières des établissements, ou encore les spécificités territoriales, mais surtout d'approuver un mode de calcul d'attribution évolutif.

Donc, ces modalités de calcul sont les suivantes, telles que mises en application pour 2024 dans les collèges et les lycées. D'abord, une part patrimoine qui vise à couvrir les charges liées aux dépenses de viabilisation, les charges incompressibles de contrats d'entretien, tous les frais administratifs, l'achat de vêtements de travail et d'équipements de protection pour les personnels ATTE et le fonctionnement des EMATT pour les établissements concernés.

Une part élève qui elle, est calculée sur la base des effectifs constatés à la rentrée 2022, qui intègre une part majorée qui est établie par un montant fixé en fonction des différentes filières de formation, un coefficient de ruralité évidemment pour que les établissements ruraux soient renforcés et non pas pénalisés, la prise en compte également de l'EPS en fonction d'un coefficient d'éloignement des installations sportives.

Concernant les propositions d'évolution pour 2024, nous en proposons quelques-unes. D'abord, le forfait viabilisation pour la dotation globale de fonctionnement de l'année 2024, égal aux dépenses de viabilisation constatées aux comptes financiers pour qu'ils soient corrigés par un indice prévisionnel d'évolution des tarifs autour de 7 %.

Enfin, nous proposons que la part fixe « élève » des collèges passe de 8 000 à 10 000 €, que la part EPS soit majorée de 25 à 50 € par élève.

Ces nouvelles propositions vous sont donc proposées notamment au regard de la situation économique et du contexte inflationniste auquel les établissements sont confrontés et qui évidemment, se traduit par une mise en tension financière des établissements.

Donc, pour ne pas les impacter davantage, vous l'avez compris, la Collectivité de Corse a fait en sorte d'être au rendez-vous et évidemment de les accompagner du mieux possible.

Sur l'ensemble de nos établissements, nous pouvons noter que sur les 46 du territoire, 39 connaissent et vont connaître une augmentation de leur DGF. 5 établissements maintiennent cette DGF et seuls 2 établissements ont une dotation globale de fonctionnement un petit peu à la baisse, mais c'est uniquement lié à la baisse des effectifs.

De ce fait, je vous propose un montant global pour l'année 2024, pour la dotation globale de fonctionnement de l'ensemble des établissements à hauteur de 8 171 934 €.

Pour terminer, vous dire que ce montant est en constante augmentation depuis 2 ans, que le montant global de la DGF, il était autour de 6 M€ en 2022,

qu'en 2023 il était près de 7 M€ et qu'aujourd'hui, on dépasse les 8 M€. Il s'agit là d'un choix important puisque ça a été dit pour le rapport précédent, et vous le savez, quand nous avons à analyser le budget, nous avons à faire des choix extrêmement forts en raison d'un budget qui est contraint. Vous comprendrez bien que passer de 7,5 millions en gros à plus de 8 M€, ce sont des choix importants et nous le faisons et nous le ferons parce que nous considérons que les établissements publics ne doivent pas avoir les surcoûts qui sont imposés de fait par l'augmentation des fluides, tout un tas de problématiques. Aujourd'hui, effectivement on ne peut pas laisser les établissements avec des problématiques financières particulières.

Au-delà de la compensation de la hausse des coûts que nous essayons d'assumer à travers cette DGF qui est donc renforcée, eh bien effectivement, nous sommes également présents autant que de besoin, sur l'attribution éventuelle de subventions complémentaires si la DGF ne correspondait pas complètement aux besoins de l'établissement.

Donc, vous dire que c'est une base sur laquelle nous partons, évidemment nous essayons d'être au plus juste à travers ce mode de calcul, mais qu'en cas d'impair ou de surcoût éventuel, la Collectivité de Corse, de manière exceptionnelle, peut également venir en complément de cette dotation globale de de fonctionnement.

Enfin, vous dire que cette volonté politique, elle répond à l'objectif de ne pas faire supporter aux établissements les effets de l'inflation, mais également elle est en écho avec le rapport que je présentais à la session dernière, sur les tarifs de restauration que nous avons bloqués également, pour évidemment préserver le pouvoir d'achat des familles corses. Nous continuerons autant que possible, d'être aux côtés du bon fonctionnement des établissements, collèges et lycées et également des élèves, des équipes techniques, administratives ainsi que de l'ensemble du corps enseignant.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Allora, ci hè un avisu di a cummissione di e finanze.

M. Joseph SAVELLI

Avis favorable avec la non-participation des groupes « Un soffiu novu » et « Core in fronte » et l'absence du groupe « Avanzemu ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Maintenant, la parole est à qui veut la prendre. Paul-Jo Caitucoli pour « Fà populu ».

M. Paul-Joseph CAITUCOLI

Madame la Conseillère, merci pour ce rapport.

Je peux témoigner en fait de l'ajustement et de l'écoute de vos services pour ces éléments. Je voulais juste vous préciser un petit point qui est structurel sur le collège du Taravu qu'il faudra, je pense, régler, qui date de la fusion puisqu'on avait deux établissements, Santa-Maria Sichè et Petretu è Bicchisgià et au moment de la fusion, de la constitution du collège du Taravu, on a omis à l'époque d'intégrer les problèmes de fonctionnement liés aux deux structures.

Donc on a, chaque année, un petit décalage sur la dotation globale qu'on réajuste et qui est réajustée. Si on pouvait analyser avec vos services ce point-là, de façon à ce qu'on puisse rentrer dans la normalité... Mais sinon, tous les ans, il y a bien sûr ce réajustement parce qu'il y a deux sites. Voilà.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Altre dumande ? Romain Colonna per « Fà populu » dinò.

M. Romain COLONNA

Madame la Conseillère, je crois que ce rapport, il nous dit au moins trois choses essentielles pour notre Collectivité, pour la Corse et pour le sujet qui nous intéresse, pour l'éducation.

La première, vous l'avez dit, c'est écrit dans le rapport, c'est un système qui était figé depuis 2004. On est en 2023, donc ça fait presque 2 décennies que le système n'a pas évolué. Donc, la première chose que je voulais souligner, vous l'avez dit, mais j'insiste un petit peu, c'est notre capacité, même si ça peut paraître à la marge, mais c'est notre capacité à modifier le système presque 20 ans après.

J'en viens de suite à la seconde chose, c'est modifier le système, non pas pour dire qu'on l'a modifié, mais pour aller vers un système qui est plus équitable et plus juste. Et ça c'est le deuxième point essentiel, vous l'avez dit, mais c'est important encore une fois de le répéter, le budget est en constante augmentation depuis 2 ans et on n'arrête pas de dire au fil des sessions, parce que c'est la vérité,

qu'on est face à des budgets extrêmement contraints sur un certain nombre de marqueurs et notamment celui-ci, on a un budget qui est en augmentation.

Vous avez évoqué dans le rapport 46 établissements qui bénéficient de la dotation globale de fonctionnement. Il y en a 39 qui vont avoir une dotation revue à la hausse, ce qui est considérable au vu des enjeux, parce que là on parle de 8 M€, on ne parle pas de 800 €, on parle de 8 M€.

Et j'en arrive au troisième point qui me semble essentiel. C'est qu'on parle beaucoup, et c'est normal, du processus d'autonomie, on relie beaucoup nos dossiers à cette problématique qui nous occupe et lorsque l'on parle d'autonomie, lorsque l'on parle de compétences, souvent, de manière informelle dans la rue, avec nos amis, dans nos cercles respectifs ou même dans les cénacles plus politiques, il y a deux compétences qui interrogent un petit peu davantage, c'est celle de la santé et celle de l'éducation. Et on nous dit : pourquoi pas pour la fiscalité, pourquoi pas pour le reste, mais attention à la santé et attention à l'éducation.

Je remarque qu'hier on a fait collectivement, à l'unanimité, un pas important vers une consolidation de sécurisation et un développement de la compétence santé à travers le CHU et je remarque quelque chose, c'est que là, on a une compétence, parce qu'on a tendance à croire lorsque l'on dit : nous, on voudrait un transfert de la compétence éducative, que la Collectivité de Corse n'a pas de compétence éducative. Or, vous nous le rappelez à travers ce rapport, qu'on a une compétence éducative qui n'est pas suffisante à nos yeux pour construire le pays de nos rêves, pour transformer la société, mais on a un bout de la compétence. J'avais déjà dit dans cet hémicycle, je reprends la métaphore, qu'on a le volant de la voiture sans avoir le moteur et sans avoir les roues, et nous, on voudrait conduire la voiture dans son intégralité. Ça ne veut pas dire que conduire la voiture dans son intégralité, qu'il n'y ait pas de partenariat, on vient de voter une convention avec l'université.

Mais lorsqu'on augmente un budget, qu'on le fait passer à 8 M€, qu'on est connectés aux 46 structures éducatives, EPLE de Corse et qu'on modifie le système qui n'avait plus été modifié depuis 2004, je dis simplement qu'on a là une compétence éducative que l'on exerce plutôt bien, me semble-t-il.

Et donc, lorsque l'on dit qu'on veut évoluer aussi vers la compétence éducative, c'est aussi dire aux Corses, me semble-t-il aujourd'hui dans cet hémicycle, mais ailleurs demain, nous exerçons déjà une partie de la compétence éducative et la preuve en est, nous l'exerçons plutôt bien, on augmente les budgets et on va vers des politiques qui sont plus justes et plus équitables.

Donc pour au moins, je le disais, ces trois raisons, celle de la modification du système et de la structure d'ensemble, celle de politiques éducatives davantage justes et davantage équitables et celle de la démonstration finalement, que nous voulons conduire la voiture éducative dans son ensemble et que on ne peut pas continuer le processus sans poser la question de l'éducation qui est au même titre que l'économie ou au même titre que la santé, je le disais, une compétence fondamentale, dumane pà fà populu è pà fà nazione, dunque nant' à issu raportu quì, cum' è nant' à l' altri raportu, ma nant' à issu raportu quì in particulare, daremu u nostru accunsentu cullettivu.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Un' antra dumanda di parolla ? Nimu ? Allora ripassu a parolla à a cunsigliera esecutiva; Saveriu LUCIANI, durmiate ! Avete a parolla !

M. Saveriu LUCIANI

À pena di fame !

Deux points rapidement. Je rebondis sur les propos de mon collègue Romain Colonna, l'effort est à souligner. Je vais quand même pondérer légèrement dans l'effort logique normal de notre Collectivité, elle a toujours été là pour répondre depuis longtemps à ces demandes-là. Par contre, moi j'insisterai encore une fois, mon collègue Jean-Martin n'est pas là, mais hier matin on vous a posé une question, sur le fait de sensibiliser et de voir comment avec l'État, même si, et là je l'entends bien, le bailleur de fonds finalement, c'est la Collectivité qui est à l'origine des constructions, des financements, y compris de la gestion des personnels, ATTE et compagnie.

Donc, important de souligner le besoin de renforcer la sécurité. On change de monde, je ne le dis pas simplement que par rapport à des événements qui sont survenus très récemment, il y a un rapport à l'enseignement, un rapport à la famille et un rapport aussi, je dirais, à l'éducation qui n'est pas forcément celui qu'on a connu il y a 30 ou 40 ans. Et, vous l'avez souligné hier dans votre réponse, il y a eu des améliorations, mais je pense qu'il faut absolument sensibiliser au-delà des financements, et les personnels, et l'ensemble de la communauté éducative, sur ce phénomène de besoin, justement, de rassurer tout le monde.

Il y a un aspect qui m'intéresserait, alors je m'attendais à ce que mon collègue du Taravu en parle, le demi-collège Petretu-Santa Maria, n'est pas harmonisé du point de vue de l'enseignement du corse par exemple. Il serait intéressant peut-être de rappeler que, alors sans aller jusqu'à la conditionnalité de

l'aide, mais en tous les cas, je pense qu'il faut là aussi montrer un engagement très clair de la Collectivité sur l'enseignement du corse dans le secondaire, qui est un des points faibles aujourd'hui de la démonstration éducative.

Il faut absolument qu'on puisse porter cette aide en conditionnant une partie de cette aide, supplémentaire certainement, parce qu'on sent qu'au-delà de ce qui a été mis en place il y a 3 ans maintenant, à savoir les formations de bassins pour les professeurs des disciplines non linguistiques du secondaire, on a besoin de dynamiser cet enseignement. Et votre proposition qui conforte quelque part, « conforte » c'est le mot, je parle de confort, le fonctionnement de ces établissements, il faut qu'aussi il y ait derrière une réponse volontariste de ces établissements sur le fait de mettre en avant et de dynamiser les filières bilingues, voire même demain, rêvons un peu, immersives.

Ça rejoint un peu ce que disait Romain Colonna sur la négociation aujourd'hui, on est bailleurs de fonds, on est les grands financeurs et on n'a pratiquement aucun mot à dire sur le fonctionnement pédagogique. Or, à un moment donné, il va falloir qu'on discute de la cogestion de l'éducation dite nationale et donc, entrer dans les programmes et avoir aussi notre mot à dire sur l'émancipation des enfants de ce pays.

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Altre dumande o cummenti ? Nò ! Avete a parolla, cara cunsegliera esecutiva.

Mme Antonia LUCIANI

À ringrazià vi.

Donc, effectivement pour le collège du Taravu, je remercie Paul-Jo Caitucoli, on fera en sorte de prendre en compte la spécificité et si ce n'est pas totalement satisfaisant, évidemment on sera toujours prêts pour réajuster autant que de besoin.

Finalement, à travers ce rapport, aussi bien avec l'intervention de Romain Colonna que celle de Saveriu Luciani, on se met à reparler de la compétence éducation. Est-ce qu'on est totalement satisfaits à l'heure actuelle de la manière dont c'est réparti et de la manière dont c'est géré ? Clairement non ! D'ailleurs effectivement, les établissements nous ont été confiés, mais il est aujourd'hui connu de tous que les moyens qui nous ont été donnés à l'époque et qui restent aujourd'hui inchangés pour maintenir des établissements dans un bon état, faire les travaux nécessaires, mais également en ayant la compétence de construire de nouveaux établissements, c'est autant de besoins financiers qui

aujourd'hui ne sont clairement plus à la mesure de ceux qui avaient été conférés au moment du transfert.

Donc ça, ça fait évidemment partie de la discussion globale que nous aurons à avoir sur la question de la gestion des établissements.

Alors, on a une compétence sur la carte des formations, on a également des compétences en matière de projets pédagogiques, d'accompagnement sur la filière bilingue, est-ce que c'est satisfaisant aujourd'hui ? Non ! On l'a redit clairement dans la délibération du 5 juillet dernier, la compétence éducation doit revenir dans le giron de la Collectivité de Corse parce qu'aujourd'hui, tel que c'est articulé, nous n'avons pas la possibilité, ou très peu à la marge, d'influer sur les programmes, d'influer sur la dotation horaire globale qui nous est attribuée chaque année. Et au final, on est toujours à la peine de faire appliquer ce que l'Assemblée de Corse vote chaque année.

Donc, on constate des déceptions, on constate des insatisfactions et surtout on constate le manque de résultats.

Aujourd'hui, on le réaffirme à travers ce rapport. On fait les efforts nécessaires pour maintenir les EPLE dans un bon état, mais on continue aussi de dire qu'on a certains établissements dont l'état global n'est pas satisfaisant, n'est pas à la hauteur des enjeux. Aujourd'hui, on ne peut pas se retrouver avec une île dans laquelle, on parlait de l'université tout à l'heure, on ne peut pas considérer que les collèges et les lycées ne sont pas à la hauteur des enjeux quand on sait que demain les générations auront besoin aussi d'avoir des établissements qui doivent être la vitrine de la Corse et qui doivent aussi être le reflet de la société qu'on veut, à savoir des jeunes qui sont formés et qui sont formés dans des établissements de qualité, qu'ils soient des lycées ou des collèges d'enseignement général ou professionnels.

On fait beaucoup de travail, notamment à travers différents salons, différentes assises, etc., pour montrer toutes les formations qui existent, notamment en matière de formation professionnelle. Il n'est pas pensable d'avoir des établissements qui ne soient pas à la hauteur des enjeux.

On a également un dernier point à souligner, le chantier qui est celui de la PPE, notamment à travers la rénovation des collèges et des lycées. Un enjeu considérable parce qu'aujourd'hui on met ces sommes-là, pourquoi ? Parce que beaucoup de ces établissements sont des passoires énergétiques. Donc, ça veut dire qu'on dépense des sommes considérables en chauffage ou en électricité notamment, parce qu'effectivement on n'a pas des établissements qui sont totalement conformes à ce que devraient être des établissements modernes et rénovés énergétiquement.

Donc, il y a des chantiers importants. Effectivement, merci de l'avoir souligné à travers vos interventions. Evidemment, on continuera d'être présent sur ces dossiers dont on considère qu'ils sont fondamentaux.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Dunque à ringrazià vi. Allora, vutemu : qual'hè chì ghjè contru ? Vous êtes tous en hypoglycémie... Allora ? Vous pouvez vous exprimer.

M. le Président Gilles SIMEONI

Je voulais juste faire une remarque.

Souvent dans nos discussions budgétaires - je vous prie de m'excuser, je n'étais pas là hier pour des raisons personnelles, vous le savez, on a eu le BS - dans nos discussions budgétaires tout le monde, et à bon droit, insiste sur la nécessité de contenir les dépenses de fonctionnement parce que la contention des dépenses de fonctionnement, c'est la condition sine qua non du maintien d'une capacité d'investissement élevée, sauf à recourir à l'emprunt dans des proportions qui ensuite peuvent devenir excessives.

Je voudrais rappeler, notamment dans le cas de ce dossier qui en est un exemple, que les dépenses de fonctionnement ne sont pas toutes illégitimes, loin de là, et que les dépenses de fonctionnement ne sont pas des dépenses somptuaires. C'est important parce que souvent on dit : oui, mais les dépenses de fonctionnement augmentent etc. Souvent, les dépenses de fonctionnement augmentent indépendamment de la volonté du Conseil exécutif. Aujourd'hui, il y a ces réajustements dans le domaine de l'éducation qui sont indispensables parce que sinon on prive les collèges et lycées des moyens du fonctionnement, donc les moyens d'une éducation de qualité, ça c'est un premier exemple.

Deuxième exemple, les dépenses de fonctionnement, le plus gros poste c'est les dépenses de fonctionnement dans le social, elles explosent également du fait d'une précarité, qui n'est pas seulement, cette augmentation de la précarité, un échec en termes de développement économique. La précarité, elle tient aussi au fait que beaucoup de nouveaux arrivants, arrivent en Corse en situation de précarité. Ce sont des personnes, et il faut une réflexion qui est une réflexion politique, économique et sociale, qui n'est pas stigmatisante, mais ce sont des personnes qui arrivent en Corse en situation de précarité et qui viennent augmenter non seulement nos dépenses en termes de précarité, mais également nos besoins. On va en parler cet après-midi dans le cadre des nouveaux postes à créer, la plupart des nouveaux postes à créer sont tous des besoins dans le social,

parce qu'il y a une augmentation des besoins, donc il y a une augmentation des dépenses de fonctionnement.

Autre exemple, les SIS par exemple on en a souvent parlé, il y a des dépenses de fonctionnement qui se répercutent sur les dépenses de fonctionnement de la Collectivité de Corse qui verse une subvention, parce qu'il y a l'augmentation du carburant, parce qu'il y a des primes qui sont décidées, des primes de feu par exemple, décidées par le Gouvernement, mais qui sont assumées par la Collectivité de Corse, etc., etc. Et si à côté de cette augmentation des dépenses de fonctionnement drastique, indépendante de notre volonté, on ne réfléchit pas à une réforme structurelle pour limiter les dépenses, mais également pour augmenter les recettes, et on revient à notre discussion sur le nouveau pacte budgétaire et fiscal, on est dans une équation qui va devenir intenable pour tout le monde.

Je ne parle même pas là de ce qui pourrait être considéré comme des dossiers d'importance moindre, mais qui le sont aussi. Je fais une incise, j'ai eu une discussion avec les clubs de foot qui me demandent une augmentation de leurs subventions, en disant : on ne peut plus passer, parce qu'on a une augmentation des déplacements, de l'essence, des billets d'avion ou des déplacements sur le continent, etc.

Donc, on est dans une course en avant que l'on doit, premièrement, maîtriser en essayant de, et c'est le travail qui est mené et qui sera partagé avec l'Assemblée, et notamment sa commission des finances, diminuer bien sûr et diminuer notamment les dépenses de fonctionnement, mais en mutualisant, en rationalisant, etc. Mais également repenser notre cadre budgétaire global parce qu'on est dans une équation qui devient aujourd'hui structurellement déséquilibrée, qui deviendra demain, si on ne change pas, structurellement déficitaire.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Dunque avà chì u presidente hà parlatu, ùn pudete più parlà, allora avemu da vutà.

Qual'hè chì ghjè contru ? Qual'hè ch'ùn vote micca ? Astensione ? Qual'hè chì ghjè à prò ? Tuttu u mondu. À ringrazià vi, eccu.

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Dunque issu cartularu hè compiu. Allora pudemu passà unu o duie, ùn sò micca, u tempu ch'ellu ci vole, pè passà i cartulari nantu à a lingua. Pruvemu à fà li? Pudemu principià perchè dopu meziornu ci hè assai travagliu.

LINGUA CORSA / LANGUE CORSE

Raportu n° 283 : L'immersione à prò di l'amparera di u corsu : sustegnu à l'associu Scola Corsa per u periodu 2023-2024

Rapport n° 283 : L'immersion au service de l'apprentissage du corse : soutien à l'association Scola Corsa pour la période 2023-2024

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Allora, ci hè un votu nant'à l'urgenza. Per u primu. U primu ghjè u 283. Ghjè u sustegnu à l'associu Scola Corsa pè u 2023/2024.

M. le Président Gilles SIMEONI

Ùn aghju micca da esse longu nantu à issu cartulare. U cunniscite. A vostra Assemblea hà vutatu à duie riprese, trè riprese, à l'unanimità.

Una prima volta, annu, per un sustegnu annuale à l'associu Scola Corsa.

Una seconda volta pè una cunvenzione tri annuale qualchì mese fà.

È una terza volta una muzione à l'unanimità pè dumandà ch'ella sia truvata una soluzione dopu à u ricorsu chì hè statu furmatu da u prifettu contru à a deliberazione chì avia previstu un finanziamentu d'appena di più di dui milioni d'eurò nantu à un periodu di trè anni.

Allora, sapete chì ùn pudiamu micca pagà, postu chì a difficoltà ghjuridica ùn ci permetta micca di fà la, è dunque avemu ricercatu, ind'è u quadru dinò di u mandatu chì hè statu datu da l'Assemblea di Corsica à u Cunsigliu esecutivu, avemu ricercatu una strada ghjuridica pè circa à assicurà, u megliu è u più prestu pussibile, l'andatura di Scola Corsa.

Issu travagliu s'hè fattu à trè voce ; Scola Corsa, l'associu, primu cuncernatu, di sicuru, secondamente, i servizii di u Statu, è terzu, di sicuru, a cullettività.

Dunque oghje rivengu ver'di l'Assemblea pè di vi, hè detta, hè mintuvata ind'è u cartulare, avemu trovu una soluzione. Una soluzione, senza entre ind'è i dettagli ghjuridichi, chì permette di cuntornà e difficoltà è l'inciampi ghjuridichi insignati da a lettera di u prifettu. Ùn si tratta più direttamente di sustene à i corsi ma di sustene à l'attività glubale di Scola Corsa, à l'attività perisculare dinù, è di issa manera custì chì ghjè un usu chì ghjè statu utilizatu dinù

pè d'altre scole immersive in cuntinente, ci hè a pussibilità d'esse ind'è un passu ghjuridicu assicuratu.

Issa soluzione ùn mantene u listessu livellu di sforzu, postu chì aviamu previstu 2 milioni è unu pè trè anni. Custi semu solu nantu à un annu, 700 000 eurò. Dunque pendente più d'un annu u passu hè assicuratu. Avà ci vole à truvà ind'è i mesi à vene una soluzione perenna è strutturante pè, à tempu, di sicuru, allargà l'insignamentu immersivu à tutti i livelli, vale à dì, è sarà a discussione chè no averemu dinù, ind'è u quadru di u statutu d'autonomia, cumu fà pè rinforzà l'immersione linguistica ind'è tutte e scole di Corsica. Si tratta di sicuru di e scole pubbliche, è à tutti i livelli, è à tempu, cuntinuà à sustene l'insignamentu immersivu chì hà avutu un rolu maiò di puntellu, pè fà chì e cose andessinu più in furia, per andà à circà famiglie è intervenanti chì sò mutivati, ind'è una logica di complementarità.

Dunque, issu travagliu di fondu, ci vole chè no u fiamu insemi.

Per u mumentu, à traversu issu raportu chì v'hè prisintatu sottu à una dumanda d'urgenza perchè avemu avutu l'ultime cunfirmazione da a parte di a prifettura solu nanzu à eri è ancu un pocu mudificatu à traversu un amendamentu per esse veramente assicurati à u livellu ghjuridicu.

Dunque, per un annu, è ghjè un segnu, favurevule assai, sapemu chì e cose sò assicurate è tutte...l'associu, prima, è quelli chì travaglianu incù l'associu, e cumune chì u sustenenu è soprattuttu e famiglie, chì anu fattu a scelta d'andà ver'di l'associu Scola Corsa per avè un insegnamentu immersivu, ponu esse assicurati chì e cose anu da andà bè è sò garantite oghje.

Avà ci hà da vulè à travaglià, cume l'aghju detta, nantu à u fondu, ind'è e simane, ind'è i mesi à vene.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi o Sgiò Presidente.

Ghjè un urgenza, dunque ùn ci hè micca raporti di cummissione, feraghju vutà l'urgenza, iè, aghju da fà vutà l'urgenza prima. S'ellu ci hè calchissia chì vole intervène, chì vole piglià a parolla. Iè, Nadine Nivaggioni.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Vi ringraziau, Presidente.

Capite bè chì, Scola Corsa, l'associu, oghje, hè impensèritu, pè via di dui fatti.

U prima ghjè chì a struttura...Chì s'hà da passà da quì à un annu? Ci vole à sapè. Dunque ci hè u penseru di a perennisazione di a struttura. Què ghjè u primu fattu.

È u secondu sò i persunali, chì oghje sò impensèriti assai, ùn sanu micca s'è anu da esse pigliati in contu i prossimi anni, perchè chì nisunu, nè Scola Corsa, nè i persunali, contanu di rinculà à nantu à issa dimarchja immersiva. Ghjè qualcosa chì avà ghjè in opera, è postu chì ognunu sà a vuluntà di sviluppà issa dimarchja di scole immersive assuciative, s'hè misuratu avà u livellu di crescita annuale, è sarebbe un peccatu chì u Statu, chì i servizii ghjuridichi, mettissinu, ch'elli piantinu issa indiatuira.

Què ghjè a prima, dunque pè u penseru di a perennisazione, oghje ci vole à securizà u finanziamentu. Pè quist'annu hè fattu, è tantu megliu, pensu chì serà vutatu da quì à un mumentu, ma avà, ci vole à travaglià pè i dui anni à vene.

Dunque capite bè chì ghjè un penseru strutturale pè Scola Corsa, pè l'associu, ma ghjè un penseru puliticu dinù. Esattamente, chì pensa u Statu, chì ghjè a vuluntà di u Statu, oghje? Ghjè un prublema puliticu di fondu, 100 sculari di una parte, 24 000 d'un antra, o ghjè un antru prublema?

Noi pensemu chì ci vole à avè l'idee chjare nantu à què. S'ellu hè un prublema puliticu, ci vole à pone lu. S'è Scola Corsa diranghja, ci vole à sapè esattamente. Ch'asinnò, speremu ch'ellu ùn hè chì un prublema d'ordine tecnicu è ghjuridicu.

Pensemu chì s'hà da arranghjà, è chì Scola Corsa hà da pudè cuntinuà a so crescita annuale di l'apertura di una scola à l'annu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Altre dumande di parolla? Innò.

U Cunsigliu esecutivu ? Nò ? Avete dettu tuttu, tuttu hè statu dettu.

Dunque avemu da vutà, s'è vo site d'accordu prima l'urgenza.

Quale hè chì ghjè contru ? Quale hè chì ùn vote micca ? Astensione ?
Quale hè chì vota à prò ?

L'urgence est adoptée.

À ringrazià vi.

È avà, ci hè un amendamentu.

M. le Président Gilles SIMEONI

Ci hè a presentazione d'un amendamentu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

L'urgenza hè fatta. Allora u vostru amendamentu u presentate o Sgiò Presidente.

M. le Président Gilles SIMEONI

Cume l'aghju detta, ghjè una pricizione hè stata dumandata da i servizii di u Statu ind'è u quadru di a discussione tecnica chì avemu avuta.

Sustenimu pè via di issa cunvenzione l'attività di l'associu per u sustegnu à a lingua corsa è pè allargà e pussibilità ci vole à fà riferenza dinò à l'attività perisculare dunque vi dumandu d'aghjustà issa riferenza mintinuta ind'è l'amendamentu sottumessu avà à l'Assemblea di Corsica.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Dunque hè tuttu chjaru nantu à st'amendamentu. Passemu à u votu, prima nantu à l'amendamentu è pò dopu nantu à u cartularu.

Allora, nantu à l'amendamentu, quale hè chì ghjè contru ? Quale hè chì ùn vote micca ? Astensione ? È quale hè chì vota à prò ?

Dunque tuttu u mondu hè d'accordu pè st'amendamentu.

È avà, vutemu u raportu amendatu cusì, mudificatu ind'è stu sensu,

Quale hè chì ghjè contru ? Quale hè chì ùn vote micca ? Astensione ?
È quale hè chì vota à prò ?

Dunque ghjè ADUPRATU à l'unanimità.

S'è no pudemu passà à un antru cartulare, seria propiu bè. Andate puru

Raportu n° 264 : Cunvinzione relativa à u finanziamentu di i centri in immersione linguistica di u Cismonte 2023/2024

Rapport n° 264 : Convention relative au financement des centres d'immersion linguistique du Cismonte 2023/2024

M. le Président Gilles SIMEONI

Eiu diceraghju, pè issu cartulare, cume l'astru, simu à a fine d'un ciculu, postu chì issu sustegnu, ch'ellu sia sustegnu di i centri d'immersione, o u sustegnu è u finanziamentu di u pianu di furmazione di u primu gradu, sò stati previsti ind'è u quadru di u CPER, u cuntrattu di pianu trà u Statu è a regione cusì dettu CPER. È chì da quì, à nurmalmente à a fine di l'annata, avemu da avè da ziffrà in seme u novu pianu chì hà digià pigliatu, a sapete, ritardu.

Què hè u prima affare, è u secondu affare, chì vene à cambià a riflessione glubale ghjè dinù di sicuru a nostra discussione nantu à u statutu d'autunumia, vi ramentu chì avemu avutu un raportu d'urientazione nantu à a lingua, chì hà sbuccatu à nantu à un travagliu di fondu pendante 4 o 5 mesi, à pena di più, cù tutti l'associ è l'attori di a lingua, è chì, d'apressu à mè, avariamu da rivene per un raportu di decisione diceraghju dopu à quella urientazione nanzu à a fine de l'annata, per integrà e nostre pruposte nantu à e discussione generale, nantu à u statutu di a lingua è a pulitica linguistica di a Corsica ind'è u quadru, spergu, di u statutu d'autunumia.

Dunque issu raportu custì hè in qualchì modu a seguita nurmale di l'andatura assistata da u CPER chì hè in traccia di finisce, dunque pè u centru d'immersione cuncernatu si tratta d'un aiutu di basi 300 000 eurò, per aiutà ind'è u so funziunamentu ind'è l'annata à vene.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Avemu un avisu di a cummissione di e finanze.

M. Joseph SAVELLI

C'est un avis favorable avec la non-participation des groupes « Un soffiu novu », « Core in fronte » et l'absence du groupe « Avanzemu ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'accordu. Quale hè chì vole intervène ? Nadine Nivaggioni.

Mme Nadine NIVAGGIONI

À ringrazià vi.

Allora, ci rallegremu assai di issa cunvenzione, di a ziffra di a cunvenzione ch'ella sia un antru annu prosseguita ma ci vole à sapè qualcosa, ghjè chì ci eranu à pocu pressu dece anni fà trè insignanti quassù in Savaghju, è avà ùn sò più chè unu è mezu. Vole di chì ùn ponu più travaglià in listesse cundizione. Sapete chì di l'astra banda, tutte e scole sò cuntentissime di u travagliu chì ghjè fattu quassù. Tutte volenu cullà quassù perchè chì a più valuta ùn hè più da dimustrà oghje, ghjè propiu un travagliu di qualità chì hè fattu. Issu travagliu hè fattu avà cù una persona è mezu. Vole di chì ci vole à ripensà, è què ùn tocca micca à noi, tocca à l'Educazione Naziunale, per via di u Retturatu, è di l'Accademia di ripensà u numaru di l'insignanti quassù à nantu à i posti. Anu fattu una chjama à candidatura, hè stata aperta à u secundariu ma u primariu, quelli chì di u primu gradu, ùn anu micca pussutu pustulà. Vole di chì si sò...v'anu da di chì "innò ma ùn avemu micca trovu l'insignanti" ma bon invece di apre lu à parecchie centinaia l'anu apertu à unepoche di decine di persone, di sicuru chì candidature ci n'hè di menu in menu.

Dunque quì dinù ci hè una fragilità di u sistema, per via di u numaru d'insignanti, è accantu à què, ci hè dinù u persunale chì stà quassù, u persunale di a PEP chì hè impenseritu perchè chì sò 4 o 5 à travaglià in permanenza, ci n'hè 2 o 3 chì travaglianu in i scagni altrò. Tuttu què, ùn sanu micca dumane s'ellu hà da cuntinuà à nantu à issu ritimu o s'elli anu da calà dinù.

Dunque ci vole à purtà appena di più securità à issu sistema immersivu chì ghjè oghje propiu un arnese di qualità, ci vole à securizà assai, è dunque ci vole à ripensà lu, è travaglià lu dinù incù..ùn basta micca... a nostra cunvenzione oghje ùn basta micca à fà funziunà un arnese cusì.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Micca d'un puntu di vista finanziariu ma d'un puntu di vista urganisaziunale, ghjè què, oghje, ci vole à ripensà u numaru di persunale quassù à nantu à u situ.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Ci sò duie dimensione in fatti.

Quale hè chì vole parlà nant' à issu sugettu ? Saveriu.

M. Saveriu LUCIANI

À mè mi piace di parlà appena perchè chì ghjera qualcosa ch'avemu iniziatu in u 2016. Dunque ghjeramu à u principiu à sperà un sviluppu di issi centri. In u frà tempu ci hè statu dinù, esistianu digià, Bastelica per a Corsica sottana, Savaghju, Loretu di Casinca, è ancu Campanari tandu. L'idea ghjera quantunque aldilà d'accertà diceraghju unepochi d'affari, mi dispiace di dì la quì, di mette in piazza un raportu di forza.

Oghje ne simu à limusinà i posti! Aviamu posti, l'avemu persi, è ci era une negoziazione chì ghjera stata indiatu tandu, pè dumandà, una, di dappià i posti è dui, di dappià i centri. Vi n'arricurate, n'aviamu parlatu insemi, l'aviamu travagliatu insemi. Ci era tandu l'idea d'apre un centru in Aiacciu, in cità, è ci era l'idea d'apre dinù un centru, s'o mi ricordu bè, cù u cumitatu dettu di Massicciu, in Alisgiani. In logica, ghjera cusì.

Ci era dinù l'affare, quessa l'avìa digià detta, l'aviamu travagliatu insemi tandu, l'affare di basi dappià a parte di a lingua corsa in u cuntrattu di pianu. Ghjeranu 18 milioni à pocu pressu, o appenuccia di menu, è cuntavamu di mette ci 32 milioni, à pocu pressu, ùn sò più esattamente, dopu, i milioni (ride), sò milioni. Vogliu di chì in st'idea quì, ci era u sforzu finanziariu è ci era u sforzu puliticu, à un mumentu datu ci vole à stabilisce un raportu di forza cù Parigi è incù u Rettore. A vecu, torna a ripetu, ne simu à limusinà i mezi umani.

A cu-gestione, ne parlavamu prima, a cu-gestione, avà, aldilà di u statutu chè n'avemu da circa di strappà o d'ottene, ùn sò micca esattamente e cundizione, ma vogliu di chì a cumpetenze "educazione" oramai, ùn si discuta più. O a pigliemu, o a laghemu corre...

A vita di a lingua corsa oghje, ch'omu voglia o nò, ancu s'ellu ci hè issu sforzu sucetale, u fattu di mette tuttu ciò ch'ella ci pare, furmazione...S'ellu ùn ci hè micca u pilastru di l'educazione à u centru di iss'idea, laghemu andà...Dunque l'idea cumpetenza, ma a cumpetenza, in u frà tempu ci hè quantunque un sforzu. A dicu, ci hè statu una cunvenzione, l'avemu signata insemi cù u parapiglia cù u Prefettu Schmeltz, consonne, consonne, consonne, voyelle...Vi n'arricurate ? Hà trovu à dì, nantu à u fattu chì noi dumandavamu l'immersione, tandu, digià... in tempu di Vallaud-Belkacem... Avemu signatu una cunvenzione di nuvembre mi pare, di nuvembre 201, è tandu dumandavamu digià

mezi di più. Ci hè un articulu di a cunvenzione, ùn sò più s'ellu hè l'articulu 11, di memoria, dopu a mimoria scrochja appena ma bon, unipochi d'affari tornanu quantunque... Aviamu dumandatu a criazione di un cunsigliu accademicu territoriale, è pigliu à testimoniu quì u Curtinese quassù perchè ci rimanda à u pianu lingua 2020, e 13 azzione, perchè simu sempre nantu à sta strada quì, o sinnò mi sbagliu di reunione è d'Assemblea. Dunque l'idea ghjera di mette, di reunisce la omancu 2 volte à l'annu. Noi a feciamu tandu. È s'hè ùn la femu micca, face cum'ella li pare, avete vistu chì u Rettore, à ogni rientrata dice... « tout va bien », le mensonge de santé. « Tout va bien » et tout ne va pas bien.

Mi scusu. Rinculemu, rinculemu perchè chì à un mumentu datu, sè ùn ci hè a vulintà pulitica di move carcosa, a ghjente dice bon, laghemu andà, vidaremu un antra volta, appena cum'è tuttu...

Bon bref.

Pè fà ci la corta cusì dicu chì ci hè, aldilà di u famosu processu, u prucessu, ùn sò micca cum'è l'avemu da chjamà in corsu, noi diceremu prucessu, ci hè avà a necessità di dumandà à u Rettore a cunvucazione di u cunsigliu accademicu territoriale è di mette à fà un puntu. Ancu nantu à l'affare di u frezzame di i posti, nantu à l'affare di e valutazione di e furmazione, intraprese chè vo finanzate, dopu avemu da passà à u cartulare di u GIPACOR... Tuttu què, sò soldi di a Corsica. Ma i soldi di a Corsica dumandemu i conti à u statu dinò, ma dumandemu ci à noi altri i conti, perchè simu... on est comptables, dice u Pinzutu, on est aussi comptable de l'argent qu'engage la Corse. Donc, à un moment donné, je pense qu'il faut dynamiser. Quand je dis dynamiser, je suis gentil, il faut essayer d'avoir une action politique qui instaure un rapport de force.

Aujourd'hui, on est obligés... Simu tenuti, simu ubligati, è più chè ubligati, di di à u Statu chì a lingua corsa face parte, ghjè un pilastru pè noi, di u Riacquistu 2, u Riacquistu 3, u chjamaremu cusì, cum'ella vi pare, in tutti i casi, c'est une condition sine qua none pour la survie du peuple, au-delà de la survie de sa langue. Je le répète, j'insiste parce que eiu aghju cunnisciutu, a sapete, je ne vais pas refaire encore u colpu di a storia, emu vistu in quarant'anni l'evoluzione è in quarant'anni, avemu avanzatu. Bon, avà, simu intraccia di rinculà.

Dunque ùn ci hè micca 50 suluzione, o femu, o laghemu fà. Ma s'è no laghemu fà, simu in periculu di morte.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Altre dumande ? Nò. L'esecutivu s'ellu vole intervenere.

M. le Président Gilles SIMEONI

On dit la même chose, les uns et les autres, avec peut-être des mots différents, pas toujours d'ailleurs, et une présentation qui globalement va dans le même sens.

D'abord, essayer d'optimiser l'existant. Optimiser l'existant, c'est premièrement, faire droit aux demandes notamment des gestionnaires. Les gestionnaires, la PEP des trois centres di Corsica Suprana demandent environ 300 000 €, on les leur donne au titre de nos engagements. Ça, c'est la première chose.

Deuxièmement, la discussion qu'on a menée au niveau de contrats de plan État/région, elle nous a permis effectivement d'acter un principe de doublement des crédits, Xavier, on l'avait déjà dit, mais on le répète, c'est bien par rapport à la convention intérieure, c'est un progrès notable, mais ce n'est pas suffisant par rapport à ce que sont nos objectifs, c'est une évidence.

Troisièmement, on a relancé et il devrait y avoir une convocation, y compris avant la fin de l'année, sur le Conseil académique, une instance effectivement qui ne s'était plus réunie, on en a parlé la dernière fois. J'ai écrit au recteur et nous sommes tombés d'accord sur le principe de la réunir.

Mais quatrièmement et surtout, c'est le moment de passer d'une politique en faveur de la langue à une véritable politique linguistique. Dans ce cadre-là, on a acté ensemble un rapport d'orientations. Ce rapport d'orientations doit, c'est la procédure que nous avons validée d'un commun accord entre l'Assemblée de Corse et le Conseil exécutif, doit nous permettre de travailler, nous l'avons fait, peut-être de reboucler si nécessaire, je me tourne notamment vers Muriel, vers Nadine, on a beaucoup travaillé avec beaucoup d'acteurs, peut-être que c'est le moment de reboucler pour que nous ayons le matériau qui va nous permettre, en suite de ce rapport d'orientations, d'aller vers un rapport de propositions.

Dans ce rapport de propositions sur la politique linguistique, nous avons vocation en quelque sorte me semble-t-il, mais ça, on en discutera ensemble, à forger notre doctrine et notre argumentaire pour la discussion avec l'État dans le cadre du statut d'autonomie. Si on repart du général pour aller au particulier, je rappelle ce que j'ai eu l'occasion d'exposer à plusieurs reprises : statut d'autonomie, c'est un pouvoir législatif. Le pouvoir législatif, il s'exerce dans un certain nombre de compétences. Il y a des compétences dont nous considérons qu'elles doivent immédiatement à l'évidence relever de la compétence législative de la Collectivité de Corse. Parmi celles-ci, nous l'avons

dit et d'ailleurs nous l'avions votée en 2018, il y a la compétence sur l'éducation. Donc tout ça, on va avoir à le discuter.

Sur la question de la langue corse, il y a la question de l'immersion, de l'immersion dans le système éducatif, de l'immersion dans le système éducatif public. Dans ce cadre-là, il y a les classes et les écoles immersives, il y a les centres d'immersion linguistique avec la densification. Vous savez bien que le projet qui nous tenait à cœur, celui de Valle d'Alisgianu, s'il n'est pas sorti, c'est pour beaucoup de raisons, y compris des raisons indépendantes de notre volonté. Mais tout ça doit se discuter et c'est maintenant. Je veux dire qu'on est sur un pas de temps qui est un pas de temps resserré de quelques mois.

Je pense que notamment dans le domaine de la langue, premièrement, on a des acquis, on a des idées qui sont très largement partagées, on a un consensus social et sociétal. Maintenant, c'est un travail de mise en forme de notre argumentaire et de conviction et de persuasion dans ce qu'il y a à faire vis-à-vis de l'État.

Donc, c'est à ce travail-là que nous sommes collectivement convoqués dans les semaines et dans les mois à venir.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, o Presidente.

Dunque avà, avemu da passà à u votu. Quale hè chì ghjè contru ? Quale hè ch'ùn vote micca ? Astensione ? Quale hè chì vote à prò ? Tuttu u mondu. Un bellu segnale chì ghjè mandatu. À ringrazià vi.

U rapportu hè ADUTTATU à l'unanimità.

Parlu dinò à i nostri amichi chì traducenu, mi dicerete dopu cum'ellu si dice "bon, bref !", perchè Saveriu spessu dice, parla corsu è pò dopu dice "bon, bref !". "Bon, bref !", ùn hè mai bref.

M. Saveriu LUCIANI

"Pè fà ci la corta"

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Ah ! Pè fà ci la corta allora... Bon, bref ! Aghju amparatu carcosa, ne sò felice ! Dunque, avemu da compie, nò ?

O Presidente, l'ultimu ?

Raportu n° 263 : Cunvinzione Accademia di Corsica, GIPACOR è Cullittività di Corsica rilativa à a prulungazioni di u gran pianu di furmazioni di l'insignanti di u primu gradu in lingua corsa 2023/2024

Rapport n° 263 : Convention Académie de Corse, GIPACOR et Collectivité de Corse relative à la prolongation du grand plan de formation des enseignants du premier degré pour l'enseignement en langue corse 2023/2024

M. le Président Gilles SIMEONI

Pè taglià à l'accorta! Custi dinù aviamu messu in ballu in u CPER, un pianu di furmazione di u primu gradu. Ci hè u prugettu di pianu di furmazione ind'è u secondu gradu ind'è u novu pianu incù u Statu.

Nantu à u pianu di furmazione di u primu gradu ci hè dinù a nuzione forte è centrale di valutazione è d'evaluazione. Cunsideremu chì ùn basta micca, ne avemu parlatu à spessu à l'internu è incù u serviziu di u Statu. Ci hè un avisu di u cunsigliu economicu, suciale è culturale di l'ambiente di a Corsica chì sustene di sicuru u principiu di a cunvenzione chì esiste è chì permette di finanzià issu pianu di furmazione. Ramenta, ind'è u so avisu, u cunsigliu economicu è suciale a situazione di precarità d'unipochi di cuntrattuali chì sò stati pigliati qualchì anni fà è chì ùn anu micca una situazione stabilizata. Aldilà di issa situazione suciale, di primura di sicuru è chì ci vularà à trittà ind'è u quadru di e nostre discussione generale, oghje si tratta di rinuvillà per un annu a presa in carica da a Cullettività di Corsica d'unepoche di spese chì sò accunsentite da i professori chì suvetanu u pianu di furmazione.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Allora ci hè pè sta volta veramente un raportu di a cummissione di l'educazione. Simu d'accordu ? Avete a parolla.

Mme Muriel FAGNI

Ce rapport a été présenté par Mme Christine TORRE-MASSONI, cheffe du service « furmazione è insegnamentu »

Mme Marie-Claude BRANCA a félicité les services pour ce rapport précis et essentiel qui pointait le besoin de formation des enseignants. Pour autant, elle a souhaité que certaines précisions lui soient apportées à savoir, si un plan était prévu pour accompagner ces professeurs après leur habilitation. Dans un deuxième temps, elle s'est interrogée sur les fruits de cet enseignement auprès des enfants des classes concernées par ces professeurs.

Mme Christine TORRE-MASSONI a souligné que le niveau de certification était déjà un résultat. Afin de répondre aux interrogations de Mme Branca, elle a proposé de se rapprocher des services du Rectorat plus à même d'apporter des précisions et de les transmettre à la commission.

J'ai souhaité savoir si cette formation était un vœu des enseignants.

Mme Christine TORRE-MASSONI a précisé qu'effectivement les enseignants faisaient le choix de suivre cette formation. Elle a souligné que des stages étaient organisés pour les néo habilités à Corti et à Aiacciu et des stages en enseignement immersif, stages de formateurs à Corti, stages d'habilitation plus longs toujours à Corti et Porto Vecchio. Tous ces dispositifs étant consultables en annexe du rapport.

Mme Véronique PIETRI s'est interrogée sur la formation des bilingues confirmés qui souhaitaient être intégrés dans le Grand Plan de Formation

Mme Christine TORRE-MASSONI a une nouvelle fois proposé de se rapprocher des personnes ressources afin d'apporter une réponse à Mme Pietri.

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI s'est questionnée sur les prérequis nécessaires permettant d'accéder à ce type de formation.

Mme Christine TORRE-MASSONI a précisé que ce plan concernait les enseignants du premier degré.

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI a donc souligné qu'un formateur habilité d'un centre de formation ne pouvait pas assister à cette formation.

Mme Christine TORRE-MASSONI a répondu négativement à la remarque de Mme Cognetti-Turchini.

Mme Véronique PIETRI a apporté des précisions sur ce dispositif qui était prévu pour donner les moyens de remplacement au temps de formation des maîtres pour enseigner le bilinguisme en immersion.

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI a trouvé dommageable que ce genre de dispositif ne soit pas mis en place pour d'autres publics dans les centres de formation, afin d'optimiser la transmission de la pratique langue.

M. Saveriu LUCIANI a souligné que les interrogations de Mme Cognetti-Turchini ne pouvaient trouver de réponses de la part des services

et a considéré que la Direction de la Langue Corse ne pouvait anticiper des orientations et des choix politiques. Il a estimé que toutes ces problématiques étaient récurrentes et a témoigné de son incompréhension face à cette inertie. Néanmoins, il a considéré que beaucoup de propositions restaient à formuler sur le contrat Etat/Région, en précisant que sa réflexion n'était pas une critique mais plutôt un axe de construction. Il a considéré que ce débat devait avoir en lieu en séance plénière de l'Assemblée de Corse.

La commission a émis un avis favorable. Non-participation des groupes « Core in fronte » et « Un soffiu novu ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Ci hè un avisu dinò di a cummissione di e finanze.

M. Joseph SAVELLI

Favorable avec la non-participation des groupes « Un soffiu novu » et « Core in fronte » et l'absence du groupe « Avanzemu ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Ci sò e dumande ? Marie-Claude Branca.

Mme Marie-Claude BRANCA

Allora, comu l'aghju ditta in cummissioni, semu filici di issi furmazioni parchi hè impurtantissimu di furmà l'insignanti di u primariu è ancu l'altri pà insignà a noscia lingua è semu filici di sapè u numaru di a ghjenti chì anu avutu l'abilitazioni, i certificazioni, u numaru di prufessori chì ani fattu issa furmazioni.

Ma par no, mi pari chì u scopu finali ùn hè micca a furmazioni di l'insignanti ma chì issa furmazioni s'ghjè efficaci pà fà passà i cunniscenzi di l'insignanti à i sculari.

Dunqua par no sò chì hè impurtanti, è l'aveti ditta ancu prima, hè ch'iddi s'ghjè accumpagnati issi insignanti pà cuntinuà, parchi sapemu bè chì dopu a so abilitazioni ùn hè micca finita issa furmazioni, dunqua vulariu sapè s'iddi sò viramenti accumpagnati, si l'accumpagnamentu permetta di verificà chì i cunniscenzi passani bè è s'iddi ci hè una valutazione di l'elevi, dopu, parchi si aghju capitu bè hà cummenciatu in u 2016. Pinsendu chì issa furmazioni hà cummenciatu pà i ziteddi di u CP, dunqua avà i ziteddi duvarianu esse in cinquantesima o quarta.

Vulariamu sapè s'iddu ci hè viramenti...si no pudemu veda a valutazioni. I risultati. Parchi sò chì hè impurtanti hè chì i ziteddi pudissini parlà u corsu à a scola ma ancu in altrò è l'avemu ditta in a cummissioni, ùn semu micca i soli à di la, tutt'ognunu l'hà ditta quandi avemu fattu issa cummissioni di travaddu nantu à a situazioni di a lingua corsa chì avemu scuntratu insignanti, avemu scuntratu assuciazioni, è avemu dittu chì a valutazioni è l'accompagnamentu di l'insignanti, ch'iddi sighini principianti o cunfirmati d'altrondi, parchi ancu in cunfirmati, i bilingui t'ani bisognu di rinforzu. Avemu dittu chì a valutazioni è l'accompagnamentu sò impurtanti è in i nosci travaddi, avemu dittu monda affari. Spiremu, po esse chì aveti da pudè risponda oghji, chì prestu pudaremu prisintà issu travaddu chì hè statu fattu. Avemu travaddatu 3 o 4 mesa mi pari, chì no pudaremu prisintà issu raportu à l'Assemblea incù decisionii chì sarani efficaci è concreti, parchi finalmente sò chì conta hè chì a noscia lingua ripiddessi a piazza ch'idda t'avìa, è ancu una piazza più impurtanti in a noscia sucietà, da a scola materna, u primariu, u culleghju, u liceu, l'Università è supratuttu a sucietà è tutta a sucietà ; à u travaddu, in carrughju, dapartuttu, parchi u scopu, mi pari di sò ch'avemu fattu, di u travaddu ch'avemu fattu, ùn hè micca sulamenti à a scola ma in tutta a sucietà parchi issa lingua infini ritruvessi a so piazza.

Vi ringraziu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Ci sò altre dumande ? Saveriu.

M. Saveriu LUCIANI

A ci feremu corta. Ghjustu fà rimarcà 2 o 3 punti chì l'avemu ammentati ind'a cummissione.

Issa furmazione, chì hè stata messa in piazza tandu, neguziatu incù u Statu di u 2016, ùn basta micca. Ùn ci basta micca, ancu s'ellu ci hè oghje un sforzu d'organisazione, ùn basta micca, è perchè chì, in più di quessa ùn ci hè micca u seguitu di l'insignante chì hè statu furmatu, chì hà seguitatu issa furmazione, in a so scola. Ùn si sà micca s'ellu face puru carcosa, s'ellu praticheghja sta lingua o s'ella l'hà fatta pè passà si 15 ghjorni o 3 settimane cusì appena for'di scola.

Dunque seria bè di circa ind'a discussione cù u Statu è cù u Rettore di sviluppà è di fà ch'ella sia quantunque... Quì simu à poc'affare, simu à 5 stazii, 5 stazii, ci hè 1500 insignanti di u primu gradu, 5 stazii incù una cusì detta brigade de formation di una vintina di rimpiazzenti.

Dunque l'idea dinò di dumandà à l'INSPE di rinfurzà a pruposta, l'offerta, di furmazione, pè u primu gradu, è dumandà dinò, aldilà di i stazii indiatu digià in i cullegi, in i stabilimenti di u secundariu, di sente cù i professori di e discipline cusì dette DNL, discipline non linguistique, di vede cun elli s'ella ci hè a pussibilità d'organizà stazii più larghi pè l'astre materie, pè mette in piazza, infine, o appena inghjilocu filiere bilingue ind'è u secundariu. Ne simu à 15 percentu è ancu, dicu 15 percentu pè ùn di 10.

Dunque vi rimandu, è pianteraghju quì, à a muzione ch'è aviamu vutatu à l'unanimità annu in fin'd'annata nantu à a bunificazione, pè l'insignenti ch'è s'impegnanu, u sviluppu di e squadre pedagogiche d'accompagnamentu, ch'ella sia pè u primariu quant'è pè u secundariu, è ch'ellu ci sia dinò u rinfurzamentu di e valutazione pè i zitelli, ch'è no sapiamu esattamente sò ch'è no femu, i soldi ch'è no spendimu, s'elli ghjovanu à qualcosa. Hè quessa a quistione, vale pè una Cullettività quant'è pè un impresa. Dunque d'avè quantunque u penseru di di bon...Ghjera ultimamente à Barcelona cù i Catalani, cù a rispunsivule di a lingua, diciarìa a Ministra di l'educazione è parlavamu di l'efficacità è elli dinò ghjera cunsultata à a valutazione, à l'allarghera di u sviluppu di e squadre pedagogiche d'accompagnamentu...ce qu'on appelle en français « les conseillers pédagogiques », in u secundariu ùn ci n'hè micca è in u primariu ci n'hè quant'ellu ci n'era 15 anni fà, cù 10 000 o 15 000 zitelli in più.

Ch'è femu? Qu'è dinò, ghjè un affare di raportu di forza.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Romain Colonna pè « Fà populu ».

M. Romain COLONNA

Iè, mi spicciu Signore Presidente perchè d'appressu à mè ci n'hè ch'è... Ùn mi vogliu micca fà piglià à batarchjata in piazza publica.

Simplicemente pà di duie affare.

Mi pare ch'è à traversu issu cartulare qu'è tucchemu u grande cartulare di a furmazione di pettu à e cumpetenze ch'è u nostru paese hà bisognu.

Vene à di ch'è à spessu, oghje semu nantu à u tarrenu di a lingua, dumane pò tuccà ogni tarrenu di a vita suciale, cutidiana, di e pulitiche publiche. Dicemu à spessu “ùn avemu micca e cumpetenze”, è pà parte, hè vera ma ci vole à esse cunvinti trà di noi dinò, è ghjè u nostru rolu mi si pare di rispunsivuli pulitichi ch'è a furmazione, in ogni paese di u mondu, ma vale dinò pà a Corsica, ghjè un puntu di primura pà sviluppà, acquistà, è esercità unepoche di cumpetenze.

Vogliu di, è hè stata posta à u livellu legislativu, n'avemu avutu una sperienza in altrò è mi si pare chì issu cartulare ci porta à intarrugà ci cullettivamente nantu à u latu furmativu di pettu à a lingua corsa. Avemu, o micca, tutte e cumpetenze oghje pà mudificà u sistema educativu? Innò. Ci vole à di l'affari cum'elli sò, ci n'hè parechji chì partecipeghjanu à issu sistema educativu, ùn avemu micca tutte e cumpetenze oghje.

Pudemu avè dumane, dumaitina e cumpetenze pà mudificà l'inseme di u sistema educativu è pà fà emerge, spuntà u sistema educativu chè no vulemu? Iè, pà via di a furmazione.

Hè par quessa chì issu cartulare nantu à a furmazione, ghjè un cartulare di primura.

Dì, una volta di più, è currisponde à u nostru latu naziunale di pettu à a lingua corsa, ghjè nurmale ma chì a Cullettività di Corsica partecipeghja à modu soiu, à fiancu à u Statu è à a furmazione di i professori è chì a Cullettività di Corsica in sè stessa ùn hè micca ubligata di participà in modu finanziariu à issu nivellu quì, a face, è a femu incù piacè, è forse dumane, s'è no pudemu, a faremu ancu di più.

Què ghjera nantu à l'aspettu di a furmazione ma capì chì ùn pudaremu micca mudificà u sistema educativu s'è no incalchemu micca nantu à a furmazione.

È a strutturazione, ne vengu, a strutturazione di a furmazione. Quì, mette in risaltu u cartulare presisamente, o più precisamente, l'affare di quelli chì passanu da un non-insignamentu in lingua corsa à i 3 ore d'insignamentu, chì ghjè a regula, diciaremu, pà l'aducazione naziunale, à quelli chì passanu a furmazione pà u bilinguu.

Mi si pare chì avà ci vole à insiste, precisamente, in e nostre pulitiche pubbliche in u raportu cù a furmazione nantu à : prima, quelli chì volenu insignà o chì anu da insignà e 3 ore cullettive pà tutti, quelli chì volenu fà u bilinguu, è quelli chì volenu fà l'immersione.

È attacca avà issa pruposta di furmazione à u nivellu di l'immersione, vogliu di s'è no vulemu è cumpiaraghju nantu à què, cambià, mudificà, u sistema educativu cù, d'una parte, è n'avemu parlatu, l'assuciativu cù scola corsa, è d'un antra banda, a generalisazione di l'immersione à nivellu di l'insignamentu publicu, passa ubligatoriamente pà a furmazione.

Dunque ci hà da vulè viramente ch'è no fusseddu attenti è primurosi nantu à a strutturazione di a furmazione è nantu à i resultati aspittati di pettu à issa furmazione.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Altre dumande ? Nò. Ripassu a parolla à u Cunsigliu esecutivu.

M. le Président Gilles SIMEONI

Pensu chì hè stata tuttu dettu nantu à u travagliu chì ci aspetta ind'è e simane è ind'è i mesi da vene. Avà basta à accuncià a soma è à mette in forma tuttu u travagliu chì hè statu pruduttu è assistatu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Ghjustu una rimarca. Ghjè vera chì ùn l'aghju micca fatta nantu à l'altri cartulari ma ci hè un avisu sempre favurevule di u Cunsigliu economicu, suciale è culturale. Ghjè impurtante di fà sta precisazione perchè chì a ghjente anu travagliatu dinò in cummissione, ci stanu à sente, i culleggi di u Cunsigliu economicu è suciale è culturale è ambientale di Corsica.

Dunque u so travagliu, ch'elli ùn appianu micca penseru, serve, è ne tenimu contu.

Eccu.

S'è vo site d'accordu passemu à u votu.

Quale hè chì ghjè contru ? Quale hè chì ùn vote micca ? Astensione ? È quale hè chì vote à prò ?

Core in Fronte, vutate à prò ? Iè, d'accordu.

Dunque tuttu u mondu vote à prò. À ringrazià vi.

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Ghjustu duie infurmazione o piuttostu forse dumande.

Spergu chè vi site messi d'accordu, site d'accunsentu nantu à... ci hè una muzione nantu à i tabacchi. Ùn la sò induve ne site, trà i gruppi. Què ghjè u prima affare. A ci dite dopu, pè piacè, ùn a mi dite micca à 6 ore sta sera.

È s'è vo ùn avete micca per avà un accordu, travagliate dopu miziornu, pè piacè. Ùn cummenciemu micca à travaglià à 6 ore sta sera, nantu à què.

Dopu nantu à a muzione nantu à Israele è a Palestina, induve ne site, di e discussione? Forse ne parlemu dopu postu chì noi avemu una reunione ma dinò s'ellu ci hè un accordu pussibile seria bè di fà què ind'è u corsu di u dopu miziornu.

Eccu.

Bon'appetitu à tutti, ci ritruvemu à 3 ore. Ma veramente à 3 ore perchè chì hà da fà gattivu tempu sta sera. Cummenciemu à 3 ore in punta.

La séance est suspendue à 13 h 34 et reprise à 15 h 59.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Nous allons reprendre nos débats, donc il faudrait que chaque groupe rappelle ses membres. Nous n'avons pas le groupe de droite du tout. Nous avons un représentant pour « Core in fronte », nous avons « Avanzemu ». Le Président est un peu seul !

Bien, veuillez s'il vous plaît, que les collaborateurs battent le rappel. Après vérification, nous avons le quorum, il est 16 heures pile, nous allons débiter.

Je me tourne donc vers Monsieur le Président et nous allons lui suggérer de choisir le rapport qu'il souhaite voir présenté et débattu.

M. le Président Gilles SIMEONI

Le rapport 257 d'abord, le compte rendu d'attribution confié au Conseil exécutif.

AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Raportu n° 257 : Resu Contu di e delegazione d'attribuzione à u Cunsigliu esecutivu è à u so Presidente per u 1^{mu} simestru di u 2023

Rapport n° 257 : Compte-rendu des délégations d'attributions confiées au Conseil

M. le Président Gilles SIMEONI

C'est un rapport qui reprend, in extenso, l'ensemble des décisions que j'ai été amené à prendre en vertu de la délégation qui m'a été confiée par l'Assemblée de Corse.

Voilà ma présentation.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Peut mieux faire, vraiment ! Est-ce qu'il y a des questions sur ce compte rendu ? Pourtant, c'est un exercice particulièrement intéressant et qui permettrait, je ne veux pas vous donner de conseils politiques, Monsieur le Président, mais qui vous permettrait de mettre en valeur beaucoup de choses que vous avez faites. Bref, eh bien tant pis pour vous.

Donc est-ce qu'il y a des interventions ? Pas du tout.

M. le Président Gilles SIMEONI

Je remercie le secrétariat général du Conseil exécutif pour ce travail.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien, parce qu'en plus, vous ne l'avez pas fait seul, eh bien !

En plus, on me dit qu'il n'y a même pas de vote, c'est une prise d'acte. Donc, je vous prie de prendre acte de ce compte rendu si brillamment présenté cet après-midi.

L'ASSEMBLEE DE CORSE PREND ACTE DU RAPPORT.

Merci beaucoup pour la prise d'acte.

Nous passons à une autre matière.

Raportu n° 240 : Resu contu, in appiigazione di l'articuli L. 3221-12 è L. 4421-1 di u CGCT, di e delegazione « attributione affidate à u Presidente di u Cunsigliu esecutivu di Corsica in materia di dirittu di prienzione à titulu di i spazii naturali sensibili (delegazione esercitate nant'à l'annu 2022 è i sette primi mesi di u 2023)

Rapport n° 240 : Compte-rendu, en application des articles L. 3221-12 et L. 4421-1 du CGCT, des délégations d'attributions confiées au Président du Conseil exécutif de Corse en matière de droit de préemption au titre des espaces naturels sensibles (délégations exercées au titre de l'année 2022 et des sept premiers mois de l'année 2023)

M. le Président Gilles SIMEONI

Un rapport à mon avis intéressant, c'est celui qui fait le compte rendu des décisions prises en application du droit de préemption au titre des espaces naturels sensibles, toujours dans le cas des délégations qui m'ont été confiées par l'Assemblée de Corse telles qu'elles ont été exercées au titre de l'année 2022 et des sept premiers mois de l'année 2023.

Dans ce rapport, il y a d'abord une introduction qui rappelle l'importance de définir un schéma territorial des espaces naturels sensibles.

Je vous rappelle que ce document est en cours de construction. Il a été présenté notamment devant la Chambre des territoires associée à cette démarche et il est en train d'être élaboré en lien avec l'ensemble des communes, intercommunalités et partenaires concernés.

Au-delà de ce document qui nous permettra de hiérarchiser nos priorités en termes de préemption dans les espaces naturels sensibles et de définition des espaces naturels sensibles, je vous rappelle que la Collectivité de Corse, puisqu'elle est issue de la fusion des deux anciens conseils départementaux et de l'ancienne collectivité territoriale de Corse, exerce les droits de préemption qui étaient reconnus aux anciens départements de la Corse-du-Sud et de la Haute-Corse. Donc, nous avons hérité d'une situation qui est la suivante :

Dans le Pumontu, il existe 74 zones de préemption réparties sur 23 communes pour une superficie totale de 6 662 hectares. Trois communes figurent, parmi le peloton de tête des territoires concernés par ces 74 zones de préemption, Bunifaziu avec 1 794 hectares, Sartè 827 hectares et Calcatochju pour un total de 794 hectares.

Dans le Cismonte, 222 zones de préemption réparties sur 42 communes pour une superficie totale de 9 647 hectares avec trois communes en tête :

Rogliano, 940 hectares, San-Gavinu di Tenda, et San-Petru di Tenda, chacune environ 2 100 hectares.

Je vous rappelle comment s'exerce ce droit de préemption. C'est un droit de préemption en cascade. D'abord, est prioritaire la Collectivité de Corse, ensuite le conservatoire du littoral et enfin, la commune du lieu d'implantation des biens, étant précisé que nous avons également contractualisé avec le Parc naturel régional de Corse pour que celui-ci puisse également exercer ce droit de préemption sur des biens situés sur son territoire et dans les réserves naturelles dont la gestion lui est confiée.

Ce droit de préemption dérivé vient s'intercaler entre celui dont bénéficie en second rang, le conservatoire du littoral et en troisième rang, la commune.

Une fois ce schéma théorique posé, comment avons-nous décidé d'exercer ce droit de préemption ? Ce que je fais, dès que je suis destinataire d'une déclaration d'intention d'aliéner, c'est que j'interroge la commune et le conservatoire du littoral pour savoir si elle souhaite préempter. Si elle ne me répond pas ou qu'elle m'indique qu'elle ne souhaite pas préempter, je regarde s'il y a un intérêt pour la Collectivité de Corse à préempter.

En application de ce système, je rappelle à votre Assemblée que la première fois où j'ai eu, en notre nom, à exercer ce droit de préemption, c'est le 13 août 2018 pour la fameuse préemption à Cavallo sur la commune de Bunifaziu pour une superficie de 3,3 hectares. Je ne reviens pas sur les raisons et les circonstances de l'exercice de ce droit de préemption, mais il m'a semblé intéressant de produire ce rapport devant vous pour que vous ayez une vision globale, y compris pour intégrer cette décision de préemption à Cavallo d'une part dans notre approche globale en matière foncière de l'île de Cavallo, et d'autre part pour une approche globale de cette décision de préemption dans le cadre de notre politique générale de préemption qui va bien sûr être bientôt complétée dès lors que nous aurons élaboré et validé le schéma de protection des espaces naturels sensibles.

Donc, depuis le 1^{er} janvier 2022, j'ai été amené à prendre 19 décisions de renonciation à préemption et 5 décisions de préemption que je vous ai détaillées dans ce dossier.

Les décisions de renonciation à préemption le sont en général pour des raisons qui sont claires.

Premièrement, soit ce sont les décisions principales parce que le conservatoire du littoral m'a indiqué qu'il envisageait de préempter et donc on

s'est écartés au bénéfice du conservatoire du littoral, soit parce que cette préemption théorique concerne des zones agricoles cultivées de longue date et il y a des agriculteurs en situation et dès lors, nous n'avons pas préempté. Enfin, lorsqu'il s'agit de biens présentant un faible intérêt de préemption.

J'ai été également amené à prendre une décision de retrait d'une décision de préemption dans la mesure où nous étions en situation de conflit de compétence avec le conservatoire du littoral, puisque c'est à Pianottoli-Caldarello, il y avait à la fois un très large espace déjà géré par le conservatoire du littoral et un espace géré par la Collectivité de Corse. J'avais exercé le droit de préemption, le conservatoire de littoral m'a informé qu'il souhaitait pouvoir préempter pour pouvoir intégrer les parcelles concernées dans l'emprise foncière plus large dont il disposait déjà. Après discussion, j'ai considéré, avec l'aval de nos services, que cette solution était la plus adaptée et donc, j'ai retiré la décision de préemption au bénéfice du conservatoire du littoral.

Par contre, sur ces 5 décisions de préemption, il y en a 2 quand même sur lesquelles je voulais attirer votre attention. Elles concernent une fois encore, je dirais, le territoire de l'île de Cavallo.

Dans un premier cas, on m'a signifié, alors je cherche le détail parce que je m'étais fait imprimer une note que je retrouve plus, je parlerai de mémoire, on m'a signifié une déclaration d'intention d'aliéner pour un prix faible, quelques centaines de milliers d'euros, un peu moins, sur une parcelle qui était en bord de mer et qui supportait un bâti en ruine. Nous avons exercé notre droit de préemption et à ce moment-là, le notaire a retiré en indiquant d'une part, qu'il y avait un certain nombre de commandements dont il n'avait pas fait mention dans la première déclaration d'intention d'aliéner, et ensuite et surtout, on s'est rendu compte que la deuxième déclaration d'intention d'aliéner qui nous a été signifiée, ne mentionnait plus un bâti en ruine, mais mentionnait en fait une maison en partie construite hors d'eau et à achever. Donc dans ces conditions, le prix a été très fortement modifié puisqu'il a été porté, de mémoire, à près de 5 millions d'euros.

Donc dans ces conditions, il n'a été bien sûr plus question de préempter, mais j'attire quand même votre attention, j'ai tenu à le faire, l'attention de l'Assemblée de Corse, il me semble quand même qu'au-delà des erreurs matérielles qui peuvent affecter tel ou tel acte, il semblerait qu'en l'état de la DIA initiale, le vendeur s'apprêtait à vendre un bien que lui connaît bien, indépendamment de la DIA, à un acquéreur qui connaît le bien, pour quelques centaines de milliers d'euros, et que lorsqu'on a exercé le droit de préemption, cette procédure a été interrompue et qu'elle est revenue devant nous, toujours le même bien, mais qui cette fois était exactement décrit et était passé d'un prix consenti de quelques centaines de milliers d'euros à plusieurs millions d'euros.

Donc moi, je pense que les choses sont claires, je n'ai pas besoin d'être plus précis. Ça veut dire que dans un premier temps, c'était certainement le même prix qui était convenu dès le départ, dans un premier temps il y avait un prix déclaré et dans un deuxième temps, il y a un prix réel.

Je le fais remarquer à l'Assemblée de Corse. C'est la première chose. Comme je fais remarquer, alors je n'ai pas le détail de ma note qui est en train d'arriver, que depuis 2018 il y a eu environ 47 opérations immobilières sur Cavallo. La plupart de ces opérations, les vendeurs sont des sociétés étrangères, les acquéreurs sont des sociétés étrangères. Il y a une opacité quasi totale, il y a des prix extrêmement importants, il y a des transactions qui sont plus que douteuses et il y a un produit fiscal qui est extrêmement faible pour toutes les collectivités, la commune d'abord, la Collectivité ensuite, voire l'Etat, enfin.

Moi je pense que si nous révisons notre système de taxation, d'abord, on générerait des recettes sur ce type d'opérations, et ensuite j'ai eu l'occasion de dire que je souhaiterais que l'État fasse preuve d'inventivité, y compris pour geler l'ensemble des opérations immobilières douteuses sur le secteur de Cavallo.

Je le demande, je le répète publiquement, il n'est pas inutile de le faire, je ne sais pas la suite qui sera donnée.

La dernière décision de préemption que j'ai été amené à exercer, elle est là aussi sur deux parcelles d'une superficie respective de 1 597 m² et de 2 140 m². Alors là, la curiosité de cette affaire, c'est que le service des domaines a estimé le prix de ces parcelles à 4 000 € et 5 350 € si elles ne sont pas constructibles, et à plus de 1 million d'euros si elles devenaient constructibles.

Or, ces parcelles ont été déclarées inconstructibles suite à l'annulation de l'ancien PLU de Bunifaziu par le tribunal administratif à travers une décision qui est devenue définitive.

J'ai interrogé le maire de Bunifaziu qui m'a indiqué que, en ce qui le concerne, ces parcelles, y compris dans le futur document d'urbanisme de la commune, ont vocation à rester définitivement inconstructibles.

La curiosité de cette affaire, c'est qu'il y avait une promesse de vente qui avait été réalisée à travers la DIA pour un prix de 400 000 € et de 100 000 €, c'est-à-dire un prix beaucoup plus important que le prix estimé par les domaines, si on est dans le cadre d'une parcelle inconstructible, mais un prix inférieur à l'estimation des domaines si on est dans le cadre d'une parcelle constructible, mais une parcelle qui, a priori, n'a plus aucune vocation à devenir constructible. Donc, on peut penser que l'acquéreur fait une sorte de pari sur l'avenir en payant très

cher, 400 000 €, un bien qui est estimé à 5 000 € en espérant avoir une autorisation d'urbanisme, mais qui paraît très improbable.

Donc, c'est une opération que j'ai trouvée incompréhensible d'un point de vue logique juridique. Et donc, j'ai exercé le droit de préemption de la Collectivité de Corse en révisant le prix et en demandant que la transaction, si elle doit se faire, se fasse au prix de la parcelle inconstructible telle qu'évaluée par les domaines.

Voilà ce que je voulais vous dire parce que ça ne me semble pas inintéressant que de rappeler l'ensemble de ces éléments. Je pense qu'il y a une volonté qui est affirmée, notamment de la part de la commune de Bunifaziu, de l'État, du conservatoire du littoral avec lequel nous avons contractualisé à nouveau et la part de la Collectivité de Corse de faire de Cavallo un territoire où le droit s'applique. Il y a la perspective de la fin de la concession du port, donc il y a un enjeu de reprise du port par les acteurs publics. Le maire de Bunifaziu a exprimé son intention que la commune gère le port. Il y a la question du règlement de copropriété qui, à mon sens, est un règlement abusif, notamment d'une part, en ce qu'il interdit l'accès aux plages, d'autre part en ce qu'il privatise de façon excessive les voies de desserte à l'intérieur de l'île. Donc, ce combat juridique va être mené. Je pense que notre droit de préemption initial a été à un point d'entrée pour réaffirmer à la fois notre vision globale et pour nous permettre d'être présents juridiquement dans le cadre de ces débats.

Voilà ce que ce que je voulais vous dire. Je vous remercie.

Je précise donc, le nombre de DIA pendant la période considérée, c'est à dire pendant 5 ans, 47, c'est-à-dire qu'il y a eu 47 ventes immobilières. Par exemple, on a été destinataire d'une DIA reçue par la CdC le 9 mars 2022 pour un prix de 6,2 M€. La taxe départementale perçue par la CdC est de 272 000 euros ; la taxe communale perçue par la commune 72 000 €, la taxe nationale d'assiette et de recouvrement 6 452 €, soit un produit fiscal global de 350 000 € pour un bien de 6,2 M€. Je pense qu'on pourrait faire beaucoup mieux dans le cadre de notre logique de taxation des opérations spéculatives.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi o Sgiò Presidente.

Ci hè un avisu di u Cunsigliu economicu è suciale, ambientale è culturale di Corsica chì ghjè positivu. Il se félicite que la Collectivité se saisisse de cet outil pour, à chaque fois qu'elle le juge pertinent, qu'il puisse protéger les espaces naturels sensibles de son territoire.

Quale hè chì vole piglià a parolla ? Madame Pieri pour « Un soffiu novu ».

Mme Marie-Anne PIERI

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président, je vous ai écouté sur le droit de préemption, sur ces délégations que vous confère le conservatoire du littoral sur le droit de préemption sur les espaces sensibles.

Je voudrais revenir sur ce droit de préemption de 2018 sur Cavallo où je vous avais interpellé à l'époque sur la fragilité juridique de ce droit de préemption parce qu'il n'y avait, puis il y a finalement un commerce, une activité commerciale et le droit de préemption du propriétaire du fonds où se trouve en fait l'activité commerciale, son droit n'avait pas été purgé, ce qui fragilisait juridiquement votre droit de préemption.

A l'époque, quand vous avez acheté cette parcelle sur Cavallo de 3 hectares, je crois que le prix était de 2 millions d'euros, vous vous exposez, je vous l'avais dit, à repayer ce prix puisqu'il y avait de la part du propriétaire du fonds une indemnité d'éviction qui pouvait être demandée, à savoir repayer à ce propriétaire ce prix-là.

Je voudrais savoir si cette fragilité juridique avait été réglée, comment elle avait été réglée ? Quelle est la destination actuelle de cette assiette foncière ? A l'époque, on ne l'avait pas su, ça avait été très médiatisé, c'était « ça y est, on reprend Cavallo, mettimu a bandera », enfin, c'étaient vos dogmes habituels.

Donc moi, je voudrais savoir aujourd'hui, parce que c'est quand même l'argent du contribuable corse, qu'est-ce qu'on fait de Cavallo et de cette acquisition sur Cavallo, même si je comprends, j'ai très bien compris votre présentation, je suis très sensible à tout ça, mais je suis également très sensible aux deniers des Corses. Donc cette acquisition sur Cavallo, je voudrais en connaître la destination parce qu'on ne le sait pas.

Ensuite, concernant le droit de préemption que devrait avoir en fait le Parc régional, je n'ai pas très bien compris comment vous allez l'intercaler entre votre droit de préemption, celui du conservatoire du littoral, est-ce qu'on le neutralise, et celui de la commune puisque le droit de préemption est de 3 mois et qu'il y a 15 jours pour le Conservatoire du littoral et 15 jours pour la commune ? Donc, je ne sais pas très bien comment vous allez l'intercaler. Ça m'intéresse.

Concernant les droits de préemption dont vous nous avez parlés, les 5 droits de préemption, la plupart sont circonscrits, toujours sur Cavallo, donc je pose encore la question. Je connais votre sensibilité sur cette île et je ne suis pas là pour défendre Cavallo, loin de là, mais je voudrais savoir s'il y a véritablement un projet sur ce territoire de la part de la Collectivité parce qu'il y a quand même une notion de service public sur ces terrains ? Est-ce qu'il y a vraiment une notion de service public qui nécessite l'intervention de la puissance publique sur ces terrains et, je le répète, avec la contribution des deniers des Corses ? On connaît la situation des Corses.

Je profite de ce rapport sur le droit de préemption pour vous alerter d'un problème sur un contournement du droit de préemption de la SAFER. Je vous avais interpellé en 2019 sur un livret que la SAFER avait rédigé, ce livret s'intitulait « 0 friche », où était justement énuméré tous les contournements du droit de préemption de la SAFER.

Et notamment, il y a un contournement de la SAFER qui est très criant actuellement, c'est sur les terrains boisés.

Un terrain boisé aujourd'hui, c'est une simple déclaration au cadastre. C'est-à-dire que demain, vous êtes propriétaire d'un foncier, un foncier agricole, vous allez au cadastre, vous faites une simple déclaration que c'est un espace boisé et vous pouvez vendre à un tiers, à un non-agriculteur. C'est un contournement du droit de préemption de la SAFER.

Alors, je pense qu'il y a une mise à jour du cadastre à faire, parce que le cadastre aujourd'hui ne reflète pas la réalité du territoire. Je pense que peut-être qu'on pourrait associer le GIRTEC, ça pourrait être une mission du GIRTEC, si les maires demain le saisissait dans le cadre de cette mission qui lui serait dédiée, de relever tous ces terrains, tous ces territoires qui sont en nature de « terrain boisé » dont on n'est pas sûr. Parce qu'il y a des ventes qui se font actuellement à des non-agriculteurs, de terrains en nature boisée qui ne le sont pas.

Alors moi, je me permets de vous dire comment je procède. C'est-à-dire que quand j'ai une vente d'un terrain dont la qualification au cadastre est en nature de bois et forêt, je demande à un huissier de faire un état des lieux pour voir si véritablement la qualification de ce terrain est en nature de bois et forêt.

Si ça n'est pas le cas, j'ouvre le droit à la SAFER qui peut préempter pour un agriculteur. C'est pour éviter justement que des terrains qui sont agricoles aujourd'hui soient vendus à des non-agriculteurs.

Il y a un arrêt de la Cour d'appel de Bastia de 2013 où la SAFER a été déboutée sur un terrain dit boisé, sur la base uniquement d'un cadastre.

Donc je pense qu'il est temps de faire ce travail de mise à jour du cadastre pour que nos agriculteurs, je suis très sensible au foncier, puissent avoir enfin des terres et qu'ils puissent acquérir ces terres.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Jean-Félix ACQUAVIVA.

M. Jean-Félix ACQUAVIVA

Merci, Madame la Présidente.

Très, très rapidement.

L'explication du Président du Conseil exécutif sur ce qui s'est passé et en termes de valeur ou de dissimulation de valeur, et puis en arrière-plan en termes de ce qui se passe d'un point de vue « territorial » en termes de transaction sur l'île de Cavallu est édifiant. Concernant l'île de Cavallu, et je pense que personne ne sera surpris, on voit bien que ce droit de préemption qui est issu des compétences des départements, qui s'applique à la question des espaces naturels sensibles, qui doit être transcrit dans un schéma territorial directeur qui référence ceux d'aujourd'hui, les espaces sensibles, et ceux que ce schéma mettra demain, démontre que de toute façon, il y a un intérêt à agir.

Certes, il y a intérêt à agir sur Cavallu et je laisserai le Président répondre au questionnement technique de ma collègue par ailleurs, mais il y a un intérêt évidemment à agir ailleurs que sur Cavallu, eu égard à la notion d'espace sensible par ailleurs, littoral ou montagne. Ça, c'est sur l'aspect espace naturel sensible.

Néanmoins, vous ne serez pas surpris d'entendre que tout cela va nous amener effectivement à approfondir ce qu'on entend par droit de préemption. Alors, clarification entre les droits de préemption. Plus efficacité et plus de souplesse, effectivement, nous sommes pour un droit de préemption à la Collectivité de Corse qui soit renforcé, dont les motifs, justement pour des raisons de clarté d'intervention, soient élargis, pour des projets d'intérêts généraux, donc de dimensions du service public élargies, accès au foncier aux ayant-droit au logement, création de service public, de projets culturels. Donc qui va bien au-delà de la limitation d'exercice sur les espaces naturels sensibles.

Je serais tenté de dire que ce débat doit être mené d'autant plus avec urgence que la loi générale, et là ce n'est pas nous qui l'avons voulu, c'est le

législateur, et je serais tenté de dire la majorité présidentielle en 2021, a créé les conditions d'une trajectoire Zéro artificialisation nette, nous en avons débattu déjà dans cet hémicycle et ailleurs, et nous avons pu, lors d'une deuxième loi, et nous avons débattu de cela en Chambre des territoires récemment, faire en sorte au moins que l'on puisse avoir ici la capacité d'adapter sur le territoire, entre concertation Chambre de territoire et PADDUC, cette capacité à gérer entre nous cette péréquation qui nous est imposée par ce fait de mincir, en termes d'artificialisation des sols.

Autrement dit, l'avenir commande à ce que cette rareté foncière soit mieux gérée en régulation.

Donc pour moi, ça plaide pour un droit de préemption renforcé et pour un débat sur le droit de préemption, parce qu'il va bien falloir reprendre du terrain pour renaturer ces terrains, ou même requalifier ces terrains à des fins de constructibilité, voire de rénovation, puisque nous sommes soumis à la règle du Zéro artificialisation d'extension par palier de 10 ans, c'est la réalité de la loi. Donc ça ne fait que renforcer le fait qu'il faut un droit de préemption renforcé, mais aussi un moyen d'y contribuer. Ça renvoie à la discussion du président actuellement sur la taxe sur les transactions, puisqu'on est passé de 1 100 M€ à 1 600 M€ de transaction en Corse en 4 ans ; une croissance de transactions très importante.

Je ne vais pas vous faire l'injure de rappeler un certain nombre de chiffres. 80 % des transactions immobilières sont sur 35 communes de Corse, avec des volumes très importants, vous le savez. Et d'autant plus et là je donne une information qui est inquiétante et sur laquelle nous essayons d'agir en tant que parlementaires, c'est que le 49.3 récent brandi par Mme BORNE a admis un amendement d'un des groupes du Parlement qui va à l'inverse de nos préoccupations, puisque cet amendement vise à libérer plus rapidement le foncier, rendre plus fluide le marché immobilier puisque, pour un terrain libéré dans les 5 ans, on a un abattement fiscal proposé de 60 % de l'impôt sur le revenu, quelle que soit la construction en zones tendues. Ce qui est catastrophique ! Ce qui est catastrophique dans notre cas.

Donc, c'est une intervention pour alerter l'Assemblée et le Conseil exécutif de Corse pour déjà, dans le débat qui suit son cours, puisque même s'il y a eu 49.3, il y a encore une navette en cours, que l'on puisse faire en sorte que la raison l'emporte en ce qui concerne la Corse, sur cet amendement qui va à l'antithèse de ce qui se passe sur le terrain et en termes d'artificialisation, et en termes de taux de construction de logements neufs ici et qui ne ferait qu'accélérer la logique spéculative. C'est un premier point.

Et le deuxième point effectivement, que l'on puisse cheminer rapidement sur les autres outils qu'on vient d'évoquer, y compris pour des raisons de clarification. Moi j'entends la question de clarification juridique, mais on ne peut pas s'exonérer, de surcroît dans la logique de Zéro artificialisation nette et logique spéculative que l'on connaît, d'avoir en Corse des droits de préemption efficaces, élargis, avec des moyens issus de nos recettes dignes sur la spéculation foncière mobilières qui viennent à la Corse, pour maîtriser notre foncier destiné en la matière, notamment pour le logement, mais pas simplement.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. D'autres interrogations ? Oui, bien sûr.

Mme Marie-Anne PIERI

Juste une petite réponse à Monsieur le Député.

Quand vous parlez de droit de préemption renforcé, vous savez qu'il existe déjà le droit de préemption renforcé ? Seulement, quand on fait une préemption sur un droit de préemption renforcé, il faut un véritable projet. C'est-à-dire qu'on ne préempte pas un matin comme ça, il faut un véritable projet qui est défini sur la zone qui est préemptable.

C'est pour ça que je pose la question sur cette préemption qui a été faite à Cavallo, quel était le projet ? Bon, on n'était pas dans le cas d'un droit de préemption renforcé, je vous l'accorde. Mais si demain vous avez un droit de préemption renforcé, il faudra un projet, Monsieur le Député.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'autres interrogations ? Non ?

Bon, je me permets de signaler qu'il y a eu un avis de l'Assemblea di a Giuventù que je ne vais pas lire in extenso, vous l'avez eu Monsieur le Président, mais c'est important quand même de le signaler. La Commission « Cultura, lingua et ambiente » de l'Assemblea di a Giuventù donc s'est réunie le 4 octobre dernier et a étudié le rapport. Je pense qu'il y a quelqu'un des services qui était venu le présenter.

Évidemment, je résume : l'Assemblea di a Giuventù partage la volonté de préserver les espaces naturels sensibles et donc évidemment, ils mesurent l'importance des décisions qui sont prises en matière de foncier dans cette perspective-là, pour contrer la spéculation immobilière et foncière.

Ils rappellent que la SAFER n'est pas la seule à être habilitée pour préempter des terres à vocation agricole, bien sûr.

Ils rappellent que la Collectivité aussi peut avoir une politique de préemption volontariste, via l'Office foncier, par exemple, je cite le rapport de la commission, « *qui permettrait de sanctuariser des terres pour l'agriculture et d'avancer plus concrètement vers un objectif d'autonomie alimentaire* ».

Même s'ils valident la préemption sur Cavallo, ils s'interrogent sur le coût engendré bien sûr, et sur le coût global et les budgets disponibles pour pouvoir ensuite préempter dans le cas de différents espaces naturels sensibles.

Ils s'interrogent aussi sur certaines opérations qui avaient été jugées incompatibles avec le PADDUC. Je ne rentre pas dans les détails. Et ils se posent la question aussi de la réalisation d'un schéma territorial des espaces naturels sensibles.

Voilà, tout ça pour vous dire que quand même, la jeunesse insulaire, représentée au sein de l'Assemblea di a Giuventù, est particulièrement sensibilisée, c'est le cas de le dire, à ces questions-là et qu'ils attendent aussi que, en la matière, la Collectivité et les autres acteurs, SAFER et autres, aient véritablement une logique de préemption et de protection des espaces naturels sensibles.

Voilà, j'ai résumé, mais c'est important aussi de faire part de leur avis.

Voilà. Donc, Monsieur le Président, vous avez la parole.

M. le Président Gilles SIMEONI

Merci pour ces interventions.

Rappeler, c'est vrai, l'avis du CESEC qui, d'une part, je cite, se réjouit de la construction du schéma territorial sur les espaces naturels sensibles et souhaite être saisi du rapport qui le présentera à l'Assemblée de Corse, ce sera bien sûr le cas.

Par ailleurs et sur l'aspect du droit de préemption ou des droits de préemption à Cavallu, globalement, le CESEC note, je cite, « avec intérêt que l'exercice de ce droit permet de souscrire des parcelles soumises à des appétits spéculatifs et de les protéger de façon efficiente ». Il « se félicite que la Collectivité de Corse se saisisse de cet outil pour qu'à chaque fois qu'elle le juge pertinent, elle puisse protéger les espaces naturels sensibles de son territoire », donc une validation de principe. Bien sûr, heureux de cet avis du CESEC.

Pour répondre principalement à notre collègue, sur la façon de contourner le droit de préemption de la SAFER à travers la vocation abusive du caractère forestier de certaines zones, c'est un problème qu'on a eu l'occasion d'évoquer à plusieurs reprises, sur lequel nous travaillons. Nous travaillons d'ailleurs dans le cadre d'une réflexion globale sur le nouveau modèle agricole, à la question du foncier agricole, et je pense que la question du foncier agricole relève de plusieurs catégories de décisions, du réglementaire sans doute au législatif, et donc on pourra y travailler aussi, y compris dans le cadre du travail que nous avons initié par rapport au processus en cours, et on pourra dans ce cadre-là, je le sais, s'appuyer sur vos compétences et votre appétence pour la matière, et votre expérience, et je vous en remercie.

Sur l'affaire de Cavallu, on ne va pas y revenir à chaque fois, je sais que vous êtes soucieuse, et nous le sommes tous, des deniers publics. 2 M€ ont été dépensés. Je pense qu'on aurait largement pu les amortir, si on avait une fiscalité à la hauteur des enjeux. Quand on regarde la liste des DIA, y compris du volume des transactions financières en quelques années, on se rend compte qu'il y a un manque à gagner en termes de recettes fiscales qui est considérable.

Je pense que je suis comme vous, je ne peux pas me satisfaire quand je vois un bien construit dans des conditions juridiquement contestables, même si non contestées à l'époque, être vendu 6,5 M€ et qu'on prend 200 000 € de taxes et impôts, moi je vous dis que ce n'est pas possible, et qu'on a intérêt à réformer cela le plus vite possible, indépendamment même des règles qui permettraient de suspendre les ventes le cas échéant.

Sur l'affaire, alors je ne veux pas alourdir le débat, une condition nécessaire de l'exercice du droit de préemption, c'est d'avoir un projet d'aménagement sur la parcelle concernée, qui doit être produit dans un délai de 10 ans à compter de l'exercice du droit de préemption, sauf à remettre en question l'exercice de ce droit et à revenir en l'état qui était prévu par la vente antérieure. Donc, il nous reste encore 5 ans pour parfaire ce projet.

Après, on a travaillé avec le Conservatoire du littoral, je vous l'ai dit, qui aujourd'hui est convaincu de la pertinence de cette acquisition. À tel point que s'il y a d'autres parcelles non bâties, on va essayer de voir si on peut les intégrer dans cette assiette complète.

La question de la présence d'un bien commercial, je vous rappelle que dans le temps de la préemption, cette préemption a été exercée en l'état d'une DIA qui parlait de bergerie en état de ruine. Il se trouve que c'est un restaurant à la mode, qui s'est beaucoup agrandi, y compris dans des conditions juridiques critiquables, qui ont été régularisées par les services de l'État a posteriori. Dont acte.

Alors moi, encore une fois, je le redis ici, moi je ne suis en guerre avec personne ad hominem. Il y a une réalité commerciale qui ne nous avait pas été présentée dans le cadre de la DIA, qui existe et qui aujourd'hui s'exerce semble-t-il dans des conditions régulières, y compris d'un point de vue du droit de l'urbanisme. Dont acte. Moi je ne suis pas là pour faire fermer les restaurants de Cavallu qui fonctionnent dans des conditions régulières. C'est ce que j'ai dit d'ailleurs à la Chambre régionale des comptes, puisqu'elle est en train de faire un rapport sur la gestion des espaces naturels sensibles, où elle est assez critique. Il y a certains points où, c'est vrai, on a pris du retard depuis la fusion, mais il a fallu arbitrer. Puis elle a fait un focus sur l'affaire de Cavallu ; on verra ce que dira son rapport définitif, je ne suis pas habilité aujourd'hui à en parler.

Mais, moi, moi ce que j'ai dit à la Chambre régionale des comptes, c'est ce que j'ai dit publiquement, ce n'est pas un droit de préemption qui a été exercé ad hominem, en fonction de de la personne qui voulait vendre ou en fonction de la personne qui voulait acquérir, physique ou morale. C'est une logique politique. La logique politique, c'était de reprendre pied à Cavallu et reprendre pied à travers l'exercice d'un droit de préemption sur une parcelle de 3,3 hectares.

Aujourd'hui, il y a une activité commerciale. Je l'ai déjà dit, on n'encaisse pas les loyers, on les consigne. Je ne veux pas encaisser ces loyers, y compris parce qu'il y a une fragilité juridique. Le bail commercial n'avait pas été enregistré, etc. Les conseils de la Collectivité de Corse disent qu'il est difficile de contester ce bail en justice, je ne veux pas engager la Collectivité dans des démarches ruineuses. Je ne pense pas que ce soit le travail de la Collectivité d'être propriétaire-bailleur d'un exploitant de bail commercial et encore une fois, je ne suis pas là pour faire fermer une affaire qui a pignon sur rue.

Donc, je réfléchis avec nos avocats et avec les avocats de l'acquéreur initial, qui est par ailleurs aujourd'hui exploitant, de voir ce qui peut être.

Une solution de sortie, ça peut être de détacher l'assiette de parcelle sur laquelle il y a l'exploitation, en contrepartie aussi d'un certain nombre d'avantages qui seraient consentis à la Collectivité de Corse pour l'exploitation de notre parcelle à nous. Et c'est dans cet état d'esprit que je travaille, de façon tout à fait transparente, sans acrimonie quelle qu'elle soit, mais avec le fil politique qui est le nôtre.

Le fil politique qui est le nôtre, c'est la même chose pour les charges de copropriété de Cavallu, La Chambre régionale des comptes m'a dit « on vous reproche de ne pas payer les charges », je ne paye pas les charges ! C'est une décision politique, je ne paye pas les charges et j'attends que l'association syndicale des propriétaires de Cavallu fasse un procès pour que je puisse, y compris reconventionnellement, et je le dis publiquement, les attaquer, y compris

sur le règlement - je suis hors délai aujourd'hui pour le faire- : le règlement qui limite la circulation sur l'île, le règlement qui interdit les plages aux tiers, etc. Je veux l'attaquer en justice. Et je ne paye pas les charges de copropriété. Qu'ils nous attaquent et puis on verra !

Et c'est la même chose pour le port, on attend la fin de la concession du port. Vous le savez, ceux qui y sont allés en tant que militants, ceux qui y sont allés éventuellement en tant que touristes, ou ceux qui ne sont pas allés, c'est de notoriété publique qu'aujourd'hui les limitations d'aller et de venir, et d'accéder à l'île de Cavallu, elles existent.

Est-ce que ça vous convient en tant que conseillère territoriale, et en tant que Corse, et en tant que citoyenne ? Je ne pense pas.

Est-ce que vous voulez qu'on reprenne le pied et qu'on dise que ce territoire de l'île de Cavallu, c'est un territoire qui est soumis à la règle de droit et que, par exemple... Notre projet, il est clair, il y a des espèces naturelles, animales, végétales, il y a un intérêt archéologique qui n'est pas exceptionnel, mais qui existe aussi et il y a un intérêt patrimonial. Moi, mon objectif, c'est de faire de Cavallu, une île partie prenante de l'ensemble du territoire de la Corse, sur laquelle on accède librement et sur laquelle notamment on fait aller des classes, dans le cadre de projets pédagogiques, pour qu'ils voient d'un côté ce que ça a été pendant 30 ans, quand il n'y a pas de règles, et ce que c'est d'un autre côté, quand il y a des règles qui placent au cœur l'intérêt général, la biodiversité, la protection de l'environnement.

Ça nous a coûté cher, 2 M€, mais je pense que ce qu'on peut en retirer en termes politiques, économiques, symboliques et sociétaux, ça valait la mise de départ. Et ce d'autant mieux que cette mise de départ, on a largement de quoi la rembourser, si on met en place une fiscalité juste, c'est-à-dire une fiscalité qui sanctionne les opérations spéculatives, qui continuent à se multiplier là comme ailleurs.

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, Sgiò Presidente pè ste parolle.

Pensu chì avà pudemu vutà. C'est une prise d'acte aussi, donc prise d'acte. C'est dommage, c'est bien de voter...

Donc, l'Assemblée de Corse a PRIS ACTE du rapport.

Merci. Donc, rapport suivant. Celui que vous souhaitez...

**INNUVAZIONE - CUNTROLU - VALUTAZIONE /
INNOVATION - CONTRÔLE – ÉVALUATION**

Raportu n° 273 : Prisentazione di u raportu d'usservazione definitive di a Camera Regionale di i Conti in quantu à a gestione di l'infrastrutture aeroportuarie è à l'organizzazione di u trasportu aeriu, per l'annu 2017 è quelli à fila

Rapport n° 273 : Présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relatif à la gestion des infrastructures aéroportuaires et à l'organisation du transport aérien pour les exercices 2017 et suivants

M. le Président Gilles SIMEONI

Bon, là-aussi, je vais être relativement bref.

C'est un rapport qui est devenu public, de mémoire, depuis le 6 octobre dernier. Donc, ayant été rendu public, il a été commenté dans la presse avant que d'être présenté à la première session utile, c'est-à-dire celle d'aujourd'hui, puisqu'on ne pouvait pas le faire avant, vu l'actualité politique à la fin du mois de septembre, on avait décalé notre session.

Je ne vais pas rentrer dans le détail de ce rapport, je répondrai éventuellement aux questions, aux critiques après.

Il y a 2 parties principales : une partie principale sur la gestion des infrastructures portuaires et aéroportuaires, qui sont propriétés de la Collectivité de Corse et qui sont concédées à la Chambre de commerce et d'industrie ; et puis il y a une partie de ce rapport qui est consacré à l'analyse de la dotation de continuité territoriale, son utilisation, et notamment, l'organisation du service public dans le domaine aérien.

C'est un domaine qui est d'actualité, il s'est invité hier à la session à travers la présence devant les grilles et au sein de notre Assemblée à travers la réception de représentants syndicaux. Il est légitime que les salariés manifestent et expriment à la fois leurs inquiétudes et leurs attentes.

Donc moi, je vais être relativement bref.

Il y a des points de critique de la Chambre régional des comptes que je comprends tout à fait, et qui sont fondés. Je pense notamment au fait que les instances de suivi, notamment pendant la période COVID, mais un peu au-delà,

n'aient pas été réunies comme elles devaient l'être, c'est un fait. Cette recommandation, elle est d'ores et déjà appliquée. Il y a eu les instances de concertation qui se sont réunies depuis le rapport de la Chambre régionale des comptes.

Je précise quand même que, y compris s'il n'y avait pas de réunions formelles des instances de suivi, il y a eu de façon permanente une concertation entre la Collectivité de Corse et la CCI, à travers les instances dirigeantes, les exécutifs respectifs, et à travers les équipes qui développent un dialogue opérationnel pratiquement au quotidien.

Donc, je disais, il y a des critiques qui sont fondées et puis après, je vais le dire très clairement, il y en a d'autres, pour moi, qui sont totalement incompréhensibles. Et je l'ai dit d'ailleurs, y compris au stade des observations provisoires, dont je note qu'elles n'ont été que très imparfaitement prises en compte par la Chambre régionale des comptes ces observations provisoires, puisque son rapport d'observation définitive est quasiment identique au rapport d'observations provisoires, c'est à se demander si les observations qui sont faites, après le rapport d'observation provisoire, ont une utilité autre que formelle.

Je vais prendre deux catégories d'exemples tirées de chacun des deux grands chapitres.

Je veux bien qu'on nous reproche, par exemple, de n'avoir pas encore finalisé le schéma stratégique de développement des infrastructures aéroportuaires, on est en train de le finaliser, on travaille dessus depuis trois ans. Je veux bien qu'on vienne reprocher à la Collectivité de Corse, pour la période considérée, qui va de 2017 à 2022, de ne pas avoir assez investi dans les aéroports. Ce que je ne comprends pas, c'est qu'on ne mette jamais en perspective ce constat, d'abord avec l'histoire et ensuite avec la réalité d'une situation politique.

Il y a un chiffre que j'ai donné en permanence à la Chambre régionale des comptes et qui n'apparaît nulle part dans le rapport :

Entre 2002 et 2015, total des investissements aéroportuaires portés par la Collectivité de Corse, on est dans les 13 premières années du PEI, entre 2002 et 2015, 7,8 M€ sur les 4 aéroports de l'île.

Entre 2016 et 2023, 41,3 M€ ! Pourquoi ça n'est nulle part ça dans le rapport de la Chambre régionale des comptes ? Pourquoi on vient me reprocher à moi, on vient vous reprocher à vous, pour la période 2017-2022, d'avoir trop peu investi dans les aéroports, sans jamais dire qu'entre 2002 et 2015, on a eu 7,8 M€ d'investissement et que, en 4 ans, là où pendant 13 ans, avant nous, on en avait fait 7,8 M€, nous on en a fait 41,3 M€ ?

Et sur les 41,3 M€, je voudrais quand même vous dire ce qu'a été le montant du financement de l'État là-dedans :

Sur la période 2002-2015, 7,8 M€ d'investissements totaux, 2,9 M€ d'investissements de l'État, soit 37 % du montant total.

Sur notre période à nous, la période examinée, 41,3 M€, c'est 9,1 M€ de l'État, soit 22 % du montant. On a mis, nous, la quasi-totalité, sans cofinancement !

Alors, je veux bien qu'on vienne me dire « vous n'avez pas mis assez », mais quand on ne compare jamais avec ce qui s'est fait avant, ça pose un énorme problème. Ça c'est la première remarque.

Deuxième remarque, je vais quand même aller dans le détail des opérations par infrastructures portuaires :

Aiacciu, 2002-2015 : 5,4 M€ ; 2016-2022 : 9,2 M€. On a pratiquement doublé.

Bastia, on me reproche souvent de regarder trop vers Bastia et pas assez vers Ajaccio, 2002-2015 : 0 € sur l'aéroport, et je précise que la période examinée pendant 4 ans, ce n'était pas la mandature d'aujourd'hui, c'est la mandature où il y avait Jean-Félix ACQUAVIVA, président de l'Office des transports et ensuite Vanina BORROMEI.

2016-2022 : 4 M€

Calvi, 2002-2015 : 0 M€... 0 € ; 2016-2022 : 5,5 M€.

Et enfin, Figari, on me dit souvent que j'oublie l'Extrême-sud, 2002-2015 : 2,4 M€ (réfection d'un parking commercial à 1,7 M€, poste d'avion en béton 0,7 M€) ; 2016-2022 : 22,7 M€ (1,7 M€ sur le parking commercial, 700 000 € sur les postes avions en béton, 18,5 M€ sur la piste, 0,3 M€ sur la réfection de routes d'accès et réaménagement des parkings 3,8 M€).

Alors, moi je veux bien, on peut faire toutes les critiques avec une apparence techniciste incontestable, mais quand on ne dit pas ça dans un rapport de la Chambre régionale des comptes, on ne dit pas l'essentiel. Ça, c'est la première chose.

Et la deuxième chose, quand on vient nous dire, comme si on avait que les ports et aéroports à financer... Dites-moi, on va revenir sur le sketch du PTIC ? On va revenir sur le sketch du PTIC ? Les 250 M€ qui ont été contractualisés

directement avec les communes, ils partent de l'enveloppe, il n'y a plus que 250 M€ sur le PTIC, et sur ces 250 M€, il faut qu'on ne finance pas que les ports et les aéroports, il faut qu'on finance tout le reste.

A défaut de m'écouter à moi, la Chambre régionale des comptes, elle aurait pu prendre en considération ce qu'a dit la Cour des comptes sur la façon de gérer le PTIC et sur le caractère totalement incompréhensible et nécessairement inefficace de la façon dont ce programme a été conduit.

Troisième et dernier point, et je l'ai dit à la Chambre régionale des comptes, le problème n'est pas de dimensionner des infrastructures par rapport à un flux qui aurait vocation à grandir, et grandir, et grandir encore. Les infrastructures de la Corse, elles ont vocation à être pensées et adaptées à notre vision du développement économique et social. On ne peut pas me demander, ou nous demander, ou décider, parce que certains ne sont pas d'accord avec nous, on ne peut pas argumenter à longueur de débats et de décisions politiques pour dire qu'on refuse, par exemple, les logiques du tout-tourisme ou du surtourisme ou du tourisme de masse et construire des infrastructures pour 10 millions de touristes. Ça n'existe pas.

Les infrastructures qu'on va construire, il faut qu'elles soient proportionnées et proportionnelles à notre vision d'un développement économique, social, territorial équilibré.

Je rappelle que la Chambre régionale des comptes, qui dans ce rapport reconnaît enfin le bien-fondé du maillage aéroportuaire corse, dans un premier temps, et notamment lorsque l'étude générale de la Cour des comptes sur les aéroports dits secondaires a été engagée, le sort qui était promis, notamment à Calvi, c'était la disparition, et qu'à un moment donné, on a fait la démonstration, notamment parce qu'on a des contraintes d'île-montagne, notamment parce qu'on a des contraintes de développement et de desserte intérieure, qu'on avait besoin de ces 4 aéroports.

Alors aujourd'hui, on a effectivement des investissements à faire, par exemple à Figari. C'est vrai que les espaces d'accueil, l'aérogare est sous-dimensionné, le trafic a explosé. Nous devons faire des investissements, mais ces investissements à faire, nous ne pourrons nous engager dedans que lorsque nous avons une vision claire de l'ensemble des financements que nous pourrons mobiliser. Parce qu'il y a Figari, bien sûr, il y a Calvi, il y a Bastia et il y a Ajaccio. Il y a les aéroports, mais il y a aussi les ports. Il y a les routes, il y a l'eau, il y a l'ensemble des infrastructures. Et je rejoins et je me tourne vers Jean-Martin MONDOLONI, la discussion que nous avons initiée. On sait très bien aujourd'hui...

Vous savez, dans le schéma directeur aéroportuaire, on a une évaluation partagée qui est intégrée dans ce schéma qui est en voie d'adoption où on a évalué avec la Chambre de commerce et d'industrie les investissements qu'il va falloir porter pour les 5 prochaines années sur les plateformes aéroportuaires, en intégrant les projections normales de croissance du trafic, sans aller dans du surtourisme.

La Chambre de commerce, elle évalue ses investissements à la somme de 235 M€ pour les 5 prochaines années, avec des concessions qui vont expirer à la fin de l'année 2023, dans le cadre desquelles, et c'est pointé par la CRC, certainement un passif au terme de l'exploitation à reprendre pour la Collectivité de Corse. Au jour d'aujourd'hui, nous n'avons pas les moyens de faire ces financements et c'est pour ça que, à un moment donné, il faudra qu'on ait une discussion globale à la fois sur quel outil d'accompagnement pour la mise à niveau de nos infrastructures ? Quel nouveau cadre fiscal, financier et budgétaire ? Quelle priorité ? Parce que nous ne pourrons pas tout faire. Et c'est cette discussion-là qu'il faut que nous ayons.

Je sais qu'on en a posé les prémices à chaque débat budgétaire, mais cette réalité-là, que ça soit une majorité nationaliste dans une forme ou dans une autre, que ça soit une autre majorité, quels que soient les hommes et les femmes qui auront à prendre les décisions pour cette île, ce pays, dans les années à venir, elle va s'imposer à tout le monde. Et moi je ne comprends pas que la Chambre régionale des comptes ait cette approche-là.

Et je termine sur le deuxième volet.

Quand j'ai lu, je le dis avec tout le respect que je dois à ses magistrats parce que je pense que la Chambre régionale des comptes, c'est une institution extrêmement importante, et on ne peut pas se prévaloir de ses avis ou de ses rapports lorsqu'ils sont positifs et les critiquer systématiquement lorsqu'ils sont négatifs. Mais moi, je vous dis franchement que sur ce rapport-là, j'ai des désaccords qui sont des désaccords de fond.

Sur le deuxième volet, celui sur la DSP de mémoire, je ne vais pas reprendre le rapport, je le connais, quand la Chambre régionale des comptes vient nous dire, par exemple, vous avez quelques centaines de milliers de sièges en trop dans votre offre de service public d'OSP, et donc ça donne des taux de remplissage qui sont trop bas. Mais excusez-moi, le service public, il ne se calcule pas en termes de rentabilité économique directe. Le problème, ce n'est pas de savoir... Bien sûr qu'il faut essayer de remplir au mieux les avions. Mais on a fait la démonstration, y compris par des études fouillées auprès des usagers, auprès des chefs d'entreprises, auprès des malades, le problème, si vous avez besoin tous les jours d'avoir un vol entre Bastia et Marseille, par exemple, vous ne pouvez pas

aller dans une rationalité économique, parce que le vol il est plein seulement à 50 %, de dire « Ben, j'en mets un tous les 2 jours comme ça je fais du 100 % ». Parce que le malade qui a besoin de faire un aller-retour pour sa chimio, par exemple, ou pour son traitement, il existe le lundi, il existe le mardi, il existe le mercredi, il existe le jeudi, le vendredi, le samedi et c'est comme ça qu'on a construit notre cahier des charges.

Deuxième exemple, quand la Chambre régionale des comptes, et là je ne comprends pas, vient vous dire que c'est le tarif résident qui est venu plomber les comptes et qu'on surconsomme la dotation de continuité territoriale, alors que cette décision de baisser le tarif résident, d'abord elle a été votée à l'unanimité par l'Assemblée de Corse, deuxièmement, je pense que parmi toutes les décisions qu'on a été amené à prendre à l'unanimité, c'est celle qui a été saluée par l'ensemble des Corses comme une décision nécessaire. Nécessaire !

Je vais vous donner un exemple simple : aujourd'hui, on paye 149 € sur Paris (un peu plus avec les taxes) et un peu plus de 99 € sur le bord à bord, c'est le fondement de la continuité territoriale, c'est de mettre le citoyen, le résident insulaire, en termes de déplacements, dans la même situation que le citoyen continental. Et en plus, même d'un point de vue purement arithmétique, le calcul de la Chambre régionale des comptes, le fait d'avoir baissé le tarif résident, ça a augmenté le nombre de vols et ça a contribué à doper les recettes aussi. Donc, il n'y a pas de manque à gagner.

Et enfin, venir soutenir dans ce rapport que c'est la baisse du tarif résident qui est la cause principale du caractère insuffisant de la dotation de continuité territoriale, mais c'est juste !... Comment, on a fait la démonstration par A + B, on a donné les notes, on a un surcoût de 40 M€ qui est dû directement au prix du carburant et à l'augmentation de la fiscalité écologique, c'est démontré par A + B, et il n'y a pas un mot dans le rapport de la Chambre régionale des comptes là-dessus ? C'est considéré comme inexistant ou jouant simplement à la périphérie ?

Donc moi, je prends ma part de responsabilité sur ce qui n'allait pas. Les recommandations, la plupart d'entre elles, elles sont en train d'être mises en œuvre. Le schéma aéroportuaire de développement des aéroports de la Corse, il est en voie d'adoption. La nécessité de continuer d'augmenter les investissements, notamment à Figari, mais pas seulement, parce que les mêmes besoins existent sur les 3 autres aéroports, c'est acté, pas de problème.

Quatrièmement, il faut une vision claire, arbitrée entre les différentes priorités, et sécuriser les financements et les cofinancements. Au jour d'aujourd'hui, il n'y a rien.

Je vous rappelle aussi que le reliquat qui n'a servi qu'à la marge pour le Comité de massif, mais qui a souvent servi pour les ports et aéroports, et à titre principal pour les ports et aéroports, aujourd'hui non seulement il n'existe plus, mais on est en dessous de plusieurs dizaines de millions pour le simple financement du service public aérien.

Donc, je crois qu'il y a des choses intéressantes dans ce rapport, mais il y a aussi des choses dont je continue à dire devant votre assemblée, comme je l'ai dit aux auditeurs de la Chambre régionale des comptes, que ça ne résiste pas à l'examen objectif.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien. Merci, Monsieur le Président.

Sur ce rapport d'observation de la Chambre régionale des comptes relatif à la gestion des infrastructures aéroportuaires, il y a une prise d'acte qui a été faite, c'est simplement une prise d'acte par la commission des finances.

Est-ce qu'il y a des interventions, d'abord ? Pardon, bien sûr ! Excusez-moi, j'allais vous demander tout de suite de prendre acte.

Donc des interventions ? Oui, Xavier Lacombe !

M. Xavier LACOMBE

Merci, Madame la Présidente.

Oui, Monsieur le Président, je peux comprendre, je vois qu'une certaine colère vous habite quand on vous reproche que vous n'en avez pas suffisamment fait, je vous rassure, ça nous arrive tous les jours. Vous le vivez peut-être un peu plus mal que nous, il faudra s'y habituer, et je dirais même que ce n'est même pas ça qu'il faudrait vous reprocher, c'est par rapport à ce que vous avez annoncé et ce que vous aviez promis, peut-être qu'il y a un delta. C'est peut-être ça qui est un reproche. Mais je ne rentrerai pas là-dedans et je ne rentrerai pas dans un esprit polémique. Je voudrais surtout intervenir pour éclairer sur un point essentiel.

Vous l'avez dit, il y a deux volets avec deux parties principales donc. En principe, c'est une partie principale, une partie secondaire, mais on va considérer qu'il y a deux parties essentielles dans ce rapport.

Sur la première, je n'interviendrai pas sur la DSP, tout simplement, ce n'est pas mon but. Et puis il y a suffisamment de turbulences dans le sillage, qu'il vaut mieux se réserver pour la suite. Mais je dirai tout simplement, et je

commencerais par la conclusion : il ne reste, comme vous l'avez dit, que 0 M€ dans le reliquat de la DCT, donc 0 €. Moi je ne peux que le déplorer, mais passons...

Sur la deuxième partie, sur les investissements, et là-dessus encore une fois, sans esprit polémique aucun. Certaines choses ont été faites, d'autres n'ont pas été faites. On peut comparer, comparaison n'est pas raison. Aujourd'hui, la période étudiée, c'est celle de 2017-2022, ce n'est pas celle de 2005-2015. La Chambre régionale des comptes, et je suis au regret parce que j'ai eu l'occasion d'y aller et de défendre plusieurs fois des rapports avec des observations provisoires, peut-être ce n'est pas votre cas, vous l'avez dit, mais quand on fait des observations provisoires et qu'on les défend, pas toujours, pas toutes, mais souvent elles sont retenues ; a priori dans ce rapport, elles n'ont pas été retenues.

Et je ne m'en tiendrai uniquement qu'aux critiques que vous comprenez, que vous acceptez, que vous cautionnez ; celles que vous ne cautionnez pas, ce n'est pas la peine de polémiquer, aucun intérêt, même si vous avez fait des réponses avec des arguments qui sont les vôtres, qui peuvent être contestables pour ma part, mais qui le sont aussi pour la Chambre régionale des comptes, mais je ne suis l'avocat de personne.

Je reviendrai uniquement sur le fait que vous avez évoqué tout à l'heure, que la CCI a évalué à 230 M€ les besoins d'investissements futurs ; vous l'aviez évalué, vous, à 150 M€ en disant que c'était à titre indicatif. Il y a un sacré delta, 80 M€ ! Il y a un sacré delta. Il faut bien se mettre d'accord. D'ailleurs delta pour delta, il faudrait qu'on se mette d'accord sur les différences de ce qu'a coûté l'augmentation du tarif résident dans la DSP. La CRC l'estime à 18 M€, il est estimé par l'Office des transports à un peu plus de 14 M€, encore 4 M€ de delta. Ça, ça viendra par la suite, c'est une autre discussion.

Mais tout simplement, moi je lis et je pense que beaucoup de choses sont à revoir. Elles sont à revoir et, Monsieur le Président, je vous le dis encore une fois, ce n'est pas dans un esprit critique, c'est dans un esprit constructif. Mais à un moment donné, il y a un constat qui est fait avec des arguments et des arguments qui tiennent la route ou qui ne tiennent pas la route.

Voilà, donc, il y a beaucoup de choses à revoir et notamment quand je lis en page... Alors, je fais une petite parenthèse, on vous reproche souvent d'oublier Ajaccio par rapport à Bastia, c'est vrai et je pense que certaines fois, c'est fondé. Cette fois-ci, ce n'est pas le cas, mais vous avez oublié Ajaccio et Bastia et vous avez privilégié Figari et Calvi, ce qui n'est pas pour moi un problème.

Voilà, je vous le dis sans détour. C'est un choix, c'était des priorités, s'il y en a eu. Mais justement, à ce titre-là, j'attire votre attention, c'est qu'il faudrait mettre en place des priorités d'investissement et ça, ça n'y est pas, ça n'existe pas.

Nous le demandons dans la programmation pluriannuelle d'investissement, et permettez-moi d'être redondant, et vous l'avez dit, il y a les ports, aéroports, les routes, et l'eau, et les déchets, etc. Aujourd'hui, où sont les priorités ? Quel cap nous mettons devant ? Et c'est justement ce qui manque à l'utilisation de l'argent public et aux politiques publiques que vous mettez en marche.

Aujourd'hui, définissons, dans les 5 années à venir, les priorités. On les définit, on les évalue et on y va, on met le paquet, ce n'est pas le cas.

Donc, beaucoup de choses sont à revoir et on le voit bien à la page 39, lorsque la Chambre régionale des comptes dit qu'il y a un véritable décalage entre les besoins d'investissement identifiés par la Collectivité de Corse et ce qui est réalisé. Alors ce décalage, il y sera encore tant que structurellement, ça a été dit hier par le conseiller exécutif lors de la présentation du BS, qui n'avait pas d'avis favorable du CESEC, et aujourd'hui même sur ce rapport de CRC, il n'y a pas d'avis du CESEC du tout. J'aime bien lire les avis du CESEC, ça m'intéresse parce que je les trouve assez souvent et même très souvent pertinents.

Donc de ce point de vue-là, ce que je propose, encore une fois, c'est de définir vraiment notre programme. Il y avait une clause de revoyure que l'on n'a jamais revue d'ailleurs. On ne l'a jamais revue, c'est-à-dire qu'on ne l'a pas jamais corrigée, elle n'est jamais revenue ! Donc, il serait temps d'en positionner une. Certes, il y aura toujours par rapport aux besoins, ça sera insuffisant, mais au moins ce qui aurait été décidé aura été réalisé, et on se donne les moyens.

Donc, il faut aujourd'hui, dans toutes les politiques publiques qui sont menées, prioriser et dire « voilà ce que nous allons faire parce que ça, nous pouvons le faire ». Il faut cesser de dire qu'on va tout faire et qu'il y a des besoins et que ça ne suffit pas, parce que ça, c'est une chanson et un refrain que l'on peut entendre encore pendant 20 ans, 30 ans, 40 ans.

Voilà ce que je voulais dire pour éclairer justement sur la CRC, et je pense sur la conduite à venir. Je ne sais pas si vous le retiendrez, ça vous appartient, cette majorité le décidera, mais je peux vous dire que dans d'autres collectivités, on aimerait faire beaucoup de choses, nous n'en avons pas les moyens, eh bien, nous définissons les priorités et politiquement, nous les défendons et nous les assumons.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien. Alors qui d'autre souhaite intervenir ? Paul-Félix BENEDETTI.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Ce rapport, je pense qu'il a au moins un mérite, il met en évidence la bonne santé financière de la Chambre de commerce régionale, qui dégage avant COVID un EBE à 25 % de son chiffre d'affaires, ce qui est quand même très fort, et qui, après COVID, est quand même à un niveau important. Et c'est cette bonne santé financière qui a permis de maintenir des investissements à un niveau conséquent en substitution à la non-participation de la Collectivité territoriale à la hauteur escompté pré-annoncée.

Sur ces fameux investissements, 150 M€ ou peut-être 300 M€, le problème est dans la logique globale sur la planification des investissements. Ce matin, j'ai fait une remarque, elle n'était pas anodine, sur le PTIC, 12 M€ donnés à la fac, écrits, pas écrits, pas actés. Là-aussi c'est pareil, c'est-à-dire que s'il y avait eu un espace de discussion, d'affectation, le fameux COREPA qui existait pour le pays, peut-être qu'il aurait pu y avoir une programmation efficiente.

Quand on se prend 100 M€ de dettes indues à payer dans le cadre transport, il est évident qu'à un moment donné, il faut les prendre quelque part. On nous en a donné la moitié, mais on en a sorti la moitié de nos comptes.

Et sur cette bonne santé financière, il faut s'en réjouir et il faut acter au plus vite l'obligation réglementaire d'intégrer l'espace consulaire dans l'espace public territorial. À la clé, il y aura de la récupération de trésorerie sur les amortissements, quoique le niveau d'investissement actuel de la Chambre de commerce qui a été obligée de souscrire un emprunt va faire que ces sommes serviront au futur délégué-délégué de continuer à payer l'emprunt ou à solder l'emprunt.

Mais il est important aujourd'hui de planifier. On est sur une concession qui va s'éteindre en décembre 2024. Moi, je pense qu'il est temps de reprogrammer le cycle des réunions de travail et de l'organisation du transfert dans les meilleures conditions et avec le choix le plus adapté pour pouvoir programmer les travaux à venir dans un cadre planifié où à ce moment-là, il y aura fusion des budgets ou budget d'un établissement dédié.

Aujourd'hui, on est dans le vague et on ne peut pas programmer avec quelque chose qui ne va plus exister. Moi, je pense que les observations, globalement, elles sont légitimes. Moi je retiens qu'on a des établissements qui ont été gérés en Corse de manière complètement autonome par des socioprofessionnels et qui nous conduisent aujourd'hui à récupérer demain un outil technique de haute valeur ajoutée, et qui a un bilan financier plus que convenable.

Je pense que 150 M€, c'était peut-être important, mais c'est à mettre en parallèle avec les immobilisations comptables qu'il y a sur les aéroports : 200 M€, 150 M€ déjà amortis, 50 M€ qui restent à amortir. Donc, l'ensemble de ce qui est capitalisé, lorsqu'on met 150 en face, c'était peut-être ambitieux sur une période courte. Maintenant, je crois que la Collectivité, il faut qu'elle ait la sagesse de programmer ce qu'elle peut faire et surtout ce qu'elle doit faire de manière prioritaire. Moi, quand je vois qu'on a des centaines de millions d'euros d'autorisations de programme et qu'on fait des toilettes à minima, je crois qu'on est plein de promesses.

Aujourd'hui, on doit rentrer dans un cycle vertueux de choses faisables, finançables et priorisées. Moi, j'estime qu'aujourd'hui, avec le développement de l'aérien qui supplante chaque année un peu plus le maritime, on sait qu'on a des aérogares vétustes, qui ne sont pas aux conditions d'accueil du quantum de passagers qui les traversent, qu'on a des pistes vétustes, qu'il doit y avoir des frais de rénovation très importants. Il faut qu'on s'attache à organiser aussi la concurrence pour que les prix ne soient pas des prix subis, mais des prix voulus.

Tout ceci passe par une planification, par, je pense, une montée en puissance des équipes techniques de la Collectivité territoriale qui, dans ce domaine-là, ne sont probablement pas assez étoffés, et qu'on travaille à cette fusion. Il reste un an.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Jean-Martin MONDOLONI !

M. Jean-Martin MONDOLONI

Très rapidement, en complément des propos de Xavier.

D'abord, M. le Président, moi je ne connais pas de rapport de la Chambre régionale des comptes ou même de la Cour des comptes qui soit bienveillant, sur un ton plaisant et dans une littérature complaisante. Ça n'existe pas. Toujours des reproches. Donc, il faut commencer par cela. Me semble-t-il, ce n'est pas non plus un rapport accablant, il ne faut pas en tout cas le prendre comme tel.

Moi, je pense qu'il y a deux ou trois observations qui méritent d'être retenues et surtout qui doivent nourrir notre réflexion sur les perspectives. De tout ce qu'il y a d'écrit là-dedans, il y a des choses qu'il faut avoir à l'esprit.

Premièrement, sur les investissements.

En gros, il y a une difficulté, on le sait, pour amener ça à notre maison en propre, sans qu'on ait besoin ni d'être enjoint par un président de la Chambre régionale des comptes, ni d'être observé au millimètre. On a quand même un problème qui ressurgit à chaque document budgétaire, de capacité, sauf à emprunter au-delà du raisonnable, à soutenir nos investissements.

Il y a d'abord quels investissements ? Ce qu'exprime avec ardeur Xavier, c'est qu'on ne voit pas de planification et je le mets en perspective par rapport à la discussion de tout à l'heure, Monsieur le Président. Si d'aventure on doit ensemble essayer de trouver, et je n'en doute pas, un point d'accord sur la nécessité de répondre à l'appel plus ou moins formulé, enfin de formulé de façon plus ou moins compréhensible du Président de la République, qui nous dit en gros, « on va réfléchir à un grand plan ». Il faut qu'on soit en capacité de fixer des priorités. On ne pourra pas tout faire. Quels sont les quatre, cinq équipements prioritaires dont la Corse a besoin ? Alors, ce n'est pas dit comme ça dans le rapport, je suis un peu en marge, mais il y a quelque chose de cet ordre-là.

Deuxièmement, ce qui n'a pas été supporté dans le temps et dont vous payez le prix maintenant en bout de course, c'est la capacité à supporter le concours que nous devons mettre au pot chaque fois que l'on négocie avec l'État. Il faut fixer dès à présent, si on va vers un grand plan d'investissement, les limites de notre concours. Et quand on dit « les limites de notre concours », y compris peut-être les limites de notre leadership, on ne peut pas demander à l'Etat de mettre 90 % et avoir la main sur tout. Il va falloir qu'on discute de cette chose-là. Ça, c'est fondamental parce que ça, ça se paye sur un exercice.

Mais cet exercice que vous payez ou les observations que vous prenez pour vous, en réalité, elles sont la continuité d'une trace durable depuis 10, 15 ans, depuis le premier PEI. Le premier PEI, au bout de 3, 4 ans, on s'est aperçus que, dès les premières années, on ne pouvait pas porter la charge du PEI.

Troisième observation, si on va vers des transferts de compétences, attention à ce qu'on nous transfère. Ça se passe toujours de la même façon, le transfert de compétences.

Vous voulez des infrastructures ? Très bien, on vous les transfère.

Vous voulez la chambre de commerce ? Très bien, on vous la transfère.

Les transferts, ça se passe par une commission nationale d'évaluation des charges, je vais vous prendre une photo, vous dites ça a coûté tant, on vous donne tant. Nada, l'inflation, le coût, le prix de la vie, l'essence, le carburant, bientôt le pétrole, Gaza, l'Ukraine, machin truc. Et, on se retrouve très vite

étranglés par les charges supportées par les nouveaux investissements dont on a réclamé à cor et à cri, la compétence.

Dernière observation enfin. Sur notre modèle de desserte aérienne, sans faire d'incidence par rapport à ce que nous aurons à décider dans les prochaines semaines. Ce que dit le rapport, c'est qu'on arrive quand même à un modèle à bout de souffle. On est tous d'accords sur l'idée qu'il faut un service public. On ne va pas ressasser à chaque débat l'idée qu'il faut transporter des malades et que les malades ne sont pas malades tous les jours, il peut y avoir deux malades un jour et dix malades le lendemain. La question n'est pas le taux de remplissage par les gens les plus nécessiteux du service public.

Ce qu'il dit en gros, c'est qu'on ne peut pas continuer à avoir un modèle de délégation de service public où on paye la compagnie finalement. Mais quand vous avez une compagnie qui transporte 17 % de résidents, ce modèle de service public, ce que vous dit la chambre régionale des comptes en toile de fond, c'est que ce n'est plus tenable. Ce n'est plus tenable !

Chaque année sur Paris, on a un problème. Ça ne veut pas dire qu'il faut mettre en danger et en doute ceux qui sont les délégataires actuels et peut-être on peut l'imaginer, les délégataires futurs, ça veut dire que jusqu'à 2027, on doit nourrir une réflexion sur ce modèle. C'est une invitation non pas à faire mourir un modèle, mais à imaginer un modèle alternatif pour qu'on soit à l'abri des dispositions qui nous reviennent à la figure très régulièrement. Et là, ce n'est qu'une observation parmi tant d'autres qui maillent depuis très longtemps des griefs à l'encontre de notre modèle de dessertes tout court, aérienne et maritime.

Donc, on a dans la perspective qui s'ouvre de réflexion globale, sur le processus aussi, un chantier à ouvrir et sur les investissements et sur les priorités et sur le financement et sur notre modèle de dessertes maritime et aérienne. C'est comme ça en tout cas, c'est sur ce ton-là ou sur cet angle-là, sur ce prisme-là, que nous avons lu ce rapport.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'autres interventions ? Oui, Louis Pozzo di Borgo pour « Fà populu ».

M. Louis POZZO DI BORGO

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président de l'exécutif, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers exécutifs, chers collègues, effectivement, nous n'allons pas nous nous épancher sur ce rapport. Malgré tout, on a plusieurs angles pour l'aborder.

Il est vrai que la chambre régionale des comptes notamment, compte beaucoup dans la vie des collectivités. Elle permet d'avoir souvent un regard très averti sur la gestion. Pour autant, ça reste souvent des rapports très technocratiques. Et entre la technocratie et la vie politique, il y a le facteur humain au milieu de tout ça. Souvent nos choix sont dictés par la norme, par la règle, mais il y a aussi, fort heureusement, la sensibilité des majorités en place, la vision politique, et ça laisse une marge de manœuvre pour décider de faire des vrais choix de société, des choix de développement. Ce qui ne ressort pas dans ce rapport, bien entendu, c'est les choix qui ont été faits.

Alors à force d'entendre que nous ne faisons pas grand-chose, voire rien, on pourrait presque y croire.

Mais avant de venir sur les points effectivement qui sont mis en avant par ce rapport, moi j'ai envie aussi de vous parler de ce qui transpire de ce rapport, c'est des choix, des choix forts, on le passe souvent sous silence. Lorsqu'on nous dit qu'effectivement, il y a eu une baisse des recettes parce que le tarif résident a baissé. On pourrait s'en tenir là. 18 M€, 14 M€, effectivement, il faut forcément affiner et avoir une lecture claire du montant. Mais derrière ce choix-là, il y a quand même une sacrée victoire politique et un choix pour les Corses. Ça, on l'a porté.

Je profite pour saluer le travail actuel de Flora Mattei, mais je tiens aussi à saluer le travail qui avait été fait par Vanina Borrromei sur ce sujet-là lorsqu'elle était en charge. Et, lorsque nous avons voté un billet d'avion à 99 € pour Marseille ou Nice, ou un Paris à moins de 200 €, je pense que les Corses avaient fortement apprécié et que nous avons donné une sacrée bouffée d'oxygène sur les transports entre la Corse et le continent. Et ça, c'est un choix politique qui va bien au-delà de la critique de savoir si ça coûte 14 ou 18 millions.

Alors certes, il faut avoir les moyens de nos ambitions, mais j'ai envie de vous dire, les politiques publiques, le service public qui est excédentaire, c'est rare, voire ça n'existe pas. Le service public, ça se décrète et ça s'assume surtout. Lorsqu'on fait des choix de politique publique, elles s'assument, il y a certaines qui doivent être déficitaires et ça, il faut l'assumer.

Lorsqu'on parle du coût des transports, je ne peux pas m'empêcher de parler de la DCT non plus. Cette dotation de continuité territoriale, elle est figée depuis près de 15 ans. Et, lorsque vous aviez 187 M€ il y a 15 ans, si on doit la recalculer aujourd'hui, en 2023, on serait quasiment à 240 M€.

Quid de cet argent manquant ? Oui, on doit la recalculer, on ne peut pas rester avec l'inflation, la hausse des carburants sur une enveloppe qui soit fermée. Il faut bien, tôt ou tard, qu'on ait cette discussion et qu'elle aboutisse. Cet argent-là revient aussi, sur cette dotation de continuité territoriale, à la Corse et aux Corses. Là-dessus idem, ça permet de financer le service public.

Quand on vient nous parler d'investissements, moi j'ai envie de vous dire : les investissements, vous avez raison, on rejoint un petit peu la pensée, ils se planifient, ils se réfléchissent, mais ils ne peuvent pas s'imposer à nous. Lorsqu'on parle de vision politique, il y a la vision de développement économique et touristique. Je me souviens d'une petite phrase d'un préfet qui est passé par ici il y a quelques mois, qui n'a pas laissé un grand souvenir et qui avait dit que l'aéroport de Figari, était un aéroport de brousse et que nos concitoyens méritaient mieux.

Alors là-dessus, fort heureusement, nous sommes encore décisionnaires de ce que doit être le mieux. Vous l'avez dit, Monsieur le Président, et les chiffres le prouvent, nous avons fortement investi sur Figari parce que l'aéroport est passé d'un peu moins de 500 000 passagers par an à 900 000. Le développement a été non pas soudain, mais très rapide et qu'effectivement, l'infrastructure aéroportuaire doit s'adapter à cette nouvelle vague de de voyageurs.

Idem pour Bastia qui aujourd'hui a 1,5 millions, Ajaccio a 1,7 millions de passagers et Calvi a 350 000.

Ce qui est certain, c'est que tous ces investissements viennent aussi se mêler aux autres. On nous dit : vous n'avez pas de de vision, vous n'avez pas de PPI. Le charme de cette période, c'est que l'urgence est partout, l'urgence est partout, elle est sur les routes l'urgence, elle est dans les ports et les aéroports, elle est dans le domaine social et que dans ce rapport là aussi, ça ne transpire pas parce que la Collectivité de Corse est face à une situation délicate, à une période qui l'est tout autant et que, dans cette drôle d'époque, cette triste époque, nous devons assumer énormément de choses et que les moyens nous ne sont pas souvent donnés, voire très peu.

Alors pour rebondir sur les propos de Jean-Martin, que je partage quasi totalement, mais avec un bémol, on nous dit : fixez un cap, fixez les objectifs qui sont les vôtres et les priorités. Dont acte ! Et ensuite, fixez le taux de participation qui doit être le nôtre dans les investissements. Tout à fait d'accord.

Je ferai un petit retour en arrière. Pour avoir assisté et écouté le discours de l'ancien Premier ministre Édouard Philippe qui disait que le PTIC financerait le retard de la Corse à hauteur de 80 % sur tous les programmes, j'ai été signataire d'un contrat de projet avec la ministre Gourault où on devait financer, en l'occurrence c'est pour la CAB, mais je crois que mes collègues pourront dire autant pour la Capa, idem pour la Collectivité de Corse, on nous avait annoncé un taux de financement à 80 %, donc 20 % de reste à charge pour la Collectivité, et voilà que la parole de l'État n'a pas de continuité et que ces 80 % se transforment soit en 70, soit en 60, soit en 50. Et ça, ce n'est pas nous qui avons fait changer la règle, c'est que de la ministre Gourault au préfet Lelarge, eh bien entre-temps, il s'est passé beaucoup de choses et que là où nous avions une enveloppe de 500 M€ qui devait financer à 80 % les projets du bloc communal et de la Collectivité de Corse, nous voilà réduits avec des taux de financement avec moins 30 % pour certains.

Donc là aussi, nous entendons bien le message qui est passé, il faut que nous prévoyions nos restes à charge. Encore faut-il que la parole de l'État puisse trouver une continuité en Corse, ce qui n'a pas été le cas sur le PTIC. Le Président de l'exécutif parlait de sketch, mais on va bien au-delà du sketch puisque là, ce qu'il nous avait annoncé, eh bien le compte n'y est pas, le compte n'y est pas en matière de taux de financement notamment.

Enfin, sur ce rapport, j'ai envie de vous dire, certes, il y a des choses qui sont pointées du doigt, il y a aussi les observations qui ont été faites par le Président de l'exécutif qui n'ont pas été reprises, mais il y a quand même une certaine fierté à avoir.

Nous assumons le service public, nous assumons aujourd'hui une politique envers les Corses par le tarif résident, qui est une politique avec beaucoup d'ambition. Et effectivement, nous devons aujourd'hui avoir une visibilité sur l'investissement. Mais cet investissement, s'il y a un grand plan avec l'État, et bien en tout cas, nous souhaitons être autour de la table et pas simplement spectateurs parce que les priorités de la Collectivité de Corse ne sont pas forcément celles de l'État. Le PTIC le prouve jour après jour.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Jean-Félix Acquaviva.

M. Jean-Félix ACQUAVIVA

Merci, Madame la Présidente. Simplement quelques mots en complément.

Ce débat est sain, mais je partage effectivement les interrogations quant à la non-prise en compte d'un certain nombre d'éléments très factuels évoqués par le président du Conseil exécutif, puisque quand on parle notamment des chiffres évoqués, ça veut dire qu'on parle d'une augmentation de 600 %, 600 % du montant de l'investissement entre une période de 13 ans d'un côté et une période de 4 ans de l'autre.

Donc, que la chambre régionale des comptes n'ait pas pris en compte cet élément-là de croissance d'investissement sur les plateformes aéroportuaires est pour le moins curieux. C'est comme quelquefois, à juste titre, quand on regarde les images vidéo d'une phase litigieuse au football, on remet en cause l'avis de l'arbitre quand il s'est trompé et que la caméra est intervenue ensuite. On est dans cet ordre-là, ce n'est pas parce que la chambre régionale des comptes parle, qu'on doit se jeter de la falaise comme des brebis. On a quand même un cerveau et des éléments factuels et il est sain et normal que dans un (pôle) démocratique, on rappelle des chiffres qui ne sont pas évoqués, qui sont la réalité.

Ils sont d'autant moins évoqués et qu'ils sont la réalité, que la Chambre régional des comptes, et d'ailleurs je constate aussi mes collègues, mais ce n'est pas un reproche, c'est un constat et on est dans le débat démocratique, n'évoquent pas que cette Assemblée et ensemble, sous la mandature donc de Gilles Simeoni, j'étais effectivement à ce moment-là président de l'office des transports, et la feuille de route a continué parce que Vanina Borromei a continué cette feuille de route évidemment, a voté un plan pluriannuel d'investissements en février 2017 qui intégrait pour la première fois le calendrier des investissements des ports et aéroports avec le calendrier des routes et, qui essayait d'intégrer en crédits de paiement prévisionnel crédibles, puisque nous sortions du traumatisme de décalage entre les autorisations d'engagement et les crédits de paiement, cette marche à suivre dans un calendrier précis d'intégration, c'était la première fois d'ailleurs que les services travaillent ensemble sur cette logique qu'on a voulu intégrer, qui a été adoptée à l'unanimité, je crois, de l'époque, cette capacité à cadencer.

Et ce qui fait, je regrette que mon collègue soit parti, qui fait qu'effectivement nous avons choisi des priorités. En termes d'aéroportuaires, nous avons choisi de dire qu'il fallait investir sur Calvi, sur Figari parce qu'il y avait un retard en la matière par rapport aux autres investissements de pistes de Bastia, Ajaccio et, nous avons choisi d'investir sur les routes ajacciennes avec le complément du PEI de la dernière tranche, vous le rappelez à dessein souvent,

Monsieur le Président, 80 % de la quatrième tranche du PEI, dans le PPI. Donc, la priorité routes ajacciennes qui se déroule sous nos yeux, et la priorité aéroportuaire, notamment de Calvi et de Figari. Nous avons assumé ce choix politique de plan pluriannuel d'investissements voté. Je serais tenté de dire que nous avons, encore une fois, assumé ensemble puisque tout le monde a voté.

Donc, c'est un petit rappel quand même factuel important parce que ce sont des choix politiques qui courent. L'ensemble des programmations d'aujourd'hui, même s'il y a des retards liés à des études environnementales, premièrement, ou des retards liés à l'intégration, ce à quoi nous nous étions exercés à l'époque, Monsieur le Président, d'intégrer par anticipation le réseau secondaire des routes puisque nous étions même exercés dans ce PPI, alors que nous n'étions pas encore dépositaires de la compétence mais que la loi avait été votée, d'essayer de flécher un certaines de volumes prévisionnels avec notamment une politique routière entre un réseau secondaire, un réseau principal. Bien sûr, ça peut faire retarder un certain nombre d'investissements sur le terrain, mais globalement, la feuille de route de la programmation d'investissements de cette Collectivité d'aujourd'hui suit, c'est le PPI que nous avons assumé ensemble.

Je note aussi que la chambre régionale des comptes ne le note pas, cette délibération qui est pourtant une délibération centrale de cette Collectivité. C'est assez curieux, et preuve en est que nous avons fait des choix et des choix qui correspondaient effectivement à la montée en puissance des reliquats qui sont liés à des actes volontaires politiques, nous avons voulu faire ces reliquats puisque, ensemble, ce sont des choix de gestion qui ont été bénéfiques à un moment donné.

Certes, depuis est arrivée l'aléa issu de l'histoire passée et non pas de ces mandatures, de la Corsica Ferries, donc issu des périodes 2007, 2010. Et si je faisais un petit peu la différence entre l'absence de reliquat aujourd'hui de la DCT et le déficit de l'Office des transports des années 2010, dans un des cas, ce sont des facteurs externes qui le créent, carburant et réglementation environnementale posés par la loi, dans l'autre des cas, c'est l'aide sociale aux compagnies, dont toutes les compagnies ont bénéficié, même s'il y en a eu une qui a attaqué en justice, qui était une aide au tourisme déguisée.

Donc, ce sont des actes politiques de gestion. Donc, on ne peut pas comparer ce qui n'est pas comparable. Ça c'était quand même un point important parce que c'est du factuel.

Alors ça ne veut pas dire qu'il n'y a pas des sujets devant nous. Moi j'entends qu'il y a des sujets devant nous. Je ne compare pas le PPI de 2017 qui a été fait en fonction des moyens existants et non pas en fonction d'un PTIC à venir, avec le débat que nous ouvrons, que nous allons ouvrir sur le PTIC où, à mon avis, il faudra changer de nom tellement, et Louis l'a rappelé, d'autres l'ont

rappelé, tellement ce PTIC au sens de sa genèse dans le discours d'Édouard Philippe jusqu'à aujourd'hui, est une imposture. Imposture en gouvernance, imposture en taux d'intervention, imposture en capacité démocratique de choix par rapport à des priorités qui n'en sont pas puisqu'on veut faire plaisir à tout le monde. Bon voilà.

Je pense qu'il faut quand même arriver, à un moment donné, tous ensemble, à clôturer cette phase, je dirais, de mauvais passage lié y compris à des comportements préfectoraux, que je ne nommerai pas, mais je n'en pense pas moins, d'accord, pour passer à justement un vrai débat, sérieux. Un vrai débat sérieux, c'est un vrai plan de rattrapage.

Alors, je ne partage pas totalement l'idée, mais je pense que je ne suis pas le seul ici, de dire que si on va faire des grands choix prioritaires et, nous sommes d'accord parce que je ne peux pas avoir dit ce que j'ai dit sur le PPI de 2017 et ne pas assumer qu'il faut en faire demain, que l'Assemblée soit dépossédée sur ces grands choix. Moi je ne perçois pas effectivement que l'État choisisse à notre place, en tant qu'élus du peuple, c'est le principe même de l'autonomie, de la responsabilité, les grands choix dans l'eau, dans les routes, dans le ferroviaire.

Donc, ça veut dire que là on a un vrai débat politique. Soit on considère avec l'État que c'est un plan de rattrapage, soit on considère que pour partie l'État est partenaire, mais ça veut dire que sur le plan du pacte budgétaire et fiscal, on va plus loin pour les ressources propres de la Collectivité qui lui permet d'assumer un rythme d'investissement, de fonctionnement de par elle-même en maîtrise d'ouvrages plus forts qu'aujourd'hui, avec des moyens et des recettes supérieurs.

Ça, c'est un débat politique qu'il faut avoir sérieusement. Ça va effectivement impacter la question de la négociation sur le taux d'intervention et notre capacité à maîtrise d'ouvrage. C'est là où nous sommes d'accord. Et effectivement, ça va nous permettre d'avoir une visibilité.

Mais clôturons cette mauvaise parenthèse du PTIC. Moi, je pense qu'il ne faudrait même plus en parler du PTIC, il faut changer de nom. Psychologiquement, je pense qu'il faut tous la tourner cette page. Voilà ! Il faut parler d'autre chose.

Faisons un premier acte de convergence en lui donnant un nom qui soit commun. Ça permettra de dire on clôture cette phase des 3, 4 ans qui était chaotique des relations à l'État et qui se chevauche avec la nouvelle annonce du Président de la République, pour essayer de rentrer dans quelque chose de sérieux, là où ça ne l'était pas.

Quant au reste, sur le service public, je rejoins les propos de Louis Pozzo di Borgo. Je pense qu'il faut être clair, quand la chambre régionale comptes dit que c'est le tarif résident qui altère la DCT, c'est regarder le doigt et pas la lune. Il faut avoir un débat sur le cœur de ce que c'est un service public, c'est-à-dire la gouvernance, la fréquence, les lignes, ça j'entends. Mais que l'on puisse dire que c'est parce qu'on a fait un effort au tarif résident, c'est le principe même du cœur d'un service public de continuité territoriale, soit la cause, là c'est une bifurcation intellectuelle qui est très sujette à caution. Et, je m'arrêterai là, voilà.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien. Donc, tous les groupes sont intervenus et largement.

Je me tourne vers le Président de l'exécutif pour savoir s'il veut rajouter quelque chose.

M. le Président Gilles SIMEONI

C'est un débat qui est très riche et qui demande des prolongements en termes de travail commun, à l'évidence. Quelques réflexions très rapides au fil des interventions complémentaires et, me semble-t-il, largement convergentes.

D'abord rappeler, c'est un débat d'actualité, sur la nécessaire indexation de la DCT, si on indexe la DCT sur le coût de la vie ou l'indice des prix, on est entre 45 et 55 millions de majoration aujourd'hui.

Ensuite rappeler quand même, parce que je n'avais pas, en tout cas moi personnellement, je n'avais pas ce souvenir, c'est en construisant notre argumentation, qu'en 2009, lorsqu'on la gèle, le Gouvernement s'engage que ça soit un gel pour une année transitoire et qu'ensuite, ce gel est devenu chronique. C'est quand même important à rappeler.

Troisièmement, ça a été dit, la décision politique de baisser le tarif résident, qui est également justifiée économiquement, elle joue à la marge dans le caractère structurellement insuffisant aujourd'hui de l'enveloppe de dotation de continuité territoriale.

Une fois qu'on a dit ceci et rapidement sur les deux aspects. Le premier aspect important aussi, le travail initié à l'époque par Jean-Félix Acquaviva, poursuivi, amplifié par Vanina Borromei, remis à l'ordre du jour avec des contraintes nouvelles par Flora Mattei, c'est vrai qu'on oublie trop souvent, et pour cause, peut-être qu'on ne le valorise pas assez, que la PPI, la programmation pluriannuelle d'investissement, elle existe et elle a été respectée globalement, y compris dans la dimension d'anticipation, puisque nous avons voté ce document

avant la fusion et en intégrant et en sanctuarisant des crédits pour la mise à niveau des réseaux départementaux. Je vous rappelle qu'en termes de réseaux départementaux, notamment depuis 2 ans, on est en train de faire des travaux structurants, y compris dans des régions qui n'avaient plus connu de travaux depuis des décennies, dans le Nord comme dans le Sud. Ce n'est quand même pas rien.

Ceci étant, il y a une question de fond qui se pose et que je n'avais pas évoquée, et Paul-Félix Benedetti a eu raison de le faire. La Corse est propriétaire de ces ports et de ses aéroports, c'est un point essentiel dans une logique d'autonomie et je dirais même de non-dépendance. La Collectivité de Corse est propriétaire. Elle est gestionnaire à travers aujourd'hui un concessionnaire et sans doute sous une forme in house, en tout cas, nous l'espérons, à compter du 1^{er} janvier 2025. C'est une chance que n'ont pas, y compris des communautés autonomes, la Sardaigne ou les Baléares. Nous devons impérativement conserver cet avantage comparatif et échapper aussi, je le dis au passage, à une vision balkanisée de la gestion des aéroports. Avoir une vision stratégique produite et appliquée au niveau de la Collectivité de Corse en termes d'investissement, de développement et demain de gestion, c'est aussi la garantie d'une vision globale.

L'enjeu du rattachement de la CCI, c'est un enjeu central en termes sociaux et en termes économiques. Je rappelle, chers collègues, que nous avons relancé à plusieurs reprises, le ministre de l'économie et des finances qui a été globalement à l'écoute, que nous travaillons de façon régulière et soutenue avec la chambre de commerce et d'industrie, que nous avons mis en place une organisation spécifique, et Madame Pianelli que je salue, qui est ici et qui est en charge de la gestion au quotidien de ce dossier, que je m'appête à rencontrer les représentants personnels et les organisations syndicales. Donc disons-le clairement, ce dossier du rattachement de la CCI, il est en haut de la pile et il fait partie des multiples urgences et priorités essentielles que nous avons à gérer dans un pas de temps qui est très court. Effectivement, il nous reste 14 mois et nous devons impérativement réussir.

Rattacher la CCI à la Collectivité de Corse dans de bonnes conditions, c'est un enjeu social pour celles et ceux qui travaillent à la CCI, près de 800 personnes, c'est un enjeu d'ingénierie complexe parce que ça va venir rajouter, on nous demande souvent, je dirais, de penser à une harmonisation, voire à une réorganisation des agences et offices, le rattachement de la CCI à la Collectivité de Corse, quelle qu'en soit la forme, va introduire un élément de complexité supplémentaire dans la gestion globale du système, y compris en termes de situation sociale, les différentes catégories de personnels.

C'est aussi un enjeu démocratique parce que nous avons dit et répété que nous avons aussi à penser l'équilibre des pouvoirs et que nous ne voulons pas, en tout cas je pense que personne ne veut d'une concentration excessive entre les mains de tel ou tel organe des pouvoirs politiques, économiques et autres. Donc cet enjeu, il est véritablement fondamental et nous allons le poursuivre.

Deuxième enjeu qu'on va aborder aussi rapidement, mais en étant très prudents puisque nous sommes en phase d'attribution, effectivement, ça a été dit, je pense que si l'objectif de la chambre régionale des comptes était de nous inviter à réfléchir sur le dimensionnement et le fonctionnement du service public dans le domaine aérien, c'est un objectif légitime. Mais je pense que la façon dont elle a posé les termes du problème, n'est pas totalement satisfaisante et c'est un euphémisme.

Après, j'ai peut-être réagi un peu vivement, mais je ne crois pas. C'est vrai que j'ai ressenti comme un sentiment d'injustice et en toute hypothèse d'incomplétude lorsque l'on n'intègre pas des données aussi essentielles que le passage d'un investissement de 7 M€ pendant presque 15 ans à 46 millions en 5 ans. Je referme la parenthèse.

Bien sûr que nous avons à inventer et à construire avec l'ensemble des parties un nouveau modèle. Nous essayons de le faire dans le domaine maritime et nous devons essayer de le faire dans le domaine aérien. La difficulté, elle est de concilier l'ensemble des intérêts. Et dans cette affaire de l'aérien, il y a des enjeux sociaux évidents, il y a des enjeux économiques et budgétaires, il y a des enjeux d'aménagement du territoire, y compris à travers l'existence, par exemple des plateformes aéroportuaires, il y a des enjeux de compétitivité qu'on le veuille ou pas. Le monde de 2023 n'est pas le monde des années 2000, il n'est pas le monde des années 90.

Et puis il y a aussi une vision politique et c'est en cela aussi que sans doute, devons-nous repenser également le service public maritime et aérien.

Moi, je continue à dire et à penser que le service public du 21^{ème} siècle, ce n'est pas seulement le service public qui relie la Corse au continent français. C'est un service public, et plus généralement, ce sont des flux maritimes et aériens qui doivent nous permettre de nous inscrire dans notre dimension méditerranéenne et européenne.

Donc cette équation-là que nous, nous devons contribuer à redéfinir, à revisiter, et les acteurs ont aussi leur part de chemin à faire, dans le maritime comme dans l'aérien, les opérateurs économiques, les compagnies maritimes, les compagnies aériennes et les compagnies aériennes auxquelles nous sommes

historiquement attachés et auxquelles nous restons historiquement attachés, doivent aussi faire cette part qui est une part indispensable de chemin.

En tout cas, ce débat aura eu le mérite de nous permettre de nous réinscrire dans des enjeux qui sont des enjeux stratégiques et à propos desquels nous aurons à travailler et à décider ensemble dans les semaines à venir.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, O Sgiò Presidente.

À ringrazià vi à tutti per issu dibattitu ch'hè statu assai largu, ch'hè partutu dunque di l'infrastrutture è ch'hè andatu assai luntanu. Eccu !

Dunque, c'est une prise d'acte bien sûr.

L'Assemblée de Corse PREND ACTE de ce rapport

Aghju da dumandà à u mo vice-presidente di vene à rimpiazzà mi perchè aghju da fà una intervista, è pò dopu voltu subitu.

La présidence de l'Assemblée de Corse est assurée par M. Hyacinthe VANNI, Vice-Président de l'Assemblée de Corse.

M. Hyacinthe VANNI

Pudemu fà e risorse umane, O Sgiò Presidente ?

RISORSE UMANE / RESSOURCES HUMAINES

Raportu n° 274 : Mudifica di u tavulellu di l'effettivi di a Cullettività di Corsica

Rapport n° 274 : Modification du tableau des effectifs de la Collectivité de Corse

M. le Présidente Gilles SIMEONI

Donc, présentation du rapport de modification du tableau des effectifs de la Collectivité de Corse. J'ai essayé de demander au service rédacteur de ce rapport d'être aussi précis que possible. Je ne vais pas reprendre les discussions que nous avons eues à plusieurs reprises. Simplement vérifier auprès des élus de l'Assemblée de Corse que l'annexe relative aux créations, à l'état d'effectifs et aux variations vous a bien été communiquée, en application de l'engagement pris suite à l'amendement déposé par le groupe « Un soffiu novu ».

Que vous dire ? Je reviens à une seconde, vous le savez, je ne reviens pas sur la méthode actuelle qui est une méthode qui nous oblige, premièrement, à créer un poste nouveau chaque fois qu'on veut faire un recrutement externe. Ensuite, en application du principe selon lequel chaque fonctionnaire a son poste, un peu comme une chaise, et se déplace avec son poste à la fin, quand il y a des déplacements internes et qu'il y a un poste qui reste, même s'il était occupé, mais qui reste non réoccupé par quelqu'un, il faut le créer également.

Vous savez que nous sommes enfin en passe de changer de système avec l'adoption d'un référentiel en organisation qui va nous permettre d'avoir une vision complète de l'ensemble des postes existants, pourvus et non-pourvus. Ça nous conduira d'ailleurs à supprimer plusieurs dizaines, voire plus, de postes qui n'ont plus d'utilité dans notre organigramme actuel et dans ce qu'il est prévu de faire pour la Collectivité. Et ça nous permettra également d'avoir une gestion, DGA par DGA, des effectifs cibles, des postes à créer, avec une programmation pluriannuelle, avec une délibération cadre en début d'année qui précisera DGA par DGA, quels sont les postes qu'il est envisagé de créer.

En début d'exercice budgétaire, la délibération cadre, en milieu d'exercice budgétaire, une délibération intermédiaire pour dire où nous en sommes de ce qui était prévu et en fin d'exercice, le constat de ce qui a été réalisé au cours de l'année, et notamment de l'adéquation entre les objectifs cibles et ce qui a été réalisé.

Ce référentiel en organisation et cette nouvelle méthode doivent, préalablement à leur présentation, à leur vote par l'Assemblée, doivent être débattus et votés par les instances consultatives du personnel, le CT. Nous nous étions engagés à le faire en juin, nous avions prévu de le faire. Les élections ont été annulées, vous le savez. Les nouvelles élections sont prévues le 9 novembre, donc un peu plus de 10 jours. Donc, nous aurons un CT avant la fin de l'année et nous serons en l'état, à compter de la l'année 2024 et du début d'année, de vous présenter ce référentiel en organisation.

En attendant, la situation est telle et les urgences sont telles en termes de créations de postes que me voici revenu devant vous pour prendre ma secousse récurrente, que je vous remercie de ne pas faire trop durer à cette heure tardive de la journée en vous précisant quand même, ce qui vous conduira à une grande indulgence, que tous les postes qui sont proposés dans le cadre de ce rapport, qui sont proposés à la création, ce sont des postes qui ont été identifiés comme la priorité des priorités et qui réapparaîtront comme tels dans le référentiel en organisation qui sera validé, je l'espère, et en tout cas présenté et débattu devant le CT et en début d'année devant la Collectivité de Corse.

Mais simplement, j'ai souhaité, même si ça a l'inconvénient de m'exposer à vos critiques, revenir devant vous pour créer ces postes, parce que tous ces postes correspondent à des urgences extrêmes et qu'attendre janvier pour les créer, attendre l'adoption du référentiel en l'organisation, nous conduirait ensuite à décaler de plusieurs mois, puisqu'entre le moment où le poste est créé, le moment où il est publié et le moment où il est pourvu, il y a souvent un délai de plusieurs mois. Ça nous aurait fait prendre un retard important par rapport à des besoins qui sont des besoins considérés par les services comme essentiels, prioritaires et urgents.

C'est donc en l'état de ces explications que je vous propose de créer un certain nombre de postes qui sont détaillés avec la logique de leur création ou de leur remplacement. Les modalités de financement aussi, puisque plusieurs de ces postes sont financés en tout ou en partie, je prends l'exemple, c'est celui où on a eu l'accord le plus récent, sur le conservatoire du littoral. Le conservatoire du littoral, on a une convention qui prévoit qu'on mette 6 personnels de la Collectivité de Corse à disposition du conservatoire du littoral. Il n'y en a plus que 4 actuellement puisque ceux qui étaient avant la mise à disposition au conservatoire électoral, sont partis à la retraite. Donc contractuellement, nous leur devons 2 postes au titre de la convention. Appliquer directement à la convention, ça voudrait dire créer 2 postes, mais dans un contexte, je dirais, où il y a des priorités internes à la Collectivité de Corse, 2 postes, mais pour les mettre à disposition du conservatoire du littoral.

Donc on a discuté de façon serrée avec la présidente, Madame Langevine et avec la directrice générale, Madame Vince, elles ont été particulièrement à l'écoute, je tiens à les en remercier publiquement puisqu'elles ont prévu que ces 2 postes qui sont créés par la Collectivité de Corse, seront intégralement financés par le conservatoire du littoral pour une période de 3 ans, reconductible en tant que de besoin.

Donc en gros, c'est nous qui créons le poste, mais il ne nous coûte rien puisqu'il est financé par le conservatoire du littoral et ça va permettre de respecter aussi notre engagement conventionnel de 6 personnes mises à disposition. Ces 6 personnes, il y en a besoin, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la gestion des espaces naturels sensibles et des espaces confiés au conservatoire du littoral.

Il y a d'autres cas comme celui-ci, notamment à travers des financements européens.

Après, il y a des postes qui sont créés en application, par exemple d'engagements qui ont été pris avec les organisations syndicales et validés en leur principe par votre Assemblée, voire demandés en leur principe par l'Assemblée. Par exemple, le fait de renouveler systématiquement les postes dans le secteur social dès qu'il y a quelqu'un qui part, ou par exemple un poste, ça a fait l'objet d'une demande récurrente de la Chambre des territoires, de renforcer l'équipe de la Chambre des territoires qui est actuellement de 3 personnes, avec une quatrième personne.

Je précise aussi que ces créations de postes conduiront à ouvrir d'abord en interne, avec une recherche de candidats ayant le profil du poste pour éviter les recrutements externes.

De la même façon, il y a des services qui sont en souffrance au-delà de l'aspect social, notamment puéricultrices, infirmiers, sage-femmes, assistantes sociales.

Des services qui sont vraiment en grande difficulté, je pense notamment au service de la commande publique où on a demandé la création de postes.

Sont mentionnés dans les explications, les sous-effectifs chroniques et importants d'un certain nombre de services qui se voient aujourd'hui affectés des postes en avance de phase.

D'autres sont incontestables, par exemple la création d'un poste de chef de service, directeur de l'établissement thermal de Pietrapola, nécessité absolue,

la personne qui occupait ce poste dans le cas d'une aide de mission, n'y est plus. Donc actuellement, on n'a personne de ce niveau-là.

Donc voilà ce que je voulais vous dire. Il y a également les postes qui sont créés suite à des réussites des concours, mais c'est neutre d'un point de vue du nombre de postes, puisque lorsqu'il y a des lauréats de concours qui montent sur un poste, on supprime le cadre d'emploi qu'il quitte.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Ci hè un avisu di a cummissione di e finanze. Avis favorable.

Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Oui, Chantal.

Mme Chantal PEDINIELLI

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, vous m'avez coupé l'herbe sous le pied, moi qui répète inlassablement depuis de longues semaines, de longs mois que notre amendement visant à avoir, à chaque modification, un point sur les départs, il n'est toujours pas intégré. Mais il semble, vous connaissez notre position, que les choses s'arrangent. Donc, je vous écoute et j'attends impatiemment début janvier.

Néanmoins, nous ne contestons pas le besoin de 41 postes, toutes DGA confondues. Nous savons qu'il y a des besoins dans le social, mais dans d'autres secteurs également. On se bat, et je pense à ma collègue qui est près de moi, Marie-Anne Pieri, pour la réouverture des bains de Pietrapola. On comprend bien la nécessité de désigner un chef de service directeur du site, dont le recrutement conditionne d'ailleurs la réouverture de l'établissement et surtout ne pas perdre l'agrément.

De même pour le poste de coordinateur administratif, vous en avez parlé, juridique et financier au sein de la Chambre des territoires. C'est une demande qui a été validée par le bureau, dont notre collègue Charlotte Terrighi fait partie.

Alors le besoin avéré n'est pas en cause. C'est principalement l'illisibilité de votre méthode qui nous conduit, encore une fois, à ne pas voter ce rapport. Donc j'ai espoir, vous nous en avez parlé, que ça sera le dernier et qu'il sera présenté en l'état avant la mise en place de la nouvelle méthodologie.

Vous nous avez souvent expliqué, Président, que l'annulation des élections était à l'origine aussi du report d'institutions de cette nouvelle méthode puisqu'il faut réglementairement l'avis du CST qui doit justement être renouvelé le 9 novembre prochain, donc ça ne va pas tarder.

Et je finirai sur ce point, Président, mes chers collègues, sur les élections professionnelles. Vous savez que les ressources humaines me tiennent à cœur. Au gré des CT, des CAP, des CHSCT, nous cherchons tous à mettre de l'huile dans les rouages pour que notre institution, pour que les agents, les services, les effectifs y trouvent leur compte dans un environnement qui est encore bousculé par la fusion des trois entités antérieures.

Alors la concurrence syndicale est saine par principe, comme du reste dans cet hémicycle ou dans toute instance collégiale. Les dernières élections, celles de décembre dernier, ont été annulées. On en a parlé souvent dans cet hémicycle et le climat s'est dégradé avec des suspicions liées à des irrégularités concernant 451 enveloppes relevant du vote par correspondance.

Dans ce contexte, je pense qu'il aurait été judicieux de faire prévaloir le principe de précaution et de s'éviter des contestations similaires, puisque les mêmes causes produisant les mêmes effets. Le maintien du vote par correspondance m'étonne. Il m'étonne d'autant plus que j'ai en mémoire la motion qu'avait portée notre collègue Hyacinthe Vanni en 2020, qui s'opposait au vote par correspondance sous toute forme que ce soit.

Alors je vous incite à relire les considérants du texte qui rappellent que le vote par correspondance est interdit depuis 1975 ; que cette modalité de vote est à l'origine de nombreuses fraudes électorales ; que ce système remettrait en cause la sincérité du scrutin constituant, je cite, un retour en arrière pour la démocratie.

La démocratie, a demucrazia, mot magique qui est évoqué très souvent dans cet hémicycle.

Monsieur le Président, c'est donc en conscience que vous avez fait le choix de le maintenir pour ce scrutin, que votre position sur le sujet et le principe même du vote par correspondance, ait évolué depuis 2020, n'est pas le problème. C'est le contexte, je pense, qui aurait dû prévaloir pour s'en tenir à un vote physique. Le 9 novembre auront lieu les élections et le vote par correspondance risque d'attiser les rivalités syndicales et les suspicions. J'espère que je me trompe. Mais je tenais à le dire dans cet hémicycle. Donc nous verrons bien cela lors de la prochaine session. Je vous remercie.

**La présidence est assurée par Marie-Antoinette MAUPERTUIS
Présidente de l'Assemblée de Corse**

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Qual'hè chì vole parlà ? Paul Félix Benedetti.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Pour une rafale à 50, on peut parler quand même.

D'annoncer qu'il va y avoir un document d'orientation et qu'on va en finir avec celui qui est muté et qui part avec sa chaise, son bureau et l'enveloppe annuelle de sa paye, c'est une bonne chose. Mais le principe annoncé en début d'année, de dire que chaque fois qu'il y aurait des modifications sur le tableau, il y aurait le parallèle avec les suppressions, si j'admets qu'il est toujours valide, je comprends qu'il y a 47 créations nouvelles, comme je lis le document, parce qu'à la fin, il y a 5 créations pour permettre des prises de grades. Donc c'est des gens qui sont déjà là, mais tout le reste c'est du nouveau. Donc, ça sous-entend derrière, une évolution de masse salariale ou une gestion sur le GVT, essentiellement sur les départs en retraite, sur des postes non anciennement pourvus, nouvellement pourvus, pas forcément dans la même catégorie. Mais tout ceci, on ne le sait pas.

Alors moi, j'estime que quand on a des mouvements d'amplitude tels que ceux-ci, il doit y avoir la présentation comptable de ces créations parce que si c'est à travers un budget supplémentaire, qu'à chaque fois on réajuste la masse salariale, ça ne va pas.

Donc là moi, comme je comprends le document, pour la Corse c'est une bonne chose, il y a 47 créations de postes. Donc, la Collectivité territoriale s'enrichit de 47 postes nouveaux, puisqu'il n'y a pas de suppression. On me dit tout le temps c'est des vacances, des surcroûts, des besoins, activités nouvelles.

Donc tout ça pour dire qu'il serait temps d'avoir un vrai organigramme, qu'on puisse avoir un inventaire des besoins, des ressources disponibles, des redéploiements envisagés et de toutes les créations à faire pour pouvoir pourvoir aux déficiences. Mais arrêtez d'être en permanence un coup en haut et un coup en bas de la vague, parce que là, ce n'est pas quelque chose de cohérent, c'est une routine déstabilisante qui devient la stabilité de la gestion des personnels.

Moi j'estime qu'il serait grand temps d'avoir un tableau des effectifs, un tableau du bilan, besoins, emplois, ressources. Là, ça fait beaucoup, beaucoup.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Qui d'autre souhaite s'exprimer ? Hyacinthe Vanni pour « Fà populu ».

M. Hyacinthe VANNI

Ghjustu duie parolle, à l'accorta.

Moi je pense que ces postes sont nécessaires, indispensables dans le social puisque, comme vous l'avez dit, on se doit d'assumer aujourd'hui un certain nombre de personnes précaires, des saisonniers qui restent chez nous et qu'on doit assumer par la suite, c'est la démographie, un certain nombre de choses qu'on se doit d'assumer dans le social, et ça pèse, et ça pèse beaucoup !

Mais moi, ce qui m'inquiète et ce qu'il faudra aussi qu'on assume, c'est le rural et je pense que je ne suis pas le seul parce que ma collègue et amie Cathy Cognetti, Chantal, mais il n'y a pas que les sapeurs, tout le monde veut être sapeur en Corse, tout le monde rêve d'avoir une débroussailleuse sur le dos. Moi ce que je rêve, c'est qu'on puisse fixer des gens dans le rural, qu'on puisse garder des écoles ouvertes et qu'on puisse faire de la Corse ce qu'elle a toujours été. C'est ça dont je rêve et je pense que je ne suis pas le seul.

Donc, ça va automatiquement impliquer un effort considérable et ça doit aussi impliquer de repenser notre administration, parce qu'il n'y a aucune autre administration en France qui corresponde à la nôtre. Les spécificités qu'a la Collectivité de Corse avec ses compétences, il n'y a aucune autre collectivité qui l'a.

Il faut aussi penser à ces fonctionnaires qui doivent se projeter. Quand vous voyez les taux de promotion aujourd'hui pour les catégories B ou pour les catégories A à la Collectivité de Corse, est-ce que vous pensez qu'on peut se comparer à d'autres collectivités sur le continent ? Non, sur le continent, si vous prenez en région Paca, vous avez la métropole, la commune, le conseil général, la région. Les gens peuvent changer, ils peuvent avoir des taux de promotion. Ici, vous êtes figés. Est-ce qu'on a aujourd'hui une collectivité qui correspond à ce qu'on veut faire, à la Corse qu'on imagine, au rural qu'on veut développer, au rural qu'on doit vivre ? Non !

Je pense que notre projet d'autonomie nous arrivera vraiment... Alors si vous avez une autre solution, proposez là, proposez-nous une autre solution et bien entendu, on y adhère de suite ! Mais aujourd'hui vous êtes dans un cadre administratif français qui vous contraint, qui nous contraint, que vous le vouliez ou pas, c'est ça la réalité. Et si vous ne donnez pas des perspectives aux agents et si vous restez dans ce cadre, je pense qu'on aura des années difficiles. Maintenant

si vous donnez des perspectives, si le rural aujourd'hui, ghjè ciò chì face a Corsica, è d'esse ciò chè no simu.

S'è no lachemu more i nostri paesi, chjode è nostre scole, è si tuttu u mondu si ne vâ à campà ind'è e ville, pensu ch'ùn firmerà più tanti Corsi à u m'avisu, mi possu sbaglià, ma pensu chì ghjè cusì. È quessa per mè ùn hè micca pussibile, per noi ùn hè micca pussibile.

Après, je voudrais répondre à Chantal mais très modestement. J'ai organisé, nous avons organisé avec Paola, le vote électronique au SIS : 300 agents, un an de travail, 2 équivalents à temps plein pendant un an. C'est ça la réalité. 300 personnes ! Imaginez-vous 4 000 agents en vote électronique. Je pense qu'il faut beaucoup de temps pour l'organiser, je pense que c'est un vœu, il faut y arriver, c'est la modernité. Mais de le dire, c'est facile, mais de le mettre en place, je vous assure que même pour 300 agents, ça a été un an de travail avec des essais, avec des sécurisations, avec des numéros de sécurité. Enfin, c'est quand même quelque chose très difficile à faire.

Donc, je pense que c'est impossible de le faire pour cette fois. Ce n'est pas une mauvaise volonté, c'est impossible, en 3 mois ce n'est pas possible. Je parle sur le contrôle du DGS et du Président, il faut quand même 2 à 3 ans de préparation, avec des essais, il ne faut pas de bug... c'est très compliqué, avec des sécurisations, c'est quelque chose vraiment de lourd.

Voilà ce que je voulais dire très rapidement, Monsieur le Président. Donc, ces postes, c'est bien, mais je pense qu'il faut continuer, il faut accélérer et il faut faire en sorte que notre rural vive. Je sais qu'on y investit beaucoup, je sais qu'on a donné beaucoup de moyens aux services parce que, regardez ce qu'étaient les services quatre ans en arrière et regardez ce qu'ils sont aujourd'hui. Je parle en termes de matériel et en termes de comparaison...

Madame Chiappini, pour vous répondre en termes de comparaison, dans mes compétences, au SIS 2B, quand Guy Armanet est arrivé, le budget d'investissement c'était 600 000 €, aujourd'hui c'est 6 millions.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Hyacinthe. D'autres interventions ? Madame Cognetti.

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

Je me félicite pour les embauches, surtout s'ils sont situés en milieu rural, on va pouvoir remplir peut-être quelques écoles, ça sera pas mal, Hyacinthe !

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'autres interventions ? Non. Je me tourne vers le président de l'exécutif.

M. le Président Gilles SIMEONI

C'est mon chemin de croix, le tableau des effectifs !

Donc, Paul-Félix Benedetti, qui ne m'écoute plus, 10 stations, 11 stations, 12 stations, on arrive à décembre, normalement c'est fini, j'espère, je me tourne vers le DGS et le DGA qui me livrent un peu comme les Romains dans l'arène aux lions, tandis qu'ils restent pouce levé, pouce en haut !

Mais comme je sais que vous comprenez mieux que moi cette matière, je voudrais démontrer devant tout le monde, mon cher collègue, votre mauvaise foi. Chaque fois qu'il y a un rapport, vous dites : moi, si je comprends bien ce rapport, vous créez 37 postes. La dernière fois, vous m'avez dit : vous en avez créé 20. La fois d'avant vous m'avez dit : vous en avez créé 30. Donc normalement, si on prend chacune de vos interventions, en cette fin d'année, je devrais avoir 200 postes en plus !

Ce qui vous permet de voir que ce n'est pas ça, que c'est un problème de décalage entre la création, pour les raisons qu'on a expliquées, et les suppressions qui ne sont pas fusionnées dans un seul et même document, ce qui devrait être le cas et ce qui le sera, je l'espère, en janvier, c'est que quand je vous montre le tableau des effectifs, parce que je veux dire, on applique l'amendement. Le tableau des effectifs, chaque fois, le juge de paix c'est celui-là, c'est à la fin de l'année, est ce qu'on a recruté en plus, on ne le fait pas.

C'est vrai qu'on a un pilotage qui n'est pas un pilotage satisfaisant. Ce n'est pas un pilotage stratégique, je l'ai dit, je le reconnais, on essaye de le changer, tout le monde le sait et ça a ses inconvénients.

Nous, comment on procède aujourd'hui ? On a effectivement des remontées qui sont des remontées DGA par DGA, des priorités absolues. On a une évaluation budgétaire en début d'année, comment on fait pour rester dans notre enveloppe budgétaire et pour pas dérapier, avec éventuellement le BP, un

ajustement au BS et les contraintes que vous connaissez ? Les postes que l'on ne renouvelle pas, on le voit en fin d'année quand on ne les renouvelle pas, ils ne sont pas dans ce document-là. Ce qui vous permet de savoir qu'il n'y a pas de dérive inflationniste dans les recrutements, ce sont les documents et notamment le compte administratif et l'état des effectifs.

Maintenant il faut passer à autre chose et je le sais et on en a conscience.

La réalité de notre Collectivité, elle est quoi aujourd'hui ? C'est que la fusion, elle a eu des effets non-maîtrisés qui ont été extrêmement appauvrissants pour un certain nombre de secteurs de la Collectivité de Corse, c'est-à-dire qu'à un moment donné, la réalité des fusions, mais c'est partout le cas, on organise aussi la fusion par rapport à des réalités humaines et sociales. En gros, il fallait aussi dans l'ensemble des paramètres à faire, que les gens qui avaient une fonction A dans leur collectivité d'origine, se retrouve avec une fonction équivalente ou quelque chose qui ne les déstabilise pas dans leur carrière, etc. Et donc, à un moment donné, on se retrouve en sureffectif dans un certain nombre de secteurs et en sous-effectif dans d'autres avec, y compris derrière, des effets qui ont joué à la marge sur des régimes indemnitaires plus intéressants et d'autres.

Je prends l'exemple des Forsap, on en parle tout le temps. L'exemple des Forsap aujourd'hui, on a des secteurs entiers de Forsap qui sont en sous-effectif chronique, avec l'impact que ça a sur la vie rurale. Ça n'empêche pas aussi de dire qu'à un moment donné, il faut que l'ensemble des Forsap comprenne qu'aujourd'hui il faut travailler, et je sais qu'ils travaillent beaucoup, il y en a aussi certains qui ne travaillent pas assez et je compte sur les chefs d'équipes pour les faire travailler, il y a des endroits où on attire mon attention. Mais ça veut dire aussi qu'aujourd'hui, on ne peut pas recruter à concurrence des besoins dans les Forsap. Si on qu'on recrute à concurrence des besoins dans les Forsap, même si l'objectif il est légitime par rapport à nos besoins, ça veut dire que la quasi-totalité des recrutements, on les fait dans les Forsap.

Mais la réalité, elle est aussi que, par exemple, dans le secteur des routes, aujourd'hui il nous manque plusieurs dizaines d'ingénieurs. Mais imaginez si j'arrive devant vous aujourd'hui avec un rapport, surtout dans la situation actuelle, et je vous dis « on va recruter 20 ingénieurs », c'est sûr que le DGA va être content, mais on va exploser la masse salariale et on ne peut pas le faire.

Donc, on a besoin d'une planification stratégique de nos recrutements et pour faire cette planification stratégique, on a besoin de ce référentiel d'organisation qu'on doit construire ensemble.

Je vais vous dire, la réalité aussi, on peut tourner les choses comme on veut, on est dans une équation budgétaire qui aujourd'hui est impossible. Notre

objectif de plus 2,5 % d'augmentation de la masse salariale, il est consommé par les glissements vieillesse, technicité et les recrutements en année pleine de ceux qu'on a effectué en cours d'année, c'est-à-dire que notre marge, on l'a déjà mangée à partir de là. Ça, c'est une chose. Et à côté de ça, on a 4 ou 5 secteurs essentiels, le social, les routes, les Forsap, les finances, les certifications européennes avec les risques de dégageant d'office où il nous manque des cadres, des catégories A et des catégories B et B+ et on en a un besoin absolu. Mais si on les recrute, on explose et notre investissement derrière, on ne peut plus l'assumer.

Donc c'est la raison pour laquelle on a mis en place un travail, qu'on avance, que l'on va proposer à la commission des finances et à l'Assemblée pour essayer de dégager les taux. Ça ne peut pas être uniquement à travers une option exploitée à fond. On ne pourra pas faire tous les recrutements dont on a besoin, on ne pourra pas faire toutes les économies qui seraient impératives. Il faut planifier, il faut lisser, il faut travailler sur plusieurs exercices, il faut mutualiser, il faut inviter les agences et offices, y compris dans la gestion de leur masse salariale à rentrer des contrats d'objectifs et de performances, etc. Donc c'est une équation budgétaire extrêmement complexe.

Je comprends votre insatisfaction, votre frustration plus que votre insatisfaction. Sachez que c'est la mienne aussi. Je suis aussi mécontent que vous, quand on arrive comme ça en me disant, « j'ai besoin », je dis « oui, mais là on a besoin. Mais alors, et l'autre, il en a besoin aussi ». Et je vais le décider quand ? Je ne l'ai pas cette visibilité pour l'instant.

Donc on essaie de construire et j'espère que ça arrivera. J'espère aussi que c'est la dernière fois qu'on présente dans ces conditions.

Sur les élections professionnelles, il y a plusieurs niveaux. D'abord vous dire qu'on ne pouvait pas passer au vote électronique, y compris pour des raisons juridiques, il faut un avis du CST. A partir du moment où il y a eu annulation, il n'y a plus de CST, on ne peut pas passer au vote électronique. Ça c'est la première chose. On pouvait modifier effectivement pour diminuer la place du vote par correspondance. Les organisations syndicales, je les ai vues, elles se sont exprimées. Certaines ont souhaité cela, une autre a dit « non, on veut rester en l'état ». J'ai fait le choix de rester en l'état.

Deux arguments. D'abord, cette demande, elle est majoritaire dans les représentants du personnel et dans les urnes. Deuxièmement, c'est un problème de principe. Je vais vous le dire, moi je considère, vous le savez, cette annulation, il y a le jugement du tribunal administratif, il est exécutoire, je respecte la décision de justice.

Je dis avec force et tout le monde le sait, premièrement, mais ça c'est acquis, qu'il n'y a pas eu de fraude.

Deuxièmement, je dis avec force qu'il ne manque pas 400 enveloppes, que c'est une erreur de comptage initial dans les enveloppes qui nous ont été remises.

Donc je considère pour ma part que le résultat issu des urnes correspond à la réalité de ce qu'ont voulu les personnels. Il en a été jugé autrement par le tribunal administratif. Dont acte. J'applique la décision de justice.

Ce que j'ai dit aux organisations syndicales, « On revient dans les mêmes conditions ». Les mêmes conditions, ce sont les mêmes modalités de vote.

Et je précise également que ces modalités de vote, elles ont toujours eu lieu dans les 3 collectivités, même si elles n'avaient pas le même impact, mais que jamais personne n'a contesté le vote par correspondance. Et que donc aujourd'hui, venir remettre en cause, changer la règle en cours d'exercice, ça serait faire naître une suspicion sur une élection qui a été annulée pour de mauvaises raisons. La suspicion, je ne dis pas qu'elle a été annulée pour de mauvaises raisons, je dis que cette suspicion selon laquelle il se serait passé des choses anormales est une suspicion infondée.

Donc, j'ai dit aux organisations syndicales, après avoir recueilli leur avis, après avoir constaté que l'avis selon lequel le maintien du scrutin sous une même forme était un avis majoritaire, j'ai pris ma décision, j'ai assumé ma décision et je leur ai expliqué pourquoi je maintenais cette décision.

Pour les scrutins à venir, on se mettra en situation de changer certainement et d'aller notamment par des modalités de vote qui soient des modalités de vote physique ou par vote électronique dans des conditions sécurisées.

Je forme le vœu que ce scrutin se passe bien, je suis sûr que ça sera le cas, qu'il permette à chacune et à chacun des fonctionnaires agents de la Collectivité de Corse de s'exprimer, qu'on ait des institutions représentatives à la légitimité incontestée et qu'on puisse reprendre le fil de nos discussions et de notre travail avec ces institutions, avec les organisations syndicales.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

On va faire une séance de travaux dirigés sur le tableau des effectifs, un ETP n'est pas un poste qui n'est pas un effectif. Voilà, on va tout reprendre, cusì tuttu u mondu hà da capiscia una volta pè sempre.

À ringrazià vi o Sgiò Presidente pè tutte st'infurmazione.

Avà ci vole à vutà.

Quale hè chì ghjè contru ? Quale hè ch'un vote micca ? « Core in fronte » et « Avanzemu », « Un soffiu novu ». Astensione ? Quale hè chì vote à prò ?

U raportu hè ADUPRATU

AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Raportu n° 282 : Mudificazione di i tassi di rimpattu di e spese di spiazamentu (Arristatu settembre 2023)

Rapport n° 282 : Modification des taux de prises en charge des frais de déplacement (arrêté septembre 2023)

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Voulez-vous que nous votions l'urgence pour être à l'aise pour le présenter sans risque aucun ? Je soumetts au vote ce rapport en urgence, c'est important aussi les agents qui se déplacent.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ?

L'urgence est adoptée.

M. le Président Gilles SIMEONI

Je pense que vous avez discuté déjà avec les agents sur le fait que les frais de déplacement et de repas sont pris en charge des montants qui sont très insuffisants, qui pénalisent lourdement puisque le différentiel de prix reste à la charge du fonctionnaire qui se déplace. C'est pénalisant, c'est dissuasif même.

Aujourd'hui, on a la possibilité de revaloriser légèrement grâce à un arrêté du 20 septembre 2023 que nous avons intégré un petit peu tardivement d'où l'urgence. Donc, on passe à de nouveaux taux. Nous étions avant, me semble-t-il de mémoire, un taux de base de 17,50 euros pour le remboursement des repas et on passe à 20 euros. On était à 70 euros pour les nuitées et on passe à 90 euros.

J'attire l'attention sur le fait que sur les déplacements internes à la Corse, notamment quand ce n'est pas la période creuse, toute la période touristique, ce taux, il est insuffisant pour couvrir la prise en charge totale des frais. Donc là aussi, il faut qu'on ait une réflexion plus globale parce qu'on ne peut pas demander aux gens de payer pour travailler. Et là, aujourd'hui la réalité de la situation, c'est celle-ci, quand les fonctionnaires se déplacent, leurs frais ne sont pas intégralement pris en charge et ils ont à compenser de leur poche.

Donc, on peut revaloriser légèrement à travers cet arrêté. Je vous propose de le faire, bien sûr. Ça concerne aussi les élus, les élus de l'Assemblée, les élus du Conseil exécutif, les membres des cabinets aussi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je précise que toutes les administrations procèdent au relèvement de ces taux de remboursement, même au niveau européen, parce qu'avec l'inflation, il est bien évident que les agents se retrouvent parfois en difficulté, ils sont perdants.

Alors sur ce sujet, comme on a voté l'urgence, on n'a pas eu le temps de le passer en commission, mais je ne pense pas que ça suscite non plus de gros soucis. Donc, qui veut intervenir sur ce relèvement des taux de remboursement ? Personne. On le soumettre au vote tout de suite.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ? Merci.

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

On a terminé la présentation des différents rapports. Maintenant, nous allons passer aux motions.

MUZIONE / MOTIONS**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Alors nous avons plusieurs motions.

J'espère que vous avez pu aboutir sur certaines d'entre elles, sur lesquelles une convergence était souhaitée, comme nous l'avions évoqué en commission permanente organisationnelle.

Donc, je vais débiter s'il vous plaît, peut-être qu'on va attendre Monsieur le Président, on va attendre qu'il revienne parce que je sais que cette motion en particulier est importante, celle sur le conflit israélo-palestinien.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Madame la Présidente, simplement pour avancer, je vous informe que nous différons une fois encore la motion de Madame Valérie Bozzi au sujet du GFCA. Nous différons son examen.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

En attendant le retour du Président, on va d'abord analyser celle sur le conflit israélo-palestinien et la situation au Proche-Orient. Pour l'instant c'est Proche-Orient, j'ai vu qu'on anticipait sur un embrasement potentiel sur le Moyen-Orient.

J'espère que tout le monde a révisé sa géographie. Le Proche-Orient n'est pas le Moyen-Orient et pour l'instant au Moyen-Orient, il se passe des choses mais pas encore directement liées au Proche-Orient. Visiblement là-dessus on a convergé, on est bien d'accord ? Il nous faut le Président, donc là-dessus on va y arriver.

Ensuite, celle qui a été déposée par « Core in fronte », per una azione internazionale, sur celle-ci, est-ce que vous avez procédé à des discussions ? Là, on fait juste un point rapide. On verra tout à l'heure, mais si vous devez vous accorder, peut-être qu'il faut le faire.

Enfin, il y a celle sur les tabacs que nous n'avons pas encore reçue, me signale notre secrétaire général. Si nous ne l'avons pas encore, c'est qu'elle n'est pas encore bouclée dans sa version finale.

Pour la motion relative au conflit israélo-palestinien et la situation au Proche-Orient et au Moyen-Orient, visiblement, il y a eu une convergence et une motion fusionnée qui m'a été transmise puisqu'il y avait, je vais être honnête, il y avait une proposition initiale de « Fà populu » à laquelle je m'étais bien évidemment totalement associée, mais il y avait aussi une proposition de « Un soffiu » et vous avez travaillé ensemble.

La proposition de « Fà populu » déjà antérieurement, s'y étaient associés : « Avanzemu », « Core in fronte » et me semble-t-il, je parle sous votre contrôle, les non-inscrits. Voilà.

De leur côté « Un soffiu » avait leur propre proposition, mais une convergence de vue, et pas que de vue d'ailleurs, s'est opérée. Donc, on a un texte aujourd'hui et moi je suis vraiment ravie de ce texte véritablement qui se tient.

Moi je l'ai lu et j'espère que vous en avez pris connaissance aussi, mais je peux vous en faire lecture à partir du moment où ça sera celui de l'Assemblée de Corse.

Je vais vous donner la parole à tous et je demanderai aussi à l'exécutif évidemment de s'exprimer.

Motion N° 2023/O2/020 déposée avec demande d'examen prioritaire par le groupe « Un Soffiu Novu » : Condamnation des exactions perpétrées à l'encontre des civils en Israël.

Motion N° 2023/O2/023 déposée avec demande d'examen prioritaire par les groupes « Fà Populu Inseme », « Avanzemu », « Core in Fronte », Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA et M. Pierre GHIONGA « Non-inscrits » : Conflit Israélo-Palestinien et situation au Proche et Moyen-Orient.

Motion N° 2023/O2/024 déposée avec demande d'examen prioritaire par l'Assemblée de Corse : : Conflit Israélo-Palestinien et situation au Proche et Moyen-Orient (rédaction commune issue de la fusion de la n°20 et 23)

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Qui veut s'exprimer sur cette motion ? Jean Biancucci a demandé la parole et Marie Thérèse. Alors, deux minutes par groupe, parce que sinon, on y passe la soirée, surtout que celle-là, elle est convergente et les autres, ce n'est peut-être pas encore le cas.

M. Jean BIANCUCCI

« Fà populu inseme » a eu l'initiative de cette motion, mais je crois que les groupes qui sont ici auraient pu avoir la même initiative. La preuve, c'est qu'elle a été très largement partagée par tous les groupes. Je crois qu'il faut le souligner. C'est important que l'Assemblée de Corse se prononce d'une manière unanime sur cette question.

Les événements du Moyen-Orient sont des événements proches, c'est notre proximité. Et en même temps, c'est notre proximité aussi géographique et humaine, c'est aussi une proximité politique.

Je ne vais pas être redondant en revenant sur les considérants de la motion et les propositions que l'on fait. Je crois qu'il est important que les Corses, comme d'autres peuples, se saisissent de ce problème.

Je me rappelle, il y a 30 ans, la poignée de main entre Isaac Rabine et Yasser Arafat. Elle était pleine de promesses. Elle faisait suite aux accords d'Oslo. Je crois qu'il faut revenir à cette table de négociations et en finir avec la douleur que ressentent aujourd'hui à la fois les Palestiniens mais aussi le peuple d'Israël.

Je crois que deux états avec tous les attributs nécessaires de souveraineté dans le cadre international, avec toutes les garanties possibles sont nécessaires. Il faut aussi que l'opinion internationale s'en saisisse.

Voilà. Je crois que ce moment est extrêmement important. Je suis satisfait et je remercie toutes les sensibilités de cette Assemblée. Je pense que nous sommes à la hauteur de nos responsabilités.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Qui d'autre souhaite s'exprimer ? Marie-Thérèse Mariotti.

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Merci, Madame la Présidente.

Chers collègues, vous avez pris l'initiative de travailler sur une motion commune aux trois groupes plus Pierre Ghionga. Nous, nous avons déposé notre proposition le jeudi, précédant la CP, ce qui veut dire que nous étions, même sans nous concerter, tous profondément traumatisés par ce qui s'était passé.

Alors, mes chers collègues, nous sommes venus à bout de ce jeu d'équilibre, certes, afin d'aboutir, Jean l'a dit, à un texte commun et c'est heureux. Je ne sais pas si ça aura la portée escomptée, en tout cas, nous aurons fait l'effort.

Quand nous avons pris la décision de déposer cette motion, je le rappelle donc qu'il y a plus d'une semaine, c'était naturellement sous le coup de l'effroi de cette attaque inqualifiable du 7 octobre et de son cortège de barbaries que nous avons énoncé y compris dans cette motion. Les agissements qui ont été commis dépassent l'entendement, les assassinats, les actes de torture, les prises d'otages, les dégradations, bref, on parle bien entendu de civils sans distinction d'âges, de conditions ni de sexes. Nous avons tous été choqués à divers niveaux, plus ou moins. Moi j'ai été, je vous l'avoue, bouleversée.

Dans ce contexte d'horreur, les ripostes israéliennes étaient attendues et prévisibles. Au risque de vous choquer, j'allais dire, comment aurait-il pu en être autrement ? C'est un peu facile pour nous qui jugeons ça de notre siège ici, dans un pays quand même encore relativement en paix, c'est un peu difficile de juger les agissements des autres. Ceci dit, nous n'approuvons pas les écarts de l'armée israélienne et du Gouvernement qui sont contraires aux principes de droit international et humanitaire. Et, toute la subtilité dans la rédaction de ce texte commun a résidé justement dans cet équilibre.

Pour nous, les exactions commises par le Hamas et la riposte israélienne ne peuvent pas être mises sur un pied d'égalité, que ce soit dans l'intensité de l'horreur ou dans l'initiative de l'agression.

Nous ne confondons pas tout. Nous avons voulu recontextualiser et nous arrivons aujourd'hui humblement avec ce texte équilibré pour surtout exprimer notre effroi, notre compassion pour les civils des deux côtés, notre profonde inquiétude également en appelant à la raison des parties prenantes pour mettre un terme à cette folie, pour faire cesser les hostilités et trouver un espace de discussion qui conduirait enfin à la paix.

Et je vais vous reprendre un vers d'une chanson, je ne citerai pas le chanteur parce que ça risque d'être un peu mal interprété, je dirais que « il est plus que temps que les damnés de la terre trouvent la sortie de l'enfer ».

Je vous remercie pour ce moment de partage.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Marie-Thérèse. D'autres interventions ? Paul-Félix.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Je pense qu'on a rédigé un texte d'équilibre qui est tout autant porté par l'empathie que par la solidarité inconditionnelle à tous les peuples qui souffrent. Et aujourd'hui, je suis de ceux qui portent une attache particulière aux droits de toutes les minorités. Aujourd'hui, que l'on parle des Hébreux, des Sarrasins ou de tout ce qui est le terreau de la Méditerranée, on est dans des logiques d'affrontements qui historiquement, ont des racines très profondes. Ce ne sont pas que des conflits d'usage contemporains.

Je crois qu'il y a eu la volonté à la fin de la seconde guerre mondiale, d'essayer de donner une vraie terre d'accueil au peuple juif. Il y a eu une résolution qui a créé des mécontentements parce qu'elle a chassé des personnes qui s'y étaient implantées sur des durées très longues, les Arabes de Palestine.

Il y a eu cette résolution de novembre 1947 à deux États qui n'ont jamais vu le jour. Il n'y en a eu qu'un qui est né dans le sang, dans la guerre, dans la résistance et qui s'est tout le temps battu pour se maintenir et pour continuer à exister.

Mais il y a quand même cet État dormant, cet État palestinien qu'inévitablement il faudra créer. Et, quand on veut replacer la Corse dans la Méditerranée, eh bien la Corse, elle est aussi dans cette Méditerranée de conflits.

Il y a toujours des anéantissements, des disparitions. Carthage qui aurait été probablement une des plus belles cités du monde, a été anéantie et il n'y a plus jamais eu de civilisation gréco-romaine de l'autre côté de la Méditerranée à partir de cette date. Lorsque le royaume chrétien de Jérusalem a disparu, ça a été fini de ce type de civilisation dans cet endroit précis.

Donc, moi je crois qu'il faut donner un message d'espoir, mais il faut s'attacher à l'histoire et aux droits des peuples, surtout nous, les nationalistes. Nous, on revendique un droit à l'existence d'un peuple corse, à son droit à vivre sur la terre. Mais tous les hommes, toutes les femmes qui se revendiquent légitimement d'un droit historique par un droit à la terre, un droit à l'histoire, un droit à la culture, un droit à la langue, eh bien, il faut accepter qu'ils aient des droits et on doit œuvrer, chacun à son niveau, à exiger le respect de toutes les minorités.

Aujourd'hui, il se passe quelque chose de terrible sur cette petite terre de Gaza, il y a eu un massacre ignoble avec le fanatisme, l'intégrisme, la folie, les manipulations de masse parce qu'il faut une manipulation de masse pour envoyer des centaines de soldats créer des crimes de guerre, des atrocités, des viols, des exécutions d'enfants.

Mais ensuite, on a la riposte qui est disproportionnée, pas par rapport à l'attaque, par rapport aux droits humains. Par rapport à une attaque ignoble, derrière on a le droit de se venger, on a le droit d'exprimer son droit à la liberté, le maintien d'une zone de paix et de survie. Mais si on se veut un démocrate, si on se veut quelqu'un de croyant, quelle que soit la religion, on doit respecter la vie et on ne peut pas aujourd'hui impunément larguer des bombes d'une tonne sur des immeubles et découvrir après que c'est un hôpital, que c'est un immeuble d'habitation et que peut-être sur le toit, un fanatique est monté et a tiré une roquette. C'est trop facile.

Aujourd'hui, moi je pense qu'on a fait quelque chose d'équilibré et qui est, à notre petit niveau, dans le respect qu'ont les Corses de la vie et de ce partage dans la douleur et d'essayer d'œuvrer.

On a toujours été, en Méditerranée, un peuple accueillant. On a accueilli toutes les minorités qui ont souffert, qui ont été chassées, qui ont été martyrisées. Je pense qu'on est sur la bonne continuation de cette histoire de partage et d'entraide qui fait partie du socle de notre peuple.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. D'autres interventions ? Oui, Saveriu.

M. Saveriu LUCIANI

Nous aussi donc, comme on est tous associés et symboliquement c'est très fort parce qu'on vient d'une mouvance, pour beaucoup, qui a toujours été contre les murs électrifiés, contre les frontières, notamment les frontières immatérielles, ces frontières entre les cultures, entre les langues, les suprématies des uns contre les minorités. On a toujours été contre aussi la différence exprimée dans les couleurs, les drapeaux, les croyances et on croit franchement que, même si nous ne sommes que quelques-uns dans cet hémicycle, une soixantaine à proposer cette motion, on pense bien que la paix vaut bien une motion et surtout, en espérant qu'elle aspire demain, cette motion, à poser comme on le pose depuis longtemps, une solution politique parce que finalement, la paix, c'est la solution politique. Il n'y a pas d'autre issue. Et la paix pour nous, c'est la plus belle des perpétuités, on le dira comme ça, la plus belle des perpétuités contre toutes les oppressions et contre toutes les prisons.

En un mot, cette motion, c'est la Corse qui parle d'espoir, c'est ça le vrai message qu'on porte au Proche-Orient et d'autant que le présent, très incertain, peut peser demain sur nous aussi.

Moi, je me rappelle simplement dans notre histoire militante du Riacquistu quand on disait, « simu fratelli di lotta da l'Irlanda à a Palestina ». Mais ce n'était peut-être pas la même Palestine parce qu'il y avait à l'époque autre chose comme force en présence et surtout comme position en présence.

Aujourd'hui, ce qui me semble dur, c'est que la religion écrase le sacré, là-bas aussi. Elle l'écrase un peu aussi ici, mais là-bas, c'est flagrant et finalement on ne peut pas confondre certains agresseurs et le fanatisme religieux, des uns et des autres d'ailleurs, quand je parle de fanatisme religieux, il y est de part et d'autre, avec les aspirations légitimes des peuples à disposer d'eux-mêmes, Paul-Félix le soulignait, et surtout aspirer à être dans une perspective de droit à la vie, à la paix et à la souveraineté.

Je crois que c'est important que la Palestine, qui est aujourd'hui divisée entre la Cisjordanie et la bande de Gaza, puisse demain vivre en tant qu'État souverain à côté d'Israël, à côté de l'Égypte, à côté de la Syrie, à côté de la Jordanie, à côté du Liban, de tous ses voisins et surtout donner cette impression d'espoir à la Méditerranée qui en a bien besoin.

Donc, je dirai simplement, comme tout le monde, qu'on a fait un pas qui vaut ce qu'il vaut, mais qui permettra peut-être d'envoyer un message à Naplouse, à Ramallah, à Tel Aviv, à Gaza, en disant que dans le monde, il y a encore notre humanité qui se bat pour la paix, la paix là-bas et la paix partout.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci.

Tous les groupes se sont exprimés. Moi je me suis exprimée longuement hier matin lors de mon allocution en début de séance. Dans le tumulte général, on peut se poser la question de savoir à quoi sert une motion de l'Assemblée de Corse, d'une assemblée de, effectivement, peu de monde dans une petite île, mais sachez que nos motions sont lues, elles sont envoyées aux ministères compétents, en l'occurrence le ministère des Affaires étrangères, qu'elle va être diffusée sur les réseaux sociaux et les gens sont toujours émus. On nous envoie des lettres de remerciement, les gens qu'elles visent, nous savent grés de notre solidarité, de notre compassion. Donc, c'est important que nous le fassions.

Et après, en tant que Présidente, je suis vraiment heureuse, malgré les circonstances terribles et ces drames qui se jouent actuellement, je crois qu'il y a une intensification des bombardements au moment où on se parle, où nous débattons, je suis heureuse qu'il y ait eu un point de convergence qui ait été trouvé et qu'on arrive à produire quelque chose qui fasse sens, qui soit équilibré et qui arrive à porter aussi un message de paix.

Donc, je vais passer la parole à l'exécutif pour savoir s'il veut se joindre à cette motion qui deviendra, dans ce cas-là, une résolution.

M. le Président Gilles SIMEONI

Il est d'usage, lorsqu'il y a des textes importants et solennels et un accord entrevu entre l'Assemblée de Corse de façon unanime et le Conseil exécutif, que soit emprunté le chemin procédural d'une résolution. C'est un geste qui est rare, qui est symbolique et qui est réservé à des occasions particulières.

Nous sommes bien sûr dans le cadre d'une telle occasion et comme vous vous en doutez, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, chers collègues, je souhaite effectivement, si vous en êtes d'accord, que cette motion devienne une résolution solennelle de l'Assemblée de Corse et du Conseil exécutif pour les raisons que je voudrais exprimer très brièvement.

Je n'étais pas là hier pendant votre discours. Je l'ai réécouté et relu avec intérêt. Ce que je voudrais dire, c'est que bien sûr, notre motion, malheureusement, ne va pas changer directement la phase de la guerre et de ce qui se passe actuellement.

Par contre, je pense que nous allons être la première Assemblée et la première représentation politique d'un peuple ou, me tournant vers la droite, d'une région, d'une communauté humaine, la première représentation politique, la première institution politique représentant un peuple à parler d'une seule et même voix depuis les faits horribles du 7 octobre. Personne ne l'a fait nulle part, en France, en Europe et dans le monde.

Ce conflit est tellement complexe, douloureux, a priori impossible à résoudre, véhiculant de façon consciente ou inconsciente, tellement d'enjeux, que nulle part dans le monde, il ne s'est trouvé des élus au sein d'une institution pour parler d'une même voix.

Donc, ce que nous allons faire, indépendamment de notre faiblesse démographique, de notre peu de poids politique à l'échelle de la scène internationale, est quelque chose d'essentiel parce que nous allons donner modestement, mais avec un courage politique qui est celui de celles et ceux qui ont rédigé ce texte et que partagent celles et ceux qui vont le voter, le soutenir, un courage politique qui est en quelque sorte un message que nous faisons passer bien sûr au peuple israélien, bien sûr au peuple palestinien, mais à l'ensemble de la communauté internationale.

Chacun peut considérer qu'il manque quelque chose dans ce texte ou qu'on aurait pu exprimer à travers des termes plus forts, tel ou tel aspect auquel, selon notre sensibilité, notre parcours, nos convictions, nous sommes plus attachés. Mais ce qui compte, c'est qu'à la fin, nous avons trouvé ensemble un accord sur des mots communs et qu'il ne manque rien dans ce que nous voulons dire ensemble, et des exactions barbares du fanatisme islamiste, du terrorisme, du Hamas le 7 octobre et de la riposte militaire contraire aux règles du droit international déployée en réponse par l'État d'Israël et faisant également des milliers de victimes, et de notre solidarité à l'égard de toutes ces victimes, sans discriminer ni distinguer entre elles, et de notre volonté de voir les otages libérés, et de notre compréhension de l'aspiration de chacun des deux peuples à vivre en paix et en sécurité. En paix et en sécurité dans son État à travers une solution politique qu'il appartient désormais à la communauté internationale de rendre possible.

Donc tout cela est dit clairement, tout cela n'a jamais été dit ailleurs et cela va être dit tout à l'heure, si votre vote est celui annoncé à travers les interventions des différents groupes, de façon unanime, par la représentation politique élue de la Corse, que cette voix que nous allons porter ensemble permette, je l'espère, de contribuer à l'émergence, à la renaissance de l'espoir, à l'enracinement de la paix et à l'émergence enfin d'une solution politique qui est la seule réponse durable qui permette de ne plus revivre ce que les femmes et les

hommes qui vivent sur cette terre, quel que soit leur peuple, et ce que nous avons vécu, nous, en tant que spectateurs impuissants, que tout cela ne se reproduise plus jamais.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Président.

Je vais quand même lire, non pas tous les considérants bien sûr, mais de manière très formelle, les demandes exprimées à travers désormais ce qui sera une résolution.

Donc, « l'Assemblée et le Conseil exécutif », et je demande aussi que l'on modifie en conséquence les rédactions puisqu'il y a un pluriel désormais,

« EXPERIMENT leur horreur, leur indignation et leur rejet absolu des actes barbares du 7 octobre 2023 perpétrés par le Hamas qui confirme par ces actions sa qualité de groupe terroriste islamiste.

DESAPPROUVENT les actions militaires contraires au droit international et humanitaire menées par l'État d'Israël, générant des milliers de victimes parmi les civils palestiniens.

ESTIMENT qu'aucune cause politique ne peut justifier de commettre de telles atrocités envers des civils.

S'INQUIÈTENT du risque d'externalisation du conflit et d'embrassement de la région.

EXPERIMENT leur solidarité avec les milliers de victimes du conflit, les familles endeuillées, les centaines d'otages - qui doivent être libérés - et apportent leur soutien le plus absolu aux peuples palestinien et israélien.

AFFIRMENT qu'au-delà de l'escalade enclenchée par les atrocités du 7 octobre dernier, la question israélo-palestinienne reste, par sa nature et sa complexité, éminemment politique et qu'il faut, sans délai, construire dans un premier temps, des perspectives de normalisation et dans un second temps, une logique de paix.

PARTAGENT l'aspiration de chacun des deux peuples à vivre en sûreté et en paix dans un État qui soit le sien.

SOUHAITENT une véritable solution politique qui passera inéluctablement par la création de deux États, donnant aux deux peuples une égale dignité quant à leur reconnaissance par les institutions internationales.

DEMANDENT à la communauté internationale de s'engager résolument, dans l'esprit des accords d'Oslo de 1993, à tout mettre en œuvre pour créer les conditions d'une solution politique qui doit permettre d'enraciner définitivement la paix ».

Je soumets donc au vote cette résolution.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ?

La résolution est ADOPTÉE à l'unanimité.

À ringrazià vi.

Bien, donc cela est fait et bien fait.

Nous passons maintenant à l'examen d'une autre motion. J'ai besoin des textes. Il y a une motion qui a été proposée par « Core in fronte » : Per una azione internaziunale.

Donc « Core in fronte » va nous faire part de sa proposition et ensuite les autres groupes nous diront ce qu'ils en pensent. Normalement c'est un pour, un contre.

M. le Présidente Gilles SIMEONI

Point d'ordre. On peut avoir une suspension de 2 minutes s'il vous plaît ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien sûr, c'est de droit. Accordé.

La séance est suspendue à 19 h 03. Elle reprend à 20 h 10.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien, nous avons une motion relative à la situation des buralistes.

Motion N° 2023/O2/025 déposée par l'ensemble des groupes de l'Assemblée de Corse : Situation des buralistes en Corse

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

J'ai une version papier.

Je remercie les groupes qui ont travaillé sur cette motion de me l'avoir transmise version papier, mais il nous faudrait, pour le secrétariat général, la version numérique bien sûr, parce que tout le monde doit avoir accès à cette motion et qu'il y a des coquilles aussi à corriger.

Donc, c'est une motion avec demande d'examen prioritaire. Tous les groupes la déposent. Y a-t-il un groupe qui veut s'exprimer dessus ? Personne. Très bien.

Je donne non pas lecture de tous les considérants, on est bien d'accord, ni de tous les visas. Je vous donne quand même lecture de ce qui est attendu :

« Constate l'effet notable de l'augmentation des prix sur la baisse de la consommation du tabac et donc les effets bénéfiques pour la santé publique, comme le démontre l'étude de l'OCDE en date du 8 juin 2023,

Réaffirme qu'au titre des enjeux de santé publique, l'objectif de réduction de la consommation de tabac est une priorité absolue en Corse,

Rappelle l'accent mis sur les actions de prévention contre la consommation de tabac dans le cadre de la stratégie de santé souhaitée par la Collectivité de Corse,

Soutient les 200 buralistes, dont l'activité sera fortement impactée par la fin progressive de l'avantage fiscal sur les produits du tabac en Corse ainsi que les 29 salariés de la manufacture de tabac Macotab installée à Furiani, dont la fermeture est prévue pour le 31 décembre 2023,

Alerte sur l'impact social et économique de la fin de l'avantage fiscal sur les produits du tabac pour les buralistes installés en zone rurale, dont le commerce joue souvent un rôle majeur dans le maintien de l'activité au sein de ces territoires,

Propose un échelonnement dans le temps de la mise à niveau des prix pratiqués en Corse par rapport aux tarifs en vigueur sur le continent,

Demande à l'État un plan d'accompagnement des buralistes spécifiques à la Corse, prévoyant un soutien renforcé pour les entreprises installées dans le rural et une adaptation du dispositif d'aide financière à la transformation des débits de tabac 2023-2027 accessible, y compris aux professionnels s'étant inscrits dans des dispositifs similaires précédents,

Exige que toute perte de recette fiscale constatée suite à la mise à niveau des prix en Corse soit compensée par d'autres mécanismes fiscaux et budgétaires indexés sur une dynamique fiscale équivalente,

Souhaite trouver un équilibre entre les objectifs de santé publique et le soutien au tissu économique insulaire, notamment par le biais de mesures favorisant la diversification des activités des buralistes ».

Si personne ne souhaite s'exprimer, je demande son avis au Conseil exécutif.

M. le Président Gilles SIMEONI

Fumée blanche.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Habemus motion.

Je soumets au vote cette motion. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ?

La motion déposée par tous les groupes sur la situation des buralistes en Corse est ADOPTÉE à l'unanimité.

Merci. Què ghjè fatta.

Maintenant nous avons une dernière motion qui va être présentée par « Core in fronte ».

Mme Véronique PIETRI

Madame la Présidente, on a décidé de la reporter en commission en espérant avoir une commission qui se réunit vite pour que nous puissions quand même la déposer à la prochaine session.

Nous regrettons bien sûr que ça n'a pas été fait avant cette session puisque quand elle a été déposée, bien sûr, si elle posait des questionnements, elle aurait dû déjà être passée en commission.

Nous acceptons le report.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien donc, vous m'avez devancé. Vous nous suggérez un report de cette motion, un renvoi, si tout le monde est d'accord, en commission, on est bien d'accord, qui se réunira au plus vite. Je déterminerai quelles commissions seront saisies, peut-être de manière conjointe, je crois deux. On en reparle donc très rapidement.

Merci beaucoup. À ringrazià vi à tutti.

Bona sera è bone feste di i santi è di i morti.

La séance est levée à 20 h 17.